

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Habsheim



1.a Rapport de présentation

- 1^{ère} partie : Analyse de la situation existante

TRANSFORMATION DU P.O.S. EN P.L.U.

APPROUVÉE par Délibération du Conseil
Municipal du 15 FÉVRIER 2018

Le Maire



Février 2018

Sommaire

1^{ERE} PARTIE : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE.....	3
A. ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT	5
1 MILIEU PHYSIQUE.....	6
2 L'OCCUPATION DU SOL	18
B. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	69
1 POPULATION	69
2 LES MENAGES ET LE LOGEMENT	74
3 DONNEES ECONOMIQUES.....	79
4 EQUIPEMENTS ET SERVICES	83
5 LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS	85
C. LES CONTRAINTES D'AMENAGEMENT, LES RISQUES ET LES NUISANCES	95

Les modifications consécutives à l'enquête publique et à la consultation des personnes publiques sur le projet de P.L.U. arrêté sont surlignées comme montré sur l'exemple ci-dessous.

2. Le SDAGE Rhin-Meuse et le SAGE III-Nappe-Rhin

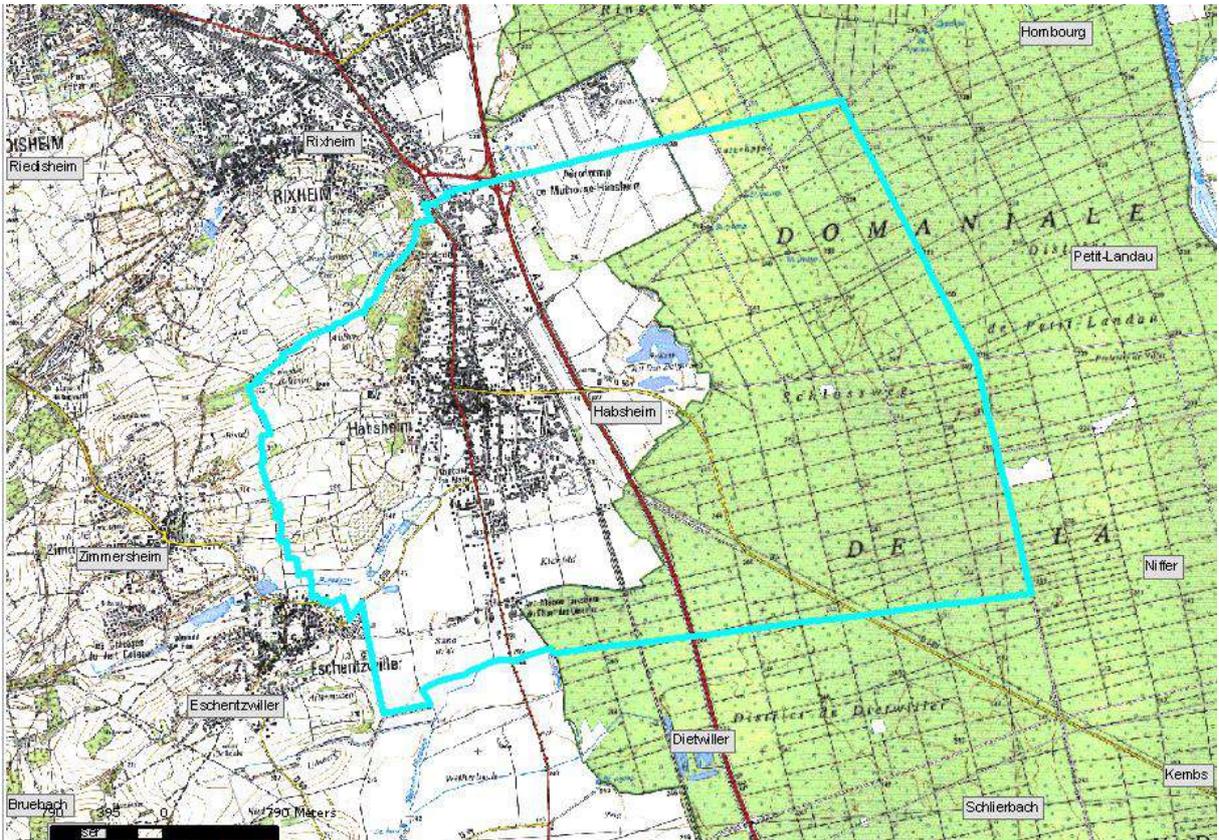
Conformément à la Loi sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin-Meuse **2016-2021** (adopté par le Comité de Bassin le **30 novembre 2015** et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin.) détermine les grands enjeux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements pour les atteindre.

Les mesures territorialisées ont été définies pour permettre de faire face aux pressions significatives identifiées dans l'Etat des lieux 2013 et qui ont permis de définir les enjeux et les orientations fondamentales qui figurent dans le SDAGE. Elles sont présentées ci-après par domaine

1^{ère} partie :

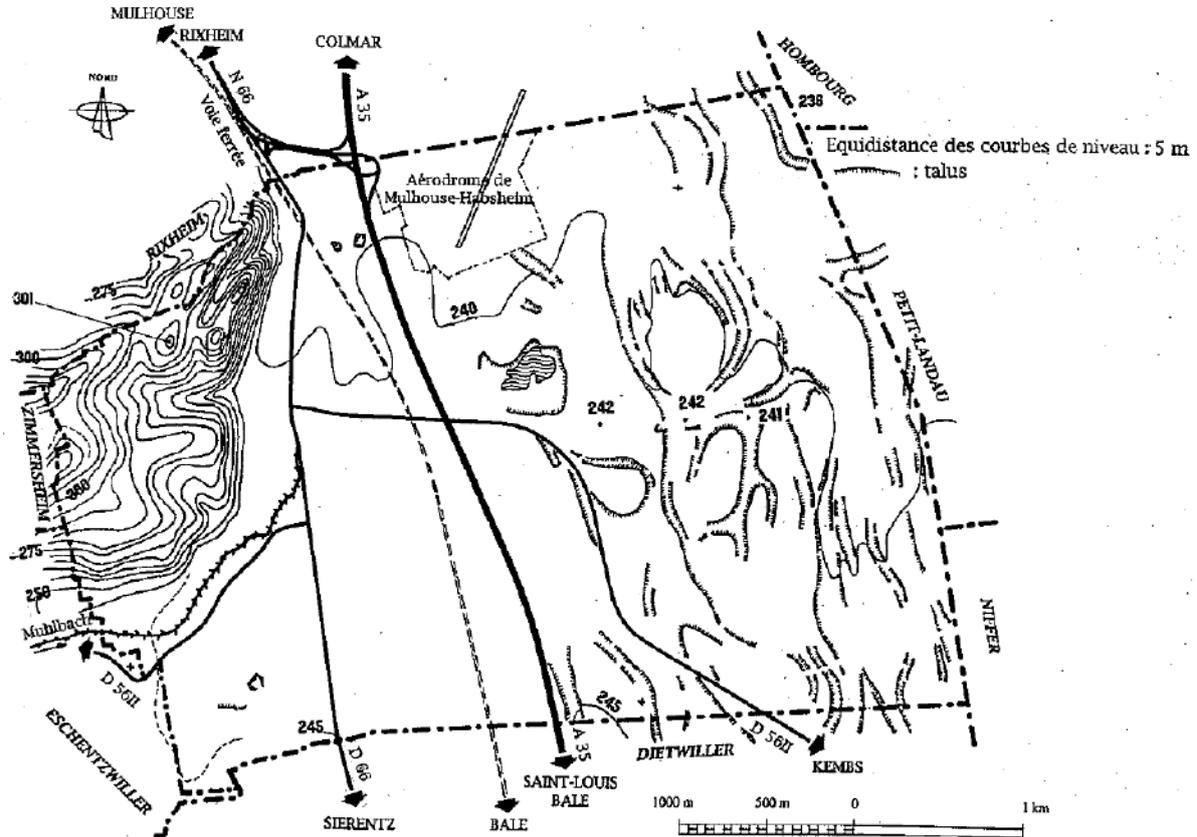
ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

SITUATION GEOGRAPHIQUE



1 Milieu physique

La topographie et les sols



Le ban se compose de deux unités topographiques distinctes que l'on lit aisément dans le paysage. Les 4/5 de la commune sont occupés par la plaine qui s'interrompt brutalement à l'Ouest pour donner naissance à une colline qui se poursuit au-delà en direction du Sundgau. Un examen plus fin laisse cependant apparaître deux secteurs de plaine différenciés par la présence à l'Est d'un modelé complexe qui tient son origine dans les débordements du Rhin.

La plaine

De manière générale on peut dire que les 4/5 du territoire communal sont occupés par une plaine subissant une double orientation Sud-Nord et Ouest-Est. Cette organisation générale est identique à celle que connaît l'ensemble de la plaine rhénane.

Le secteur Est de la plaine

Les terres qui s'organisent à l'Est de l'A 35 sont recouvertes en grande partie par la forêt, ce qui a tendance à masquer le relief local bouleversé. Le cours complexe du Rhin avant les travaux de canalisation réalisés par Tulla à partir de 1842 (les travaux entre Bâle et Strasbourg furent réalisés entre 1842 et 1876) a engendré un grand nombre de talus et de petits escarpements qui sont autant de traces des nombreux chenaux anastomosés qui composaient le lit du Rhin lors des épisodes dégel à la fin des grandes glaciations du quaternaire. En suivant ce modelé on peut encore trouver de ci de là l'emplacement des bras morts restés longtemps en eaux avant que l'évaporation et les infiltrations n'aient eu totalement raison d'eux.*

Le secteur entre la colline et la Hardt

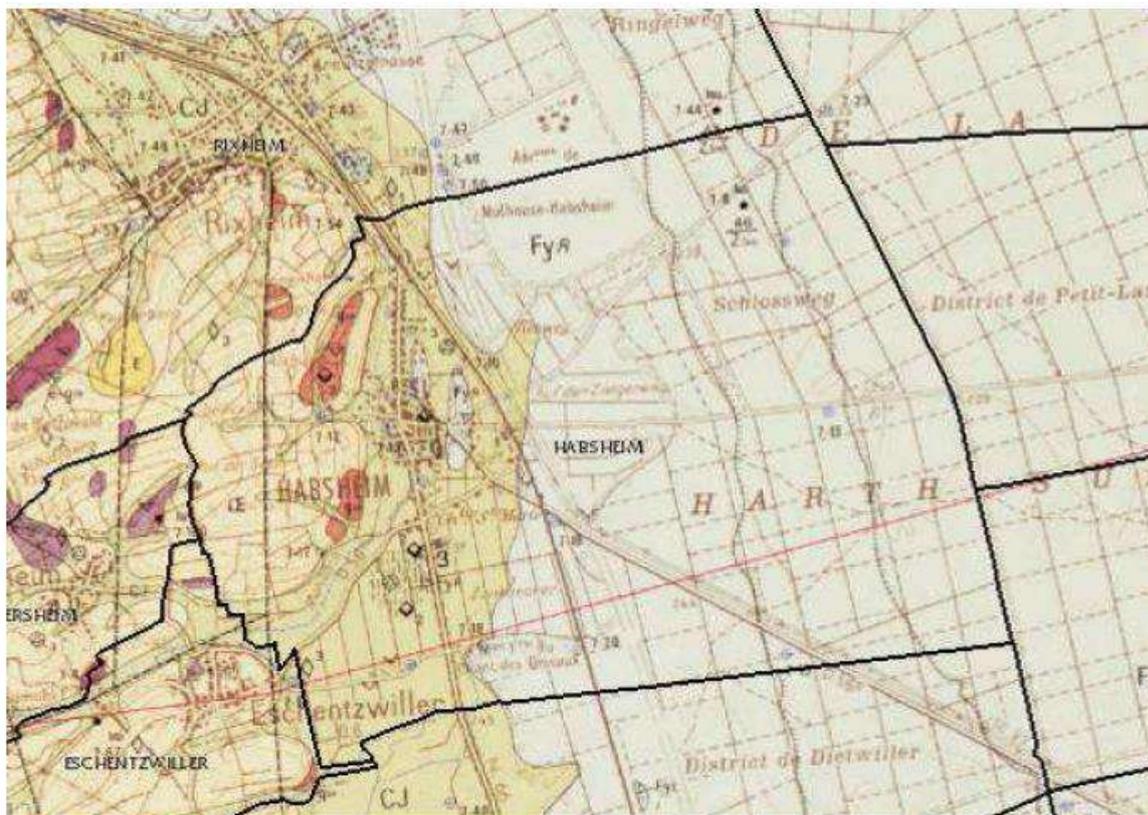
Nous avons à faire à des terrains plans, abrités du vent bénéficiant d'une exposition Est, Sud-Est favorable aux cultures. Le noyau primordial de la commune s'est ainsi développé à l'interface entre le domaine collinaire et la plaine. La proximité d'un cours d'eau et l'absence de relief contraignant pour l'expansion du village tend à expliquer l'implantation de ce village, mais aussi le tracé des infrastructures de transport. Cette bande longue de 4,2 km et large de 1 km au plus est en effet le théâtre d'une forte concurrence entre l'urbanisation et les axes de circulation majeurs et ce, dès l'époque romaine.

La colline du Tannenwald

Cette colline qui culmine à 315 m constitue une rupture nette dans le modelé de la commune. Les pentes les plus raides se situent au Nord, à proximité de Rixheim, et oscillent entre 40 et 45 %. Plus au Sud les pentes avoisinent 30 %. Le profil rectiligne des pentes ainsi que la forte déclivité ne favorisent pas l'implantation de constructions. On peut également remarquer que le tracé du versant est interrompu à 3 reprises par d'anciens thalwegs aujourd'hui à secs. Ces derniers ont profondément entamé le versant et signalent que l'érosion quaternaire s'est exercée ici avec une forte violence. Même si de nos jours il ne s'agit plus d'une contrainte à l'urbanisation il ne faut pas omettre que ces thalwegs sont des points de focalisation du ruissellement.

Le territoire communal d'Habsheim se partage entre deux entités géologiques :

- le niveau supérieur de la basse terrasse rhénane, constituée des dépôts torrentiels que le Rhin a déposés lors des décrues glaciaires du Quaternaire ; ces alluvions sont composées de galets, de graviers et de sables calcaires ;
- les collines du Sundgau couvertes de loess, limons calcaires de couleur jaune clair datés du Quaternaire.



Code carte	Code couleur	Correspondance géologique
FyR	Bleu clair	Würm : Alluvions anciennes de la basse terrasse rhénane
CJ	Vert clair	Würm : Cônes de déjection au débouché des vallées latérales. Loess sableux et colluvions des vallées latérales. Limons de ruissellement au pied des collines de loess
OE	Beige	Würm : Loess et loess-lehms récents et anciens
g3a	Orange	Oligocène : Chattien : Molasse alsacienne

Ces limons ont alimentés des colluvions qui se sont répandus dans la plaine, au pied des collines.

Ainsi, à l'Est du village, le sol est de texture limono-argilo-sableuse, avec une teneur en argile de 20 à 25 % et un taux de cailloux de 20 à 30 %, peu profond (30 à 50 cm au plus), calcaire (10 à 30 %), sur alluvions caillouteuses du fleuve ; les cailloux bloquent la tarière à 20-30 centimètres de profondeur ; ce terrain est très perméable avec des réserves utiles en eau limitées.

A l'Ouest, le sol est de texture limoneuse (15 à 25 % d'argile en surface), calcaire (2 à 10 % en surface, jusqu'à 30 % en profondeur), profond (1 à 1,5 mètres) sur loess, sans cailloux.

Cette différence se traduit par une occupation des sols contrastée : des cultures saisonnières sur les colluvions limoneuses de la plaine, la forêt sur les sols alluviaux de la terrasse fluviale, vignes et vergers dans les collines.

L'hydrologie

• Les eaux souterraines

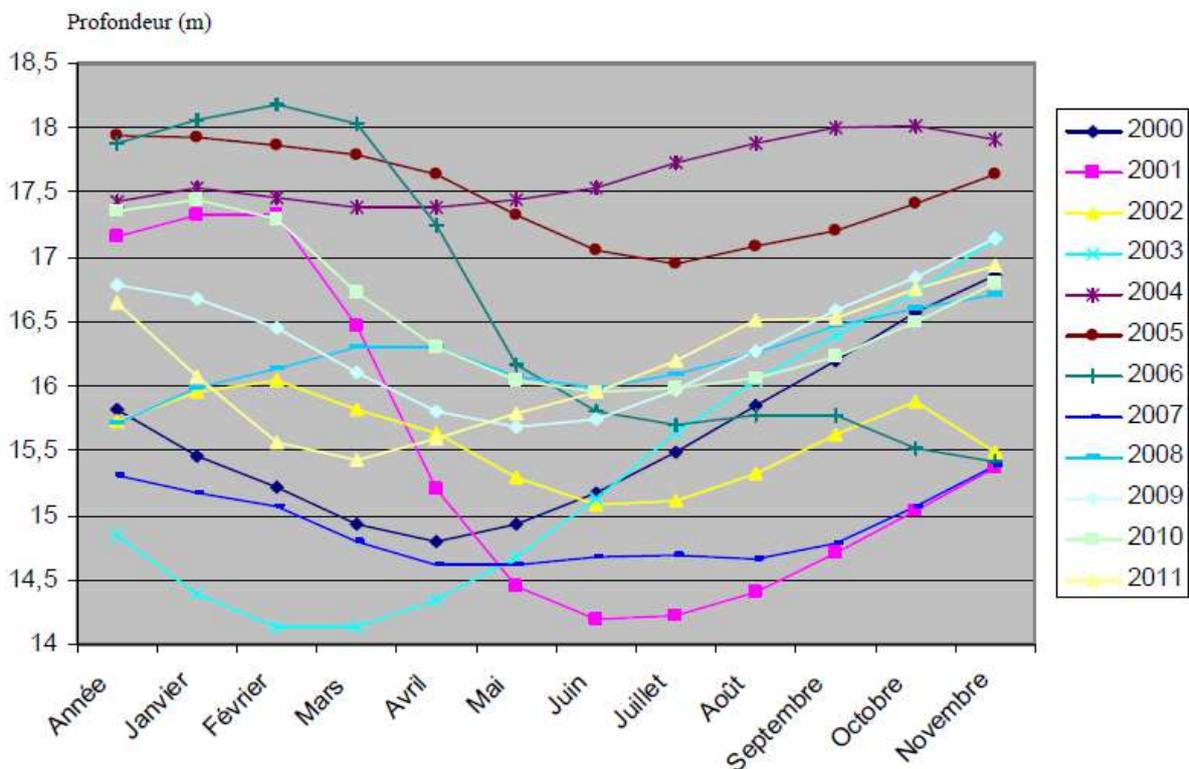
L'Est du territoire s'étend sur l'aquifère rhénan, tandis que l'Ouest recouvre l'aquifère de la molasse sundgauvienne. Le talus sundgauvien délimite ces deux masses d'eaux souterraines, qui confluent à la base des collines.

En position moyenne, le toit de la nappe d'Alsace se situe entre 2 et 15 mètres de profondeur. Il est relativement proche du terrain naturel dans le centre du bourg (entre 2 et 5 mètres) et s'abaisse sous la forêt de la Hardt pour atteindre une profondeur moyenne de 15 mètres.

Alimentée par les précipitations et le fleuve (dont l'influence sur les oscillations phréatiques est extrêmement réduite aujourd'hui), le toit de la nappe est globalement haut en hiver et bas en été. Le battement moyen annuel de la nappe est de 1,9 mètre sous la forêt de la Hardt.

Oscillations annuelles de la nappe en forêt de la Hardt

(BBS : 04137X0009/C20) – Source : Agence de l'Eau Eau France

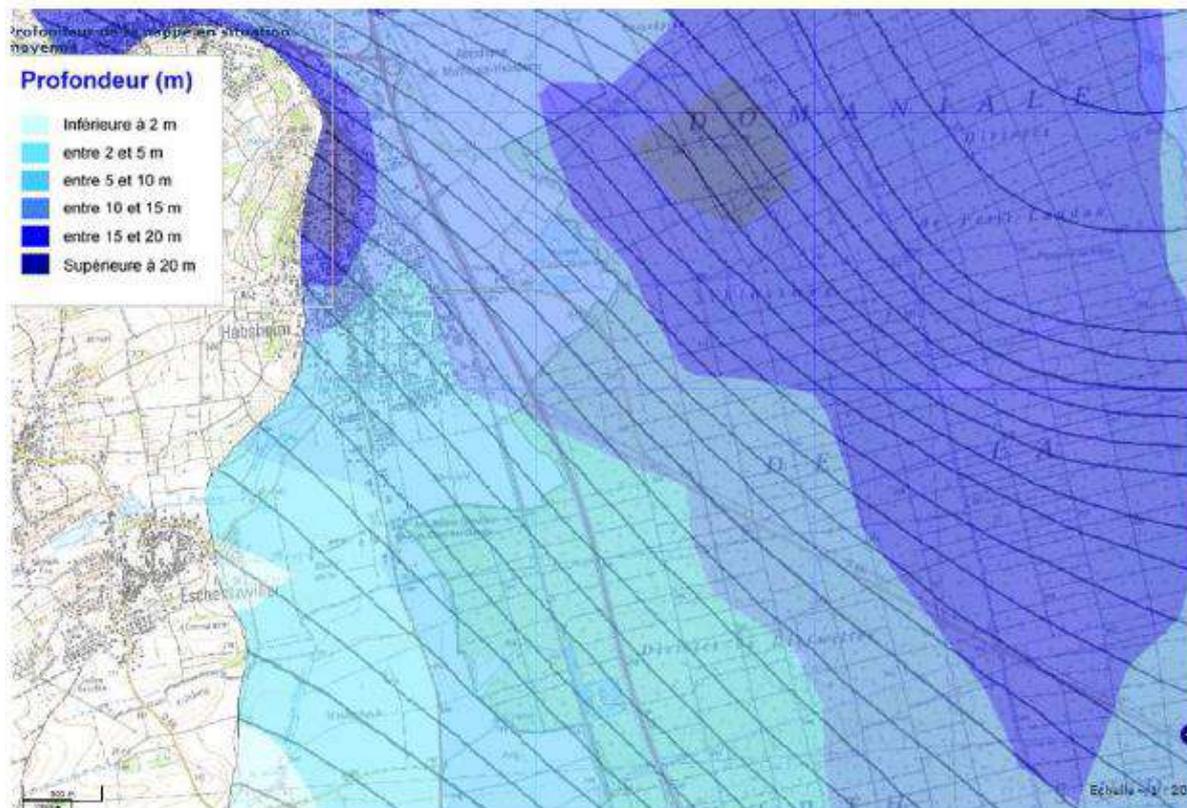


Au droit des anciens forages de Habsheim, sous la forêt de la Hardt (4137X0158), les eaux de la nappe rhénane affiche une teneur en nitrates de l'ordre de 30 mg/l et des teneurs en pesticides de l'ordre de 0.19 µg/l. Les teneurs en atrazine (0,11 µg/l) sont supérieures au seuil de potabilité (0,1 µg/l) depuis au moins 2005.

A l'Ouest de la voie ferrée (station 4137X0179), à proximité des molasses sundgauviennes, la nappe est affectée par les nitrates d'origine agricole (teneurs régulièrement > 50 mg/l).

Profondeur de la nappe d'Alsace en position moyenne à Habsheim

Source : Aprona



Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du canton d'Habsheim assure l'alimentation en eau potable de la commune, en partenariat avec le service des eaux de Mulhouse.

Avant 2004 (date de raccordement du réseau à celui de Mulhouse), l'eau consommée à Habsheim était pompée via 3 puits (capacité nominale de chaque puits de 180 m³ / h) localisés sur la commune, puis elle était légèrement traitée, avant d'être dirigée vers le réservoir communal, d'une capacité de 1000 m³, et d'être distribuée aux habitants par gravité.

Ces forages ont été peu à peu délaissés en raison de teneurs excessives en pesticides (atrazine, désétylatriazine). L'eau pompée sous la Hardt a d'abord été mélangée à celle de la nappe de la Doller jusqu'au début 2011 pour respecter les normes de potabilité, puis, les 3 puits d'Habsheim ont été complètement arrêtés (sauf maintenance).

Aujourd'hui, les habitants d'Habsheim consomment de l'eau qui provient à 100 % de la nappe de la Doller.

En 2011, 278 511 m³ ont été vendus à la commune, ce qui correspond, (en omettant les volumes apportés par les puits privés) à une consommation journalière de 158 l / habitant (moyenne nationale : 150 l/j).

La ressource en eau potable de la nappe de la Doller étant limitée, l'aménagement d'un deuxième bassin de rétention est envisagé à Michelbach. Le coût de ce nouvel aménagement sera répercuté sur les usagers du syndicat des eaux d'Habsheim. Avec l'assainissement et les redevances, le mètre cube est facturé 2,51 euros aux habitants d'Habsheim en 2011.

Le réseau d'alimentation rue du général de Gaulle et rue du cimetière a été rénové en 2013. Les fuites dans le réseau d'alimentation et de distribution du syndicat (Eschenswiller, Habsheim, Rixheim, Zimmersheim) atteignent 50 % (volume distribué en 2011 : 2 063 714 m³ ; volume facturé aux usagers : 1 042 911 m³).

Périmètre de protection des captages, immédiats et seconde zone à Habsheim



-  Forage
-  Périmètre de protection 1ère et seconde zone
-  Conduite d'adduction
-  Conduite intercommunale
-  Conduite de liaison

- **Les eaux superficielles**

Le territoire d'Habsheim s'étend dans le bassin versant du Rhin. Il ne comporte que deux cours d'eau : le Muhlbach et le Weiherbachgraben.

Le Muhlbach traverse le village. Le Weiherbachgraben se situe sur la limite communale. Le territoire comporte 6 eaux closes (étangs de pêche et anciennes gravières) de plus de 10 ares, dont un est placé en dérivation du Muhlbach et sert à infiltrer les eaux de crue. La gravière SAGRA, comporte également une surface en eau.

Le ruisseau du Muhlbach naît d'une nappe perchée sundgauvienne, aux pieds des collines, sur la commune voisine de Zimmersheim. Il aboutit dans un étang en bordure de la rue principale d'Habsheim. Le trop plein est pris en charge par une conduite souterraine de 400 mm de diamètre (capacité en charge de 0,172 m³/s pour une pente de 0,0005 m/m), relayée au Nord par un fossé qui disparaît avant la voie ferrée. A l'occasion d'évènements météorologiques exceptionnels, les arrivées d'eau peuvent s'avérer trop importantes pour les capacités de cette conduite, de sorte qu'une partie du bourg peut être inondée. Mais, à l'inverse, le maintien de la qualité des eaux de l'étang, que la ville a aménagé, exige un débit minimal.

Les crues du Muhlbach à l'entrée Ouest du village sont maîtrisées à l'aide de deux bassins d'infiltration, en l'occurrence d'anciennes gravières. L'un de ces deux bassins récupère également les eaux pluviales d'Eschentzwiller.

Le Weiherbachgraben naît également d'une nappe perchée sundgauvienne, sur la commune de Steinbrunn-le-Haut, une douzaine de kilomètres en amont d'Habsheim. Il s'infiltré dans une gravière sur le ban de Dietwiller, à la limite Sud du village d'Habsheim.

Réseau hydrographique et zone inondable par débordement à Habsheim



Les débits d'étiages sont faibles du fait de la faible superficie des bassins versants. Le Weiherbachgraben est régulièrement à sec en été et en automne.

Les écoulements du Muhlbach sont pérennes.

Les débits sont déterminés par les précipitations. Les hautes eaux interviennent habituellement en hiver et au printemps.

La qualité des eaux du Muhlbach est suivie par la ville de Mulhouse, au droit du bassin d'infiltration qui borde la RD 201. Les teneurs en nitrate sont de l'ordre de 30 mg/l. Les teneurs en pesticides sont plus inquiétantes puisqu'elles dépassent parfois 4 microgrammes par litre, alors que la norme de potabilité est de 0,1 µg/l.

Le Weiherbachgraben présente un état écologique médiocre selon l'agence de l'eau Rhin-Meuse. La directive européenne cadre sur l'eau (2000/60/CEE) impose d'atteindre le bon état écologique en 2027 et le bon état physico-chimique des eaux en 2021. Le niveau de qualité actuel est déclassé en raison de concentrations excessives en éthylhexylphtalates. Les phtalates sont, soit liés aux effluents de l'industrie du plastique (absente dans le bassin versant), soit liés aux effluents des stations d'épuration ou des habitations non raccordées aux systèmes d'assainissement.

Ces cours d'eau véhiculent une charge solide importante, alimentée par l'érosion des sols limoneux des collines. Ces sédiments colmatent le lit mineur et les bassins d'infiltration.



Etang de la rue principale : il reçoit les eaux du Muhlbach.
Septembre 2012, A. Waechter

Les pêches électriques réalisées par l'ONEMA ont révélé la présence de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*) dans le Muhlbach à l'amont de l'agglomération d'Habsheim. Ce petit poisson a besoin d'une moule pour réaliser son cycle reproductif. L'espèce figure à l'annexe 2 de la directive Habitats et bénéficie d'une protection nationale.

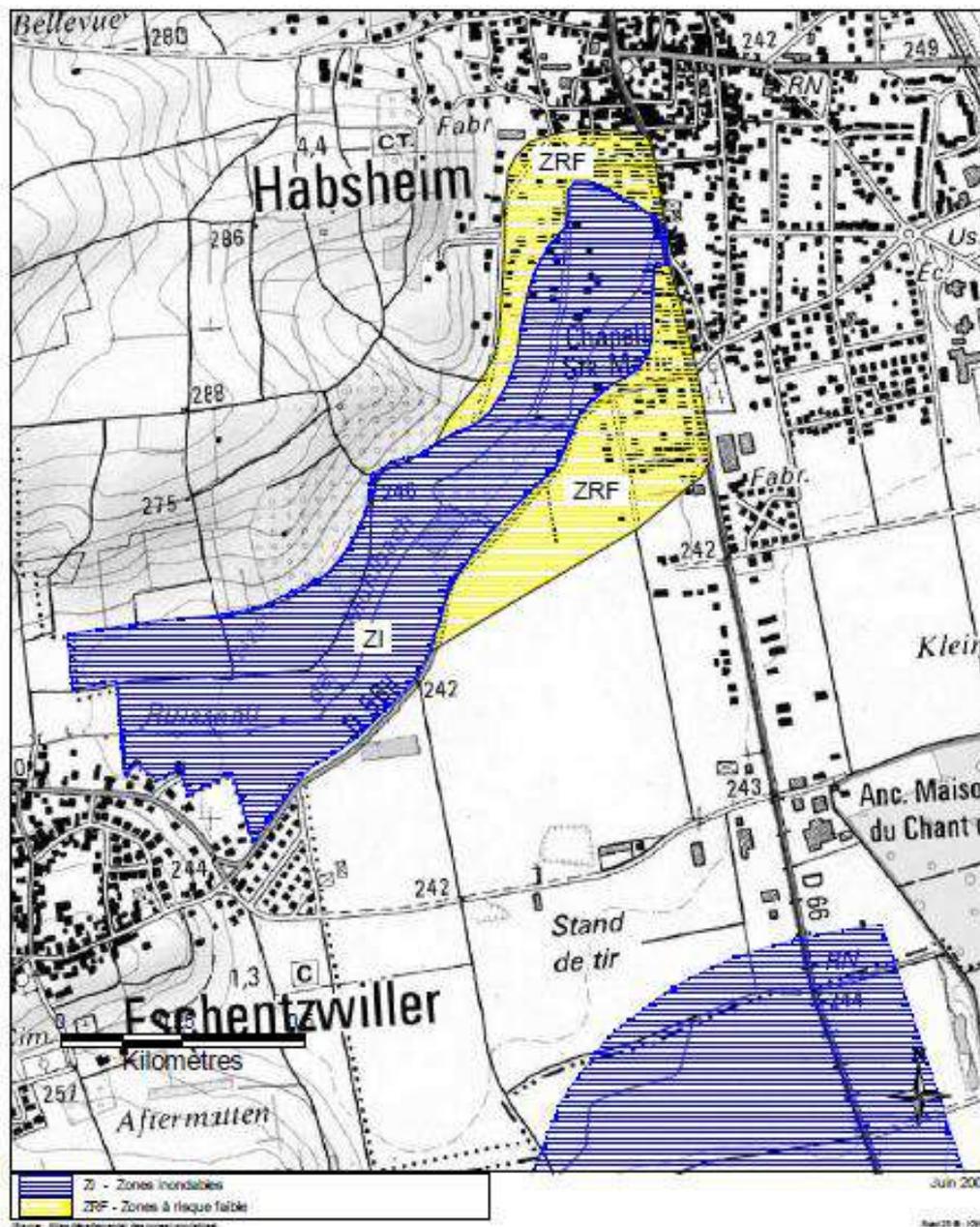


La reproduction de la Bouvière exige la présence d'une moule d'eau douce, habituellement une Anodonte

Le risque d'inondation

La commune est concernée par les risques d'inondation du Muhlbach et du Weiherbachgraben. Ces risques d'inondation n'ont fait que l'objet d'une cartographie.

Cartographie de l'aléa



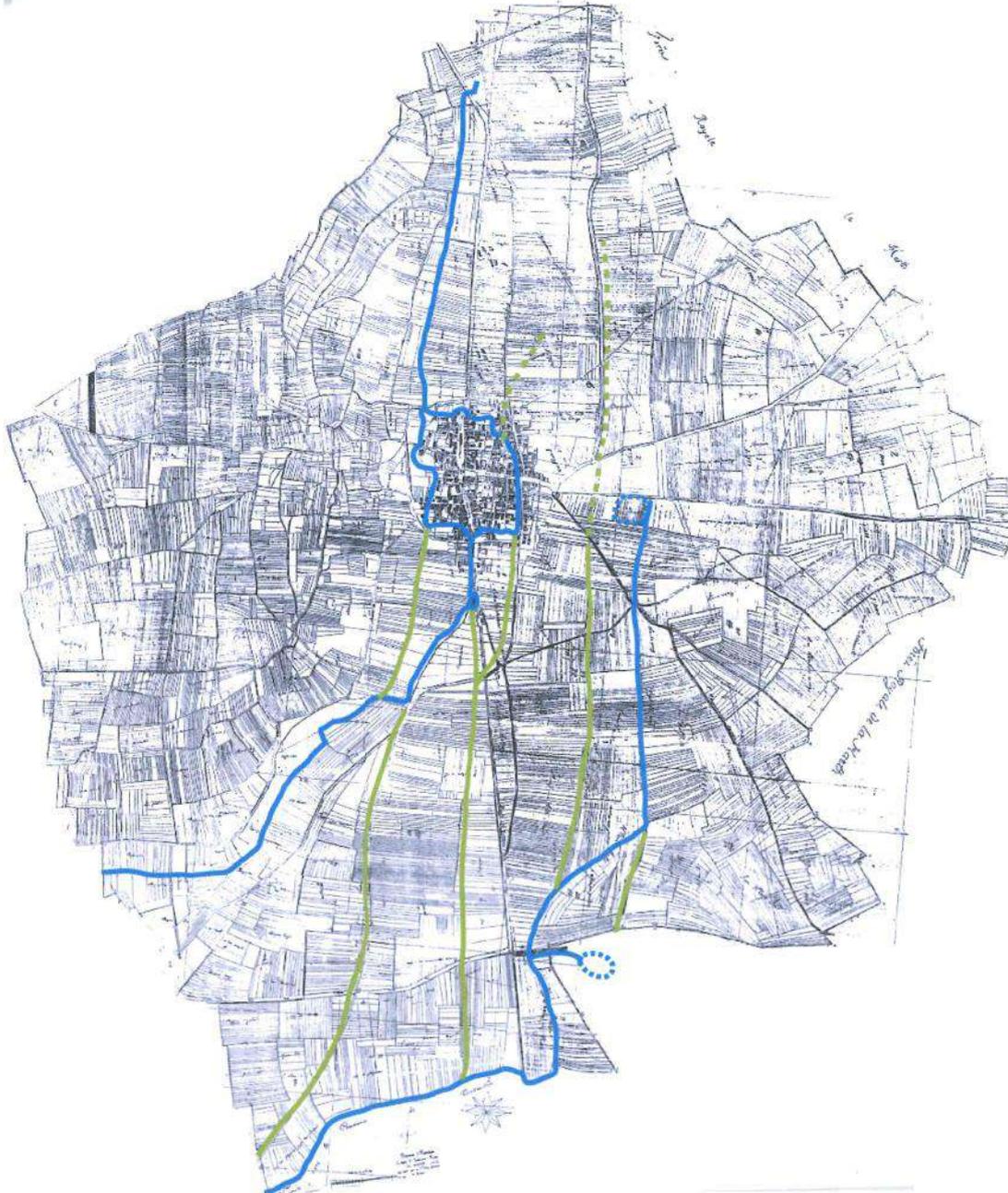
Les zones ZI sont réputées soumises à fort risque et donc inconstructibles. Les zones ZRF sont dites à risques faibles et peuvent être constructibles sous conditions (rez-de-chaussée hors plus hautes eaux et sous-sols interdits, ...)

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) a été approuvé par arrêté préfectoral SGAR-2015-328 du 30 novembre 2015.

Informations complémentaires sur le réseau hydrographique

Source : Jean-Jacques WOLF Archéologue départemental du Haut-Rhin retraité

Les écoulements naturels traditionnels (*plan-nap-synth-hydro.jpg*: cours d'eau en bleu, fossiles en vert, repris par des chemins) ne sont plus fonctionnels. L'écoulement du Mühlbach, issu du bassin versant d'Eschentzwiller et amont, s'arrête pour l'essentiel à l'étang, le léger trop-plein étant évacué par le réseau d'assainissement. Traditionnellement aussi, ces cours déterminent des zones inondables occupées au 18e siècle par des prés de fauche (*ADHR C plan 1762.pdf*). La tectonique particulière du fossé de Sierentz depuis l'holocène ancien a orienté les fins de cours d'eau au Nord: c'est le cas également du Weyerbach, issu du bassin versant de Dietwiller et amont, dont le terminus est une sablière comblée de 4m d'alluvions loessiques (Muniloch, partie Nord-Ouest du lotissement St Martin).



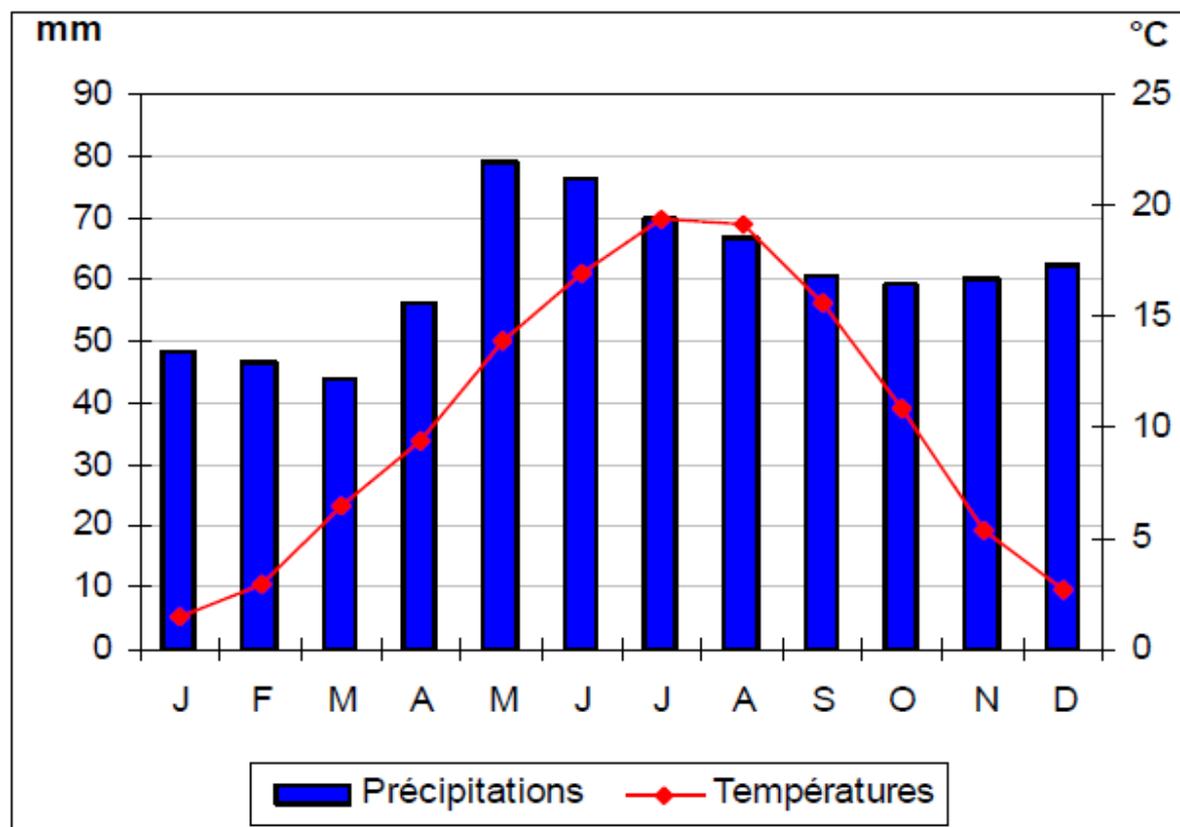
Le climat et la qualité de l'air

➤ Le contexte climatique

La station de mesure la plus proche et qui, selon les données du réseau REKLIP, se situe dans la même zone de températures et de précipitations que Habsheim, est celle de l'aéroport de Mulhouse Bâle (à 15 km au Sud Sud-Ouest).

Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Bâle Mulhouse entre 1971 et 2000

(Source : Météo France)



Moyennes mensuelles des températures et des précipitations mesurées de 1971 à 2000 à la station Mulhouse Bâle

(Source : Météo France)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température en °C	1,5	2,9	6,5	9,4	13,9	17,0	19,4	19,2	15,6	10,8	5,4	2,7
Précipitation en mm	48,4	46,5	43,9	56,2	79,1	76,3	70,0	66,9	60,6	59,3	60,0	62,3

Au cours de la période 1971 à 2000, la température annuelle moyenne a été de 10,4 °C. Le climat est de type semi continental, avec de forts écarts thermiques saisonniers : des hivers relativement froids (1,5 °C en janvier) et des étés chauds (19,4°C en juillet).

La température la plus élevée a été enregistrée le 13 août 2003, avec un record de 39,1 °C, et la plus basse de -23,5 °C le 6 janvier 1985.

Les précipitations moyennes annuelles enregistrées à la station de Mulhouse Bâle, pour la période 1971 à 2000, sont de l'ordre de 729,5 millimètres. Ces pluies présentent des variations saisonnières marquées, avec des maxima pluviométriques en mai (79,1 mm) sous forme de pluies d'orage. Janvier et février sont les mois les plus secs.

Les records de précipitations se produisent au mois de mai (maximum de 56,4 mm en hauteur quotidienne), notamment dans la deuxième quinzaine du mois.

La ventilation est faible : l'année compte moins de 35 jours de vents supérieurs à 57 km/h. Les vents dominants soufflent du Sud-Ouest et apportent douceur et humidité. En hiver, les vents du Nord-Est, froids et secs, sont fréquents.

Vitesse du vent moyenné sur 10 minutes (en m/s) de 1971 à 2000

(Source : Météo France)

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3,0	2,8	2,9	2,8	2,4	2,4	2,3	2,1	2,1	2,3	2,5	2,8

➤ **La qualité de l'air**

L'air respiré à Habsheim peut être considérée de bonne qualité.

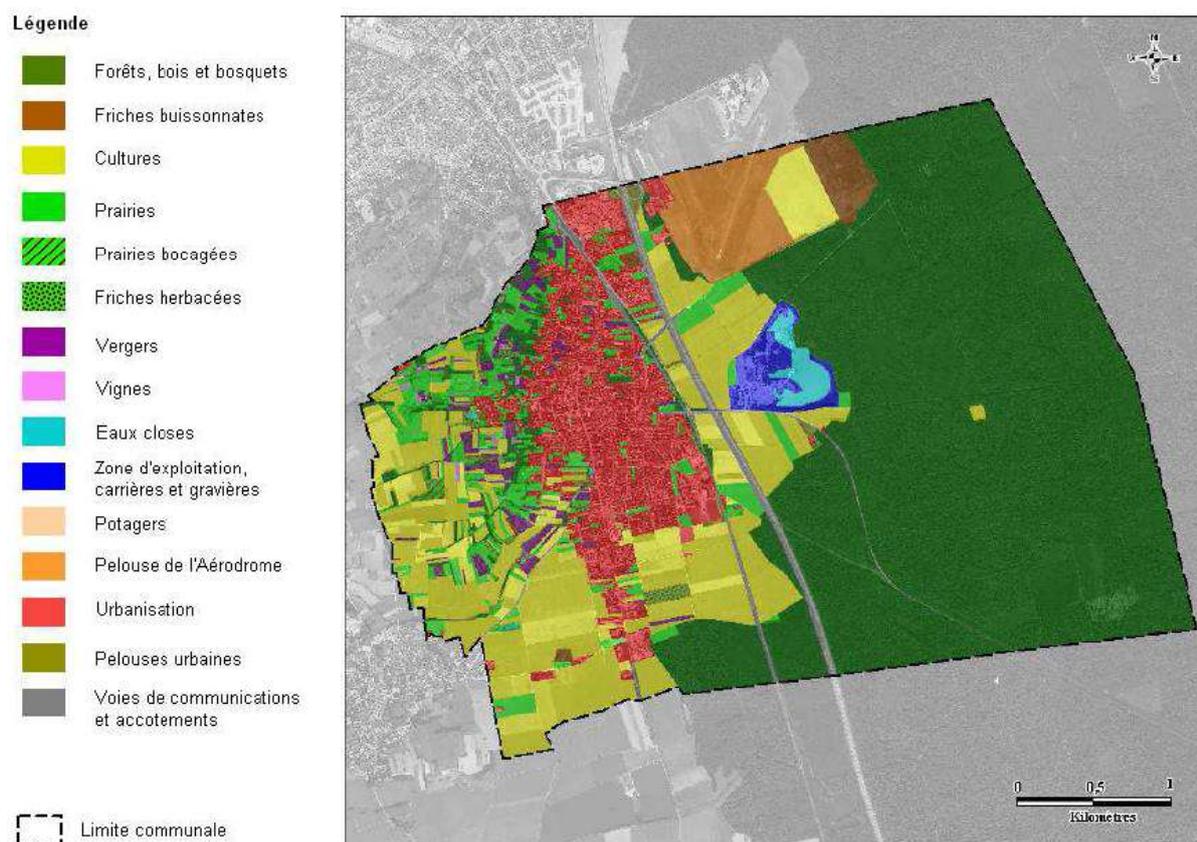
Cette qualité est déterminée par les émissions locales (trafic routier, agriculture, industrie, station d'épuration) et éloignées (trafic routier et aérien, industrie, agriculture), ainsi que par la direction des vents dominants et par la protection offerte par les barrières naturelles (reliefs et végétation).

Les émissions communales sont rehaussées par le trafic routier (important) sur les différents axes de circulation (A35, routes départementales).

Une seconde source d'émission est constituée par les aérosols d'origine agricole. Les activités résidentielles (chauffage notamment) sont également émettrices.

Les vents dominants soufflent du Sud vers le Nord dans l'axe du fossé rhénan, et d'Ouest vers l'Est. Cette ventilation n'expose pas ou peu le village aux émissions polluantes de l'agglomération mulhousienne et de l'autoroute.

2 L'occupation du sol



Schématiquement, le territoire de Habsheim se distribue sur quatre unités : la forêt, à l'Est, intégrée au réseau européen Natura 2000, une mosaïque d'habitats prairiaux (vergers, prairies de fauche, bosquets...) dans les collines à l'Ouest, de grandes cultures dans la plaine, et l'espace bâti.

La forêt occupe la majeure partie orientale de la commune. Elle souligne aussi le talus sundgauvien. Elle couvre au total une superficie de près de 789 hectares (soit 50% du territoire communal), dont 753 hectares de forêt domaniale.

L'espace agricole couvre 33% du territoire (518 ha). Il est largement dominé par les cultures saisonnières (316 ha, 61% de l'espace agricole). Le reste est occupé par des prairies (174 hectares, soit près de 11% de la commune et 33,6% de l'espace agricole), des vergers et des vignes (27,4 ha, soit 1,7% de la commune et 5,3% de l'espace agricole). Les vastes pelouses de l'aérodrome couvrent près de 51 hectares.

L'enveloppe urbaine s'étend au pied des collines sur 190 hectares, auxquels s'ajoutent les surfaces occupées par la gravière et les voies de communications et leurs accotements, soit 245,5 hectares (16% du ban communal).

Quelques haies, ripisylves, petits bosquets et des arbres isolés ou alignés, forment un réseau plus ou moins lâche dans l'espace agricole. Les arbres isolés sont nombreux dans les collines.

Les eaux libres (mares, étangs, gravières) couvrent 12,4 hectares, dont 99 % est représenté par la gravière. Les quelques rares étangs au pied des collines représentent près d'un hectare.

Occupation du sol	Superficie ha	Proportion en %
Espace forestier (forêt, bosquet, ripisylve...)	787	50,3
Espace agricole	518	33,1
Surface en herbe (prairies de fauche, pâturages, friches, pelouses aérodrome...)	147,3	11,1
Surface cultivée (cultures et prairies temporaires)	316,5	20,2
Vergers	24,5	1,6
Vignes	2,9	0,1
Espace urbain (habitations, voies de communication, zone d'exploitation ...)	245,5 (dont 8ha de pelouses urbaines)	15,7
Eaux libres (étangs, mare, gravières ...)	12,4	0,8
TOTAL	1563	100

2.1 Les espaces naturels

2.1.1 La forêt de la Hardt

Le peuplement de la Hardt est une chênaie charmaie appartenant à l'association végétale du *Galio sylvatici-Qercetum petraeae*. C'est la chênaie charmaie médioeuropéenne continentale par excellence, que caractérisent le Gaillet des bois, le Muguet, l'Aubépine monogyne, la Laîche montagnarde, la Fétuque à feuilles variées, la Mélisque penchée, le Cornouiller sanguin, le Sorbier torminal et la Viorne lantane.

La strate arborescente est dominée par le Chêne sessile et le Charme accompagné du Tilleul à petites feuilles, de l'Erable champêtre et de l'Alisier torminal.

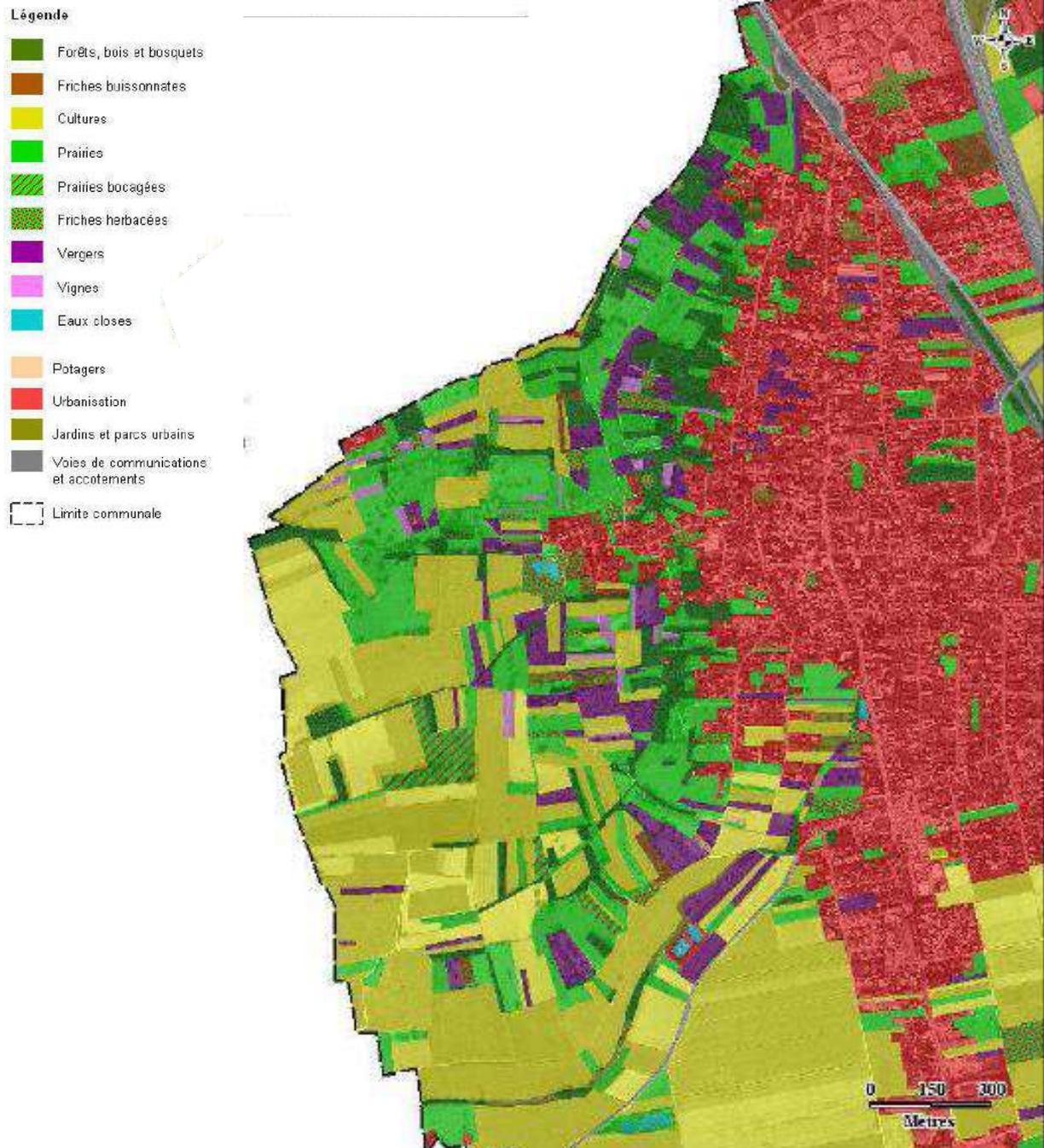
L'avifaune inféodée à cette futaie de chênes est caractérisée par le Pic mar, le Pic épeichette, le Gobe mouche gris, associés aux ubiquistes des milieux arborés comme le Geai des chênes, le Pic épeiche, le Pouillot véloce, la Fauvette à tête noire, le Rouge gorge familier, le Rossignol Philomèle, le Troglodyte mignon.... Le Pic noir, le Pic cendré, la Bondrée apivore et le Milan noir se reproduisent également dans la forêt de la Hardt.

Les espèces thermophiles des milieux steppiques comme la Mante religieuse, la Pie grièche écorcheur, le Busard cendré, l'Engourent, habitent les clairières de régénération et la lande de l'aérodrome.



Pic mar. Photo Cédric Girard.
Geai des chênes

2.1.2 Le bocage des collines



NB : Les données émanent de la BD OCS réalisée par les services de la Région. Si ces éléments donnent une tendance de l'occupation des sols, il convient de préciser qu'ils résultent d'une photo-interprétation et que cette dernière peut donc concourir à certaines imprécisions.

Les collines sont couvertes de friches arborées, de vergers (pruniers, cerisiers, pommiers pour l'essentiel), de prairies et de pâturages, de champs de maïs et de quelques vignes, derniers témoins du vignoble médiéval.

Certaines prairies de fauche plantées d'arbres fruitiers pourraient être regroupées avec l'unité « vergers » ou avec l'unité « prairies bocagées ».

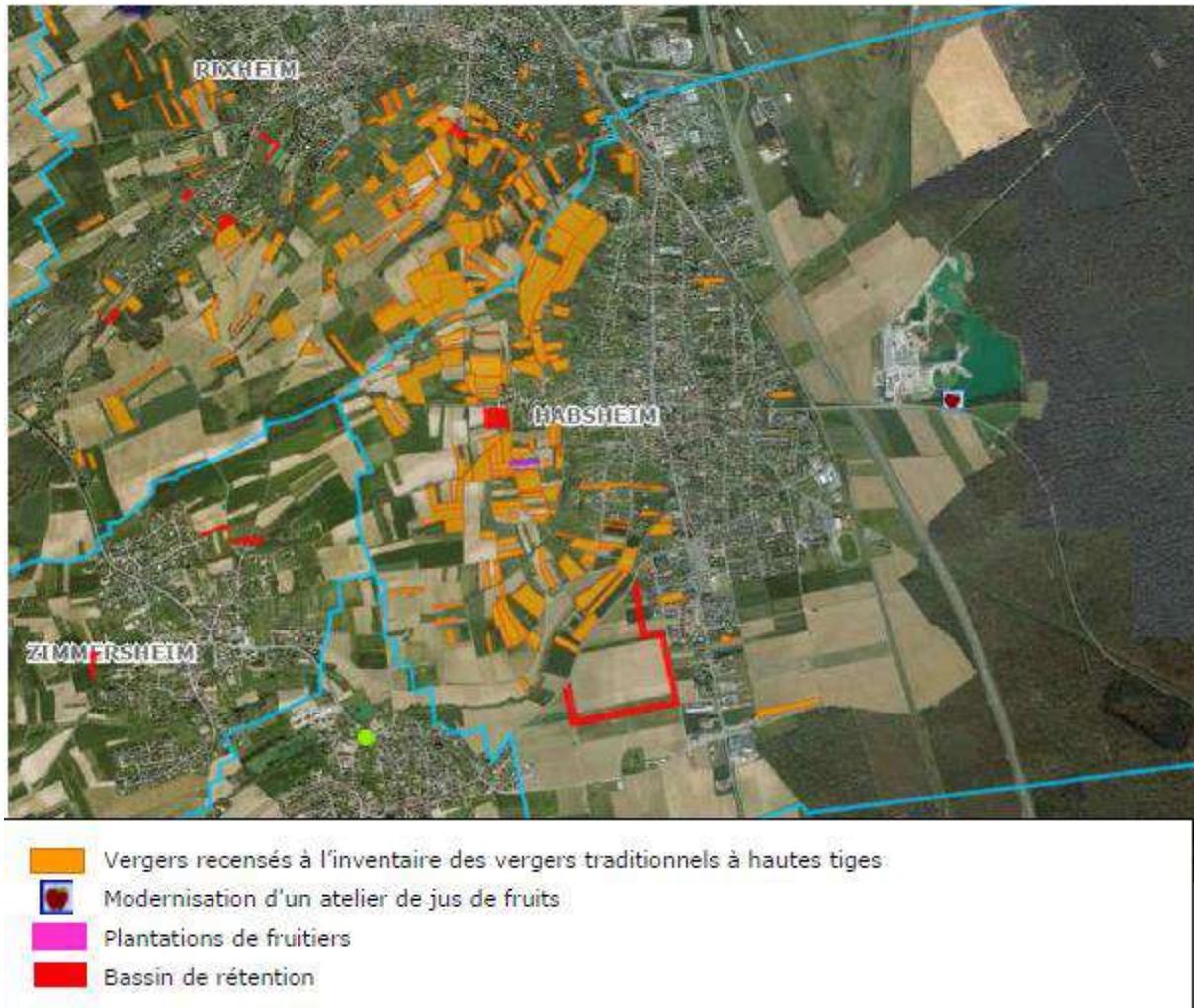
Ces collines participent d'un ensemble remarquable qui s'étendait de Rixheim à Héisingue, autrefois essentiellement consacré à la vigne, puis couvert d'arbres fruitiers au tournant du XIX^e siècle. Des sols calcaires, riches, bien drainés, et une orientation à l'Est, une situation au-dessus de la plaine où s'accumule l'air froid en hiver, valent à cette entité un microclimat favorable.

Les espèces qui singularisent cette mosaïque d'habitats (vergers et bocage herbeux) sont le Pic vert, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Torcol fourmilier, le Hibou moyen duc, le Faucon crécerelle, la Pie bavarde et le Lézard des souches. Le Blaireau et le Chevreuil sont bien représentés. Cet espace est un refuge pour des espèces qui n'ont cessées de reculer avec l'intensification des pratiques agraires. Les Insectes, notamment les Hyménoptères et les Orthoptères (Criquets, Grillons et Sauterelles), sont relativement abondants.



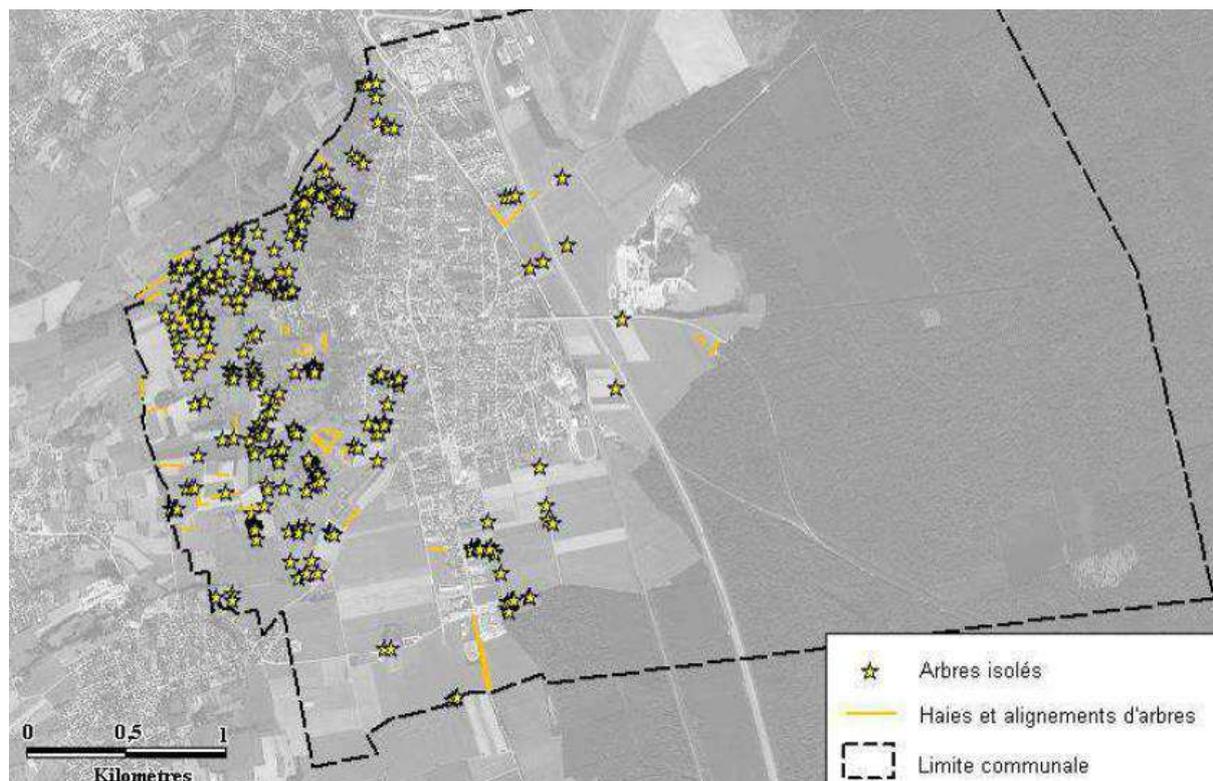
Deux aspects du milieu bocager des collines, que le maïs a envahi au cours des trente dernières années. Deux fleurs caractéristiques : la Violette odorante et le Muscari en grappe, cette dernière accompagnant la vigne. 2012, A. Waechter.

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), à Habsheim, a inventorié les vergers de hautes tiges, tous situés sur les collines d'Habsheim. Ce plan propose également diverses actions pour préserver et valoriser les vergers et la biodiversité communale.



Près de 120 vergers, localisés pour l'essentiel sur les collines, ont été inventoriés à Habsheim dans le cadre du Gerplan, variant entre 4 jusqu'à 147 arbres fruitiers par parcelle. Un atelier de jus de fruits a été modernisé en 2007 dans le cadre de la politique de préservation et de valorisation des vergers. 346 pieds de vigne ont été plantés sur 6 ares de pré, à titre expérimental.

Arbres et haies



2.1.3 L'espace agricole

Le Sud de la commune ainsi que les marges proches de la forêt de la Hardt sont occupés par la céréaliculture. Ces terrains plats ne jouissent pas d'une fertilité particulière. Les techniques de culture modernes permettent cependant des rendements importants, En fait, ils constituent le dernier espace utilisable dans de bonnes conditions et ne nécessitant pas une mise en valeur onéreuse. On remarque toutefois qu'il existe une forte concurrence entre les 263 ha de terres arables et les différentes formes urbaines qui se développent depuis la fin du XIX^{ème} siècle. La croissance villageoise sous ces différentes formes contribue à rogner l'espace agricole de plaine et nécessite l'exploitation de terres jusqu'à présent délaissées.

Dénué d'arbre et traité aux produits phytosanitaires (engrais, pesticides), les cultures saisonnières, notamment les champs de maïs, sont habituellement pauvres en espèces. Les champs de blé, qui peuvent accueillir l'Alouette des champs, le Lièvre et la Perdrix grise, sont rares à Habsheim.

2.1.4 Les milieux humides et aquatiques

Les zones humides sont spatialement limitées à Habsheim : les marges du Muhlbach (Phragmite, Iris des marais), les étangs, et la gravière de SAGRA.

Le plan d'eau de cette dernière accueille le Martin pêcheur, le Grèbe Huppé, le Fuligule morillon, le Petit gravelot et le Crapaud calamite. En hiver, cette communauté s'enrichit du Grand cormoran et parfois du Canard siffleur. L'intérêt floristique est beaucoup plus faible.



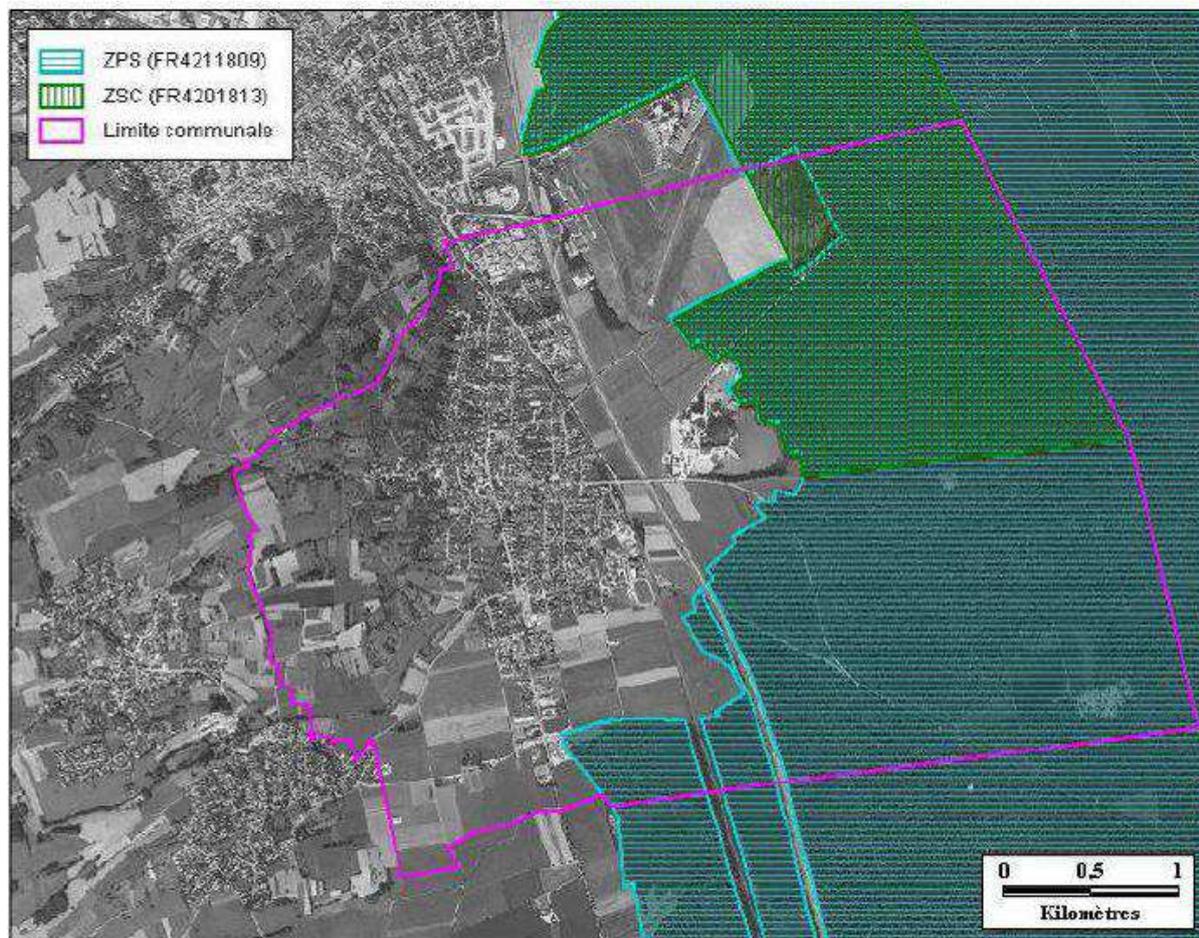
Le plan d'eau de la gravière abrite de nombreux oiseaux d'eau, parmi lesquels la Foulque macroule est numériquement dominante. Septembre 2012, A. Waechter

2.1.5 Les milieux naturels protégés

2.1.5.1 Les sites Natura 2000 de la Hardt

Le territoire de Habsheim est concerné par deux sites Natura 2000 : la zone spéciale de conservation «Hardt Nord» (FR4201813), au titre de la directive « Habitats », et la zone de protection spéciale «Forêt domaniale de la Harth» (FR4211809), au titre de la directive « Oiseaux ». La moitié du territoire communal est concernée par le périmètre Natura 2000 ZSC et ZPS confondus.

Localisation des sites Natura 2000



La zone de protection spéciale (FR4211809)

La zone de protection spéciale de la forêt domaniale de la Harth couvre 13 040 hectares. Ce massif, établi sur des sols particulièrement secs, constitue l'une des plus grandes chênaies sessiliflores de France d'un seul tenant. La communauté aviaire d'intérêt européen abrite deux types d'espèces :

- des Oiseaux inféodés aux arbres de futaie et notamment aux vieux chênes : Pic noir, Pic mar, Pic cendré, et, dans une moindre mesure, Bondrée apivore, Milan noir et Milan royal ;
- des Oiseaux de steppe qui trouvent refuge dans les grandes clairières de régénération sylvicole, d'autant plus favorables qu'elles sont abritées de l'influence des produits phytosanitaires agricoles : Pie grièche écorcheur, Engoulvent, Busard Saint Martin.

Les autres espèces figurant sur le formulaire standard du site caractérisent les paysages bocagers ou les lisières forestières comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la Buse variable (*Buteo buteo*), l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Grive litorne (*Turdus pilaris*) et le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*).

9 espèces d'oiseaux, inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux, ont justifié la désignation du site par arrêté ministériel du 18 janvier 2005.

Espèces ayant justifié la création du site de la forêt domaniale de la Harth au titre de la directive « Oiseaux »

Source : Formulaire standard de donnée (DREAL 2004 et INPN 2011)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif (INPN 2011)	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	> 10 couples	Reproduction
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	présente	Migrateur
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	présente	Migrateur
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	5-10 couples	Reproduction
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très rare	Reproduction
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Présente	Résidente
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	300-700 couples	Résidente
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	10-20 couples	Résidente
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	>50 couples	Reproduction

La zone spéciale de conservation (FR4201813)

La zone spéciale de conservation de la Harth Nord (6 546 hectares) se superpose presque entièrement à la zone précédente. Elle a été désignée par arrêté ministériel du 27 mai 2009. La forêt de la Harth est un vestige de l'immense massif forestier qui occupait initialement, sur la rive gauche du Rhin, les quelques 50 000 hectares du cône alluvial rhénan. La nature du substrat caillouteux (alluvions grossières du Rhin à faible réserve en eau) et un climat à tendance continentale, sont à l'origine d'une sécheresse climatique et édaphique (températures moyennes de 9,5 à 10°C et des différences annuelles importantes ; faibles précipitations variant de 700 mm à la hauteur de Kembs à 500 mm à la hauteur de Colmar).

Le massif est une vaste chênaie sessiliflore sèche continentale avec des enclaves de pelouses steppiques rares en Europe occidentale, mieux représentées au Nord du massif qu'au droit d'Habsheim.

5 habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire, et 8 espèces végétales et animales (2 Chauves-souris, 2 Amphibiens, 3 Invertébrés, une Mousse) ont justifié la désignation du site.

La motivation principale pour l'extension de la ZSC (2 entités de 628,54 ha sur Rixheim et Habsheim) est la présence d'une mousse inféodée au milieu forestier : le Dicrane vert.

Espèces ayant justifié la création du site de la Hardt Nord au titre de la directive «Habitats»

Source : Formulaire standard de donnée (DREAL 2006 et INPN 2011)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRF	LRA	Effectif (INPN 2011)
Murin de Beschtein	<i>Myotis bechsteinii</i>	quasi menacé	vulnérable	présente
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	préoccupation mineure	vulnérable	présente
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	vulnérable	en déclin	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	préoccupation mineure	rare	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-	
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	-	-	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-	
Dicrâne verte	<i>Dicranum viride</i>	-	-	présente

LRF : liste rouge des espèces menacées en France (IUCN 2008² - 2009³). LRA : Liste rouge Alsace (ODONAT 2003)



Dicranum viride

A Habsheim, le Dicrane vert fut récolté plusieurs fois par RASTETTER V, à l'Est et au Sud de l'aérodrome, ainsi que dans la parcelle S114. Des recherches menées par la Société d'Histoire Naturelle de Colmar ont permis de la retrouver dans la parcelle S113. En revanche, le Dicrane vert n'a pas été retrouvé en parcelle S114 (ZSC Harth Nord - Extension : complément au document d'objectif initial, ONF, septembre 2011).

Habitats ayant justifié la désignation du site de la Hardt Nord

Source : Formulaire standard de données (DREAL 2006 et INPN 2011)

Code Natura 2000 - Habitats naturels	Proportion %
9170 - Chênaie-charmaie du <i>Galio-Carpinetum</i>	50
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquable) *	9
9130-Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	2
6510-Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médioeuropéennes du <i>Carpinion betuli</i>	1

* habitats prioritaires



2.1.5.2 Les autres espaces naturels protégés ou reconnus d'intérêt

Le territoire d'Habsheim est inventorié comme zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique dans deux secteurs :

- la zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (n°420012994) de la forêt de la Hardt entre Bartenheim et Roggenhouse, Blodelsheim,
- la zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (n°20012995) de la lande de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.
- la zone importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) dénommée « zones agricoles de la Hardt ».

La ZICO intègre la gravière SAGRA et son environnement ainsi que la forêt de la Hardt. Elle vise notamment trois espèces : l'Œdicnème criard (absent à Habsheim), le Busard cendré (présence incertaine) et le Pipit rousseline (absent à Habsheim).

Ces espaces sont couverts par le périmètre Natura 2000, à l'exception des terrains de l'aérodrome et de la carrière SAGRA.

L'aérodrome est reconnu d'intérêt écologique pour sa flore, et notamment pour abriter la seule station française du *Carex* de Fritsch (*Carex fritschii*).



2.1.6 Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

La diversité vivante d'un territoire densément occupé par l'Homme suppose l'existence de noyaux ou réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors permettant la circulation des espèces végétales et animales.

Les réservoirs de biodiversité

Un réservoir de biodiversité est un espace qui présente une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder. Ces espèces y trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation et repos, reproduction et hivernage...). Ce sont soit des réservoirs biologiques à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt. Ces réservoirs de biodiversité peuvent également accueillir des individus d'espèces venant d'autres réservoirs de biodiversité.

Les corridors écologiques

Un corridor écologique, à distinguer du corridor biologique et du continuum écologique, est une zone de passage fonctionnelle, pour un groupe d'espèces inféodées à un même milieu, entre plusieurs espaces naturels. Ce corridor relie donc différentes populations et favorise la dissémination et la migration des espèces, ainsi que la recolonisation des milieux perturbés.

Par exemple, une passerelle qui surplombe une autoroute et relie deux massifs forestiers constitue un corridor écologique. Elle permet à la faune et à la flore de circuler entre les deux massifs malgré l'obstacle quasi imperméable que représente l'autoroute. C'est pour cette raison que cette passerelle est appelée un passage à faune.

Les corridors écologiques sont des éléments essentiels de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Sans leur connectivité, un très grand nombre d'espèces ne disposeraient pas de l'ensemble des habitats nécessaires à leurs cycles vitaux (reproduction, croissance, refuge, etc.) et seraient condamnées à la disparition à plus ou moins brève échéance.

Par ailleurs, les échanges entre milieux sont un facteur de résilience majeur. Ils permettent ainsi qu'un milieu perturbé (incendie, crue...) soit recolonisé rapidement par les espèces des milieux environnants.

L'ensemble des corridors écologiques et des milieux qu'ils connectent forme un continuum écologique pour ce type de milieu et les espèces inféodées. C'est pour ces raisons que les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité mettent l'accent sur les échanges entre milieux et non plus uniquement sur la création de sanctuaires préservés mais clos et isolés.

Deux noyaux de diversité apparaissent clairement :

- ⇒ la forêt de la Hardt, actuellement en zone Natura 2000, associée à l'aérodrome en lisière, d'importance régionale,
- ⇒ les collines de Habsheim, d'importance subrégionale.

Le massif forestier de la Hardt d'une superficie de 13 000 hectares, deuxième massif alsacien de plaine après la forêt d'Haguenau, constitue une oasis biologique au sein d'un espace essentiellement urbanisé et consacré au maïs.

Relayé au Nord par d'autres boisements, la Hardt s'intègre par ailleurs dans un vaste continuum, assurant des flux Nord-Sud à l'échelle régionale.

Les collines d'Habsheim jouent à la fois le rôle d'un noyau de biodiversité (zone source) et d'un corridor écologique (continuum du talus sundgauvien : haies, bosquets et petits boisements) qui s'étend sur plus de 20 kilomètres de long entre Rixheim et Héisingue, au-dessus de la plaine du Rhin.

Le territoire est fragmenté par des obstacles aux déplacements sur l'axe Ouest Est : l'autoroute A35 et la voie ferrée Mulhouse-Bâle, et, dans une moindre mesure, la route départementale 66 et les lignes d'urbanisation. Cette fragmentation par les équipements est accentuée par la rareté des structures végétales ligneuses entre les collines et le massif de la Hardt.

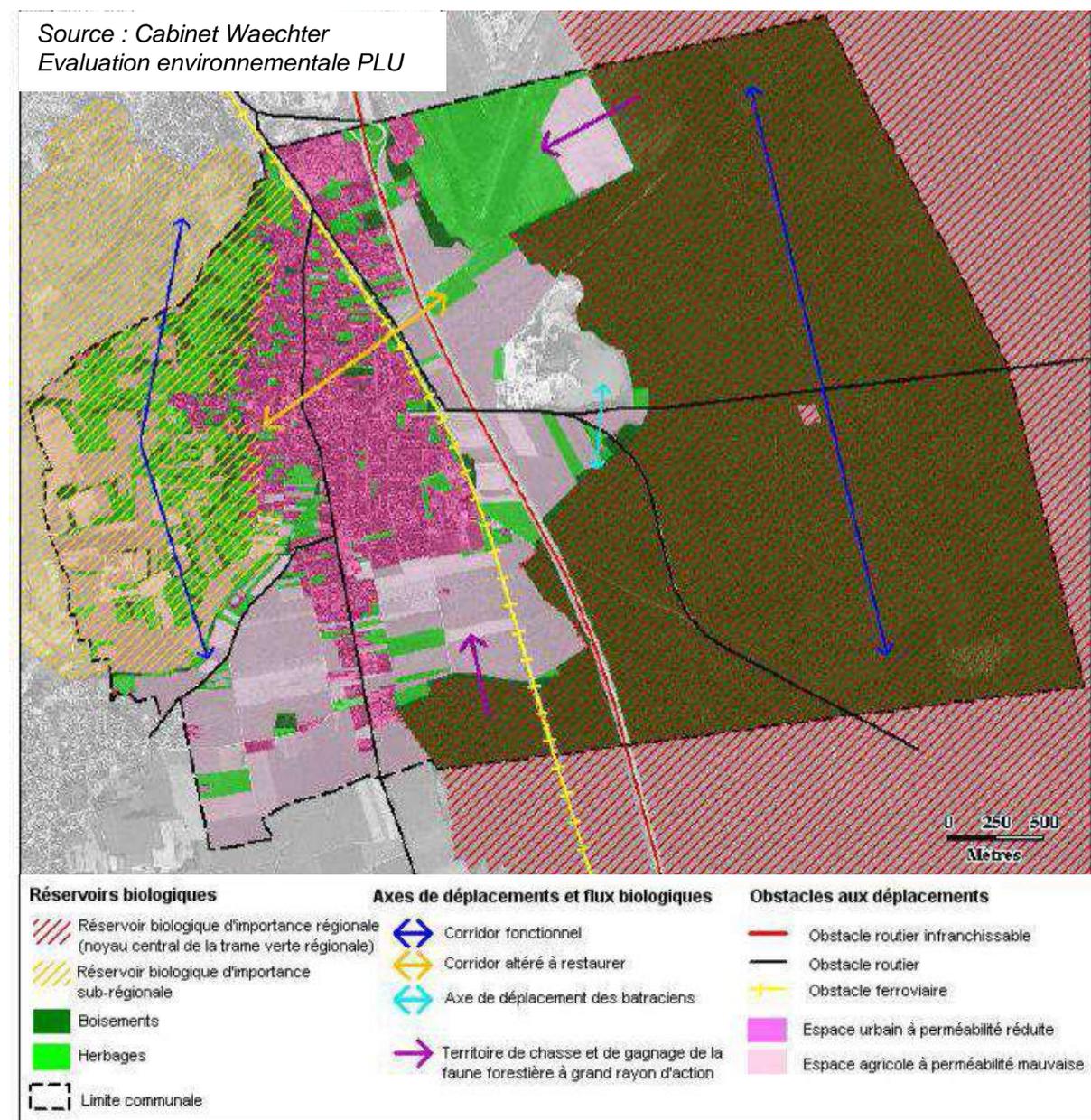
Une protection saisonnière des amphibiens est mise en place à l'Est d'Habsheim, de part et d'autre de la route départementale 56 II ; il permet aux batraciens de relier la gravière (site de ponte) au massif forestier de la Harth lors des migrations nuptiales.

Résultats de la campagne de protection des Batraciens à Habsheim 2005 - 2011

Source : Conseil Général du Haut-Rhin, 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'animaux	5 049	2 882	1 485	489	1 425	4 068	7 468

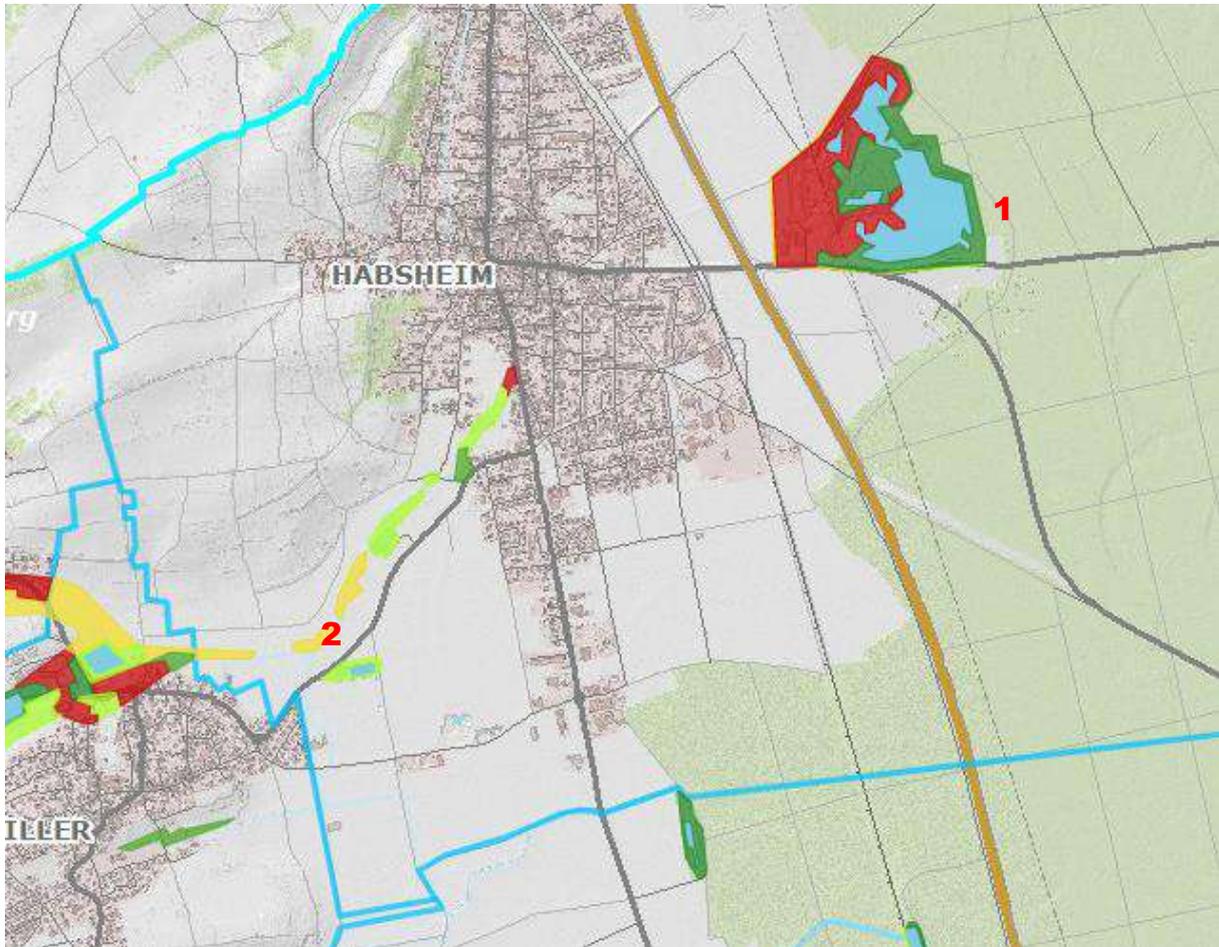
En 2011, la population qui a traversé la voie était composée de 7 378 crapauds communs, de 88 grenouilles (grenouilles rousses) et de 2 salamandres tachées.



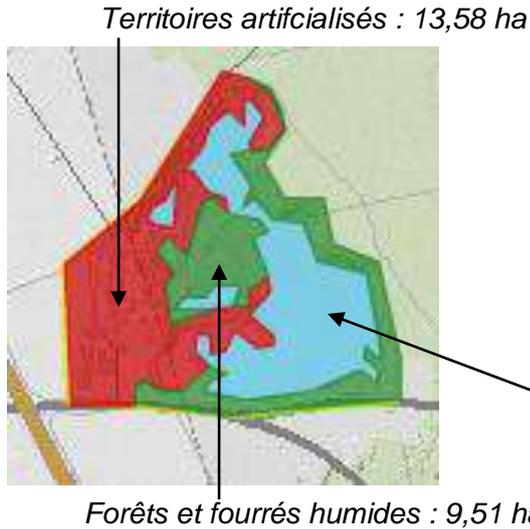
Les zones à dominante humide

La commune comporte des zones à dominante humide présentant un intérêt écologique et environnemental indéniable.

On entend par zones humides, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

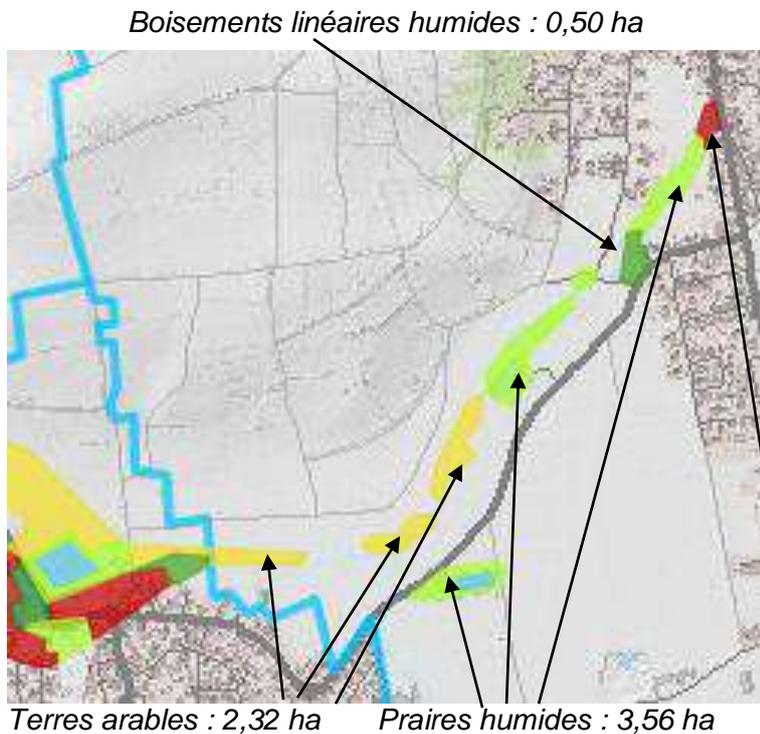


Les zones à dominante humide de Habsheim concernent la gravière repérée 1 sur la carte ci-dessus et les abords du Muhlbach jusqu'à l'étang.



1

Cette zone décrite au § 2.1.4 résulte d'une anthropisation d'un milieu naturel. L'exploitation du gravier sous eau a généré cette zone humide qui reste par sa raison d'être encore fortement artificialisée. Toutefois, la partie orientale du site présente des ourlets forestiers et des fourrés humides autour du plan d'eau qui est un site de ponte pour les batraciens (Cf 2.1.6)



2

Sur les rives du Muhlbach on relève l'existence d'une zone humide composite dans laquelle on relève des terres arables et des prairies humides ainsi que de façon marginale des boisements linéaires humide. La relative faible emprise de cette zone humide n'entache en rien son importance due notamment au fait qu'elle investit des milieux urbanisés ou potentiellement destinés à l'être

2.2 Les espaces bâtis

2.2.1 Rappel de l'histoire de la commune

Source : <http://www.mairie-habsheim.fr/decouvrir-habsheim/historique-habsheim/>

Le ban de Habsheim fut le lieu d'implantation de nombreuses tribus, dès la période préhistorique. Au Néolithique (6ème millénaire avant notre ère), un village s'étend sur plus de 20 hectares au Sud. Les vestiges archéologiques témoignent d'une occupation continue de l'âge de bronze (2000 ans avant J.C.) à l'âge de fer (700 ans avant J.C.).

Les fouilles récentes attestent de l'existence, à l'époque gallo-romaine d'un grand camp militaire, d'un important établissement agricole et d'un relais routier, à proximité de la grande voie romaine reliant Strasbourg à Basel-Augst.

Au IVe siècle, avec le déclin de l'Empire romain, les Alamans, puis les Francs s'installent. Au cours du Moyen-Age, trois sites d'habitation se développent sur le ban :

- Ratzheim, à l'emplacement de la gare actuelle est cité dans un document daté de 1284. Ce site aurait disparu au XIV e siècle.
- Oberdorf, au sud, cité en 1090 sous le nom d'Overentorf possède en 1369 la Chapelle Saint Jean qui sera détruite en 1787.
- Habsheim connaît une domination franque aux VIe et VII e siècles. C'est le surnom du chef franc « Habuchino », signifiant le Petit Autour qui est à l'origine du nom de Habsheim (heim=habitat, lieu de résidence du Petit Autour). Ce nom de « Habuhinesheim » figure dans un document de 757 attestant de sa donation par le chef franc Podal à l'abbaye de Saint-Gall en Suisse. Nous retrouvons l'autour sur les armoiries anciennes et contemporaines.

La ville de Habsheim est le fruit de la fusion des deux dernières communes précitées au XV e siècle. Des privilèges sont accordés à la localité : droit de mesure en 1358, droit de marché, de foire et de fortification au XV e siècle.

Propriété héréditaire des Habsbourg, Habsheim fait partie dès 1303 de la seigneurie d'Ensisheim, puis de celle de Bas-Landser au XIV e siècle. Une prévôté des Habsbourg y est installée pour l'exercice de la basse justice. L'enregistrement et le tribunal sont installés dans l'hôtel de ville, l'actuel Dorfhuis.

L'expansion rapide de la commune dès le XV e siècle est liée au dynamisme de nombreux couvents bâlois qui détenaient des biens dans la commune.

Cependant, les luttes politiques, les bouleversements, guerres et incendies qui affectèrent la région ont contribué à freiner le développement du bourg. Pour preuve, sa destruction en 1468.

En 1648, après la guerre de Trente Ans, Habsheim passe à la famille des Herwart, héritière de la seigneurie de Landser, et lui demeure jusqu'à la Révolution.

Habsheim est au XVIII e siècle un village essentiellement viticole. Cette activité va décliner au XIX e siècle et sera remplacée par une activité agricole diversifiée. Du XIX au XX è siècle, à côté de l'artisanat traditionnel, des petites et moyennes manufactures s'installent : tuilerie, scierie, brasserie, tissage.

Favorisé par sa situation sur l'axe structurant qui relie Bâle à Mulhouse, à 9 km au sud-est de cette dernière, Habsheim n'a cessé de se développer et la croissance de sa population se poursuit : 1422 habitants en 1801, 4381 au recensement de 1999, près de 5000 actuellement.

L'archéologie à Habsheim, ou ... 7000 ans d'histoire ⁽¹⁾

par Jean-Jacques WOLF

Habsheim peut, à juste titre, s'enorgueillir d'un riche passé archéologique, mis principalement au jour depuis 1967. Si la densité des traces anciennes existe aussi bien en plaine, tout autour du village, elle est également présente dans les coteaux. Cependant, notre attention se portera particulièrement sur le site archéologique de Habsheim-Sud (*Landserer Weg*), protégé dans le cadre du POS.

L'accumulation des vestiges, dont les plus anciens remontent à 5300 avant notre ère, fait de ce site l'un des plus remarquables du Haut-Rhin :

Le site **néolithique** de Habsheim-Sud est l'un des plus anciens (-5300 à -4700) et des plus vastes d'Alsace, placé sur l'axe de peuplement Sierentz-Colmar et jouissant de conditions écologiques favorables. Il se compose d'habitats (une cinquantaine de maisons, selon une estimation basse) et de sépultures (bien que la nécropole principale n'ait pas encore été détectée à ce jour). Parmi les découvertes spectaculaires, on retiendra celle, réalisée pour la première fois dans tout l'Est de la France, de plans complets de maisons révélés par les vues aériennes du Service d'Archéologie du Conseil Général du Haut-Rhin en 1989.

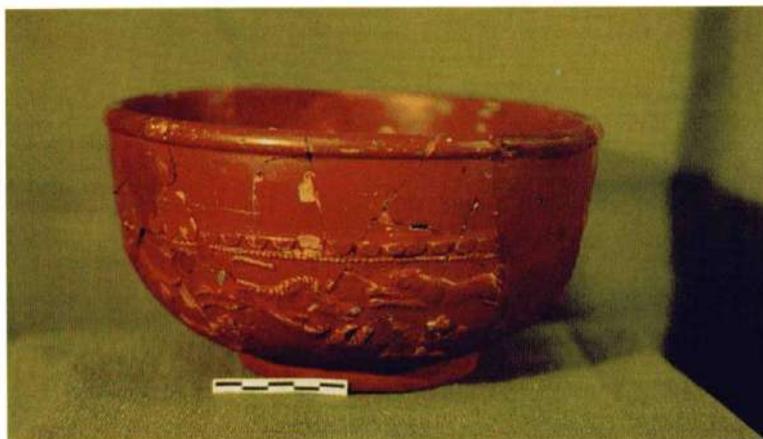
Les âges des **métaux** (-2200 à -58) ont laissé des traces composites : des objets, du chalcolithique à La Tène, apparus en surface et signalant des implantations. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de fouilles: au *Landserer Weg* (1967-68), fouille d'un habitat de La Tène I b; *rue de Dietwiller* (1970), intervention de sauvetage urgent sur des fosses de La Tène I a. La découverte offrant les perspectives les plus remarquables a été celle, en 1989, d'un enclos se développant sur plusieurs centaines de mètres, associés à des cercles tumulaires. Il s'agit de complexes d'aménagement à caractère rituel ou funéraire.

De l'**antiquité** (Ier - IVe siècles), nous conservons la villa gallo-romaine de Habsheim-Sud, l'une des plus grandes d'Alsace (*circa* 400 x 200 m). Grande exploitation, elle était au centre d'un domaine étendu sur plusieurs bans actuels (Habsheim, Eschentzwiller, Zimmersheim), dont elle régissait l'activité agricole. A ce titre, elle était flanquée de plusieurs exploitations plus petites (villas rustiques).

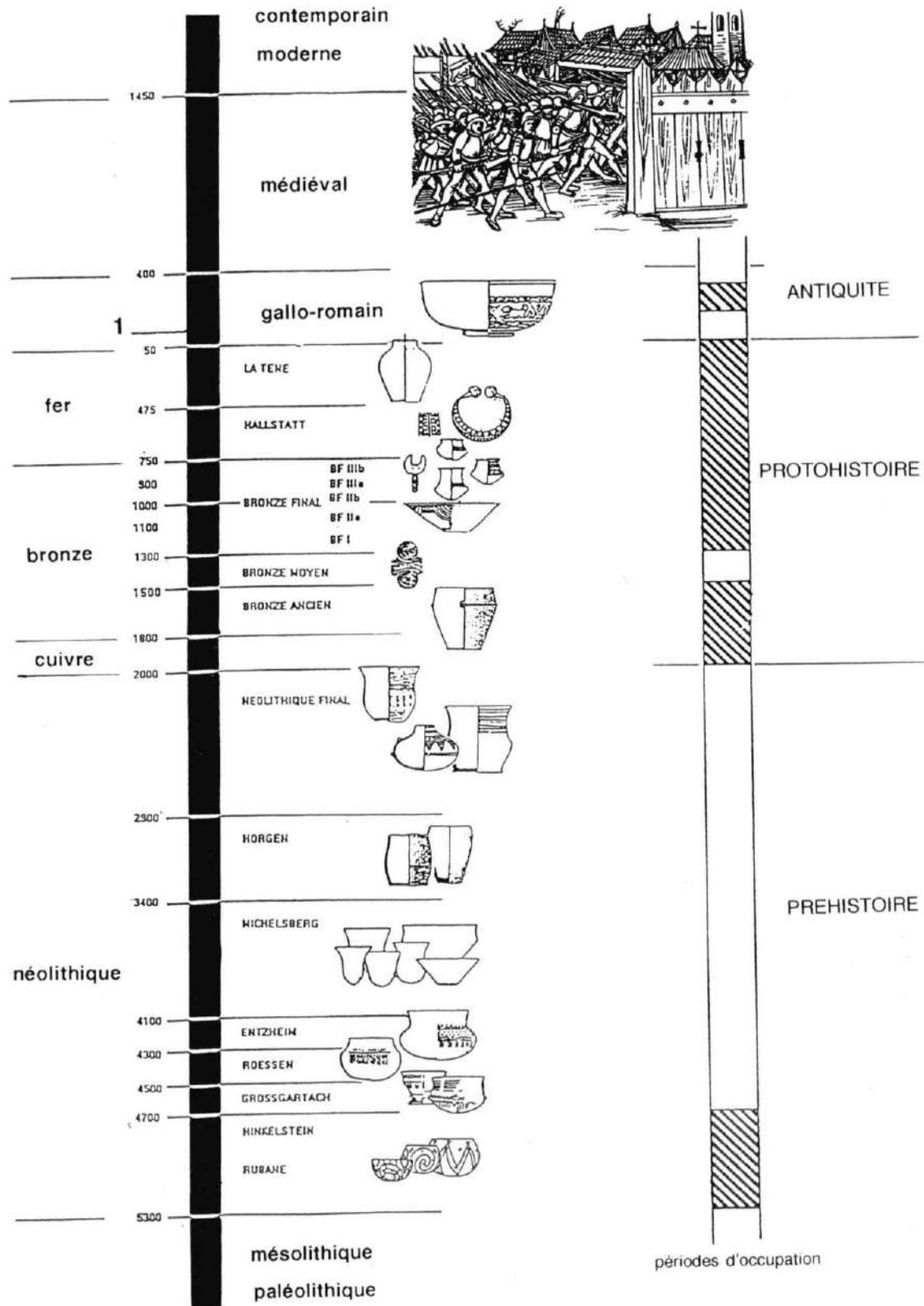
L'enclos quadrangulaire délimite une aire surbâtie de 8 ha, divisée :

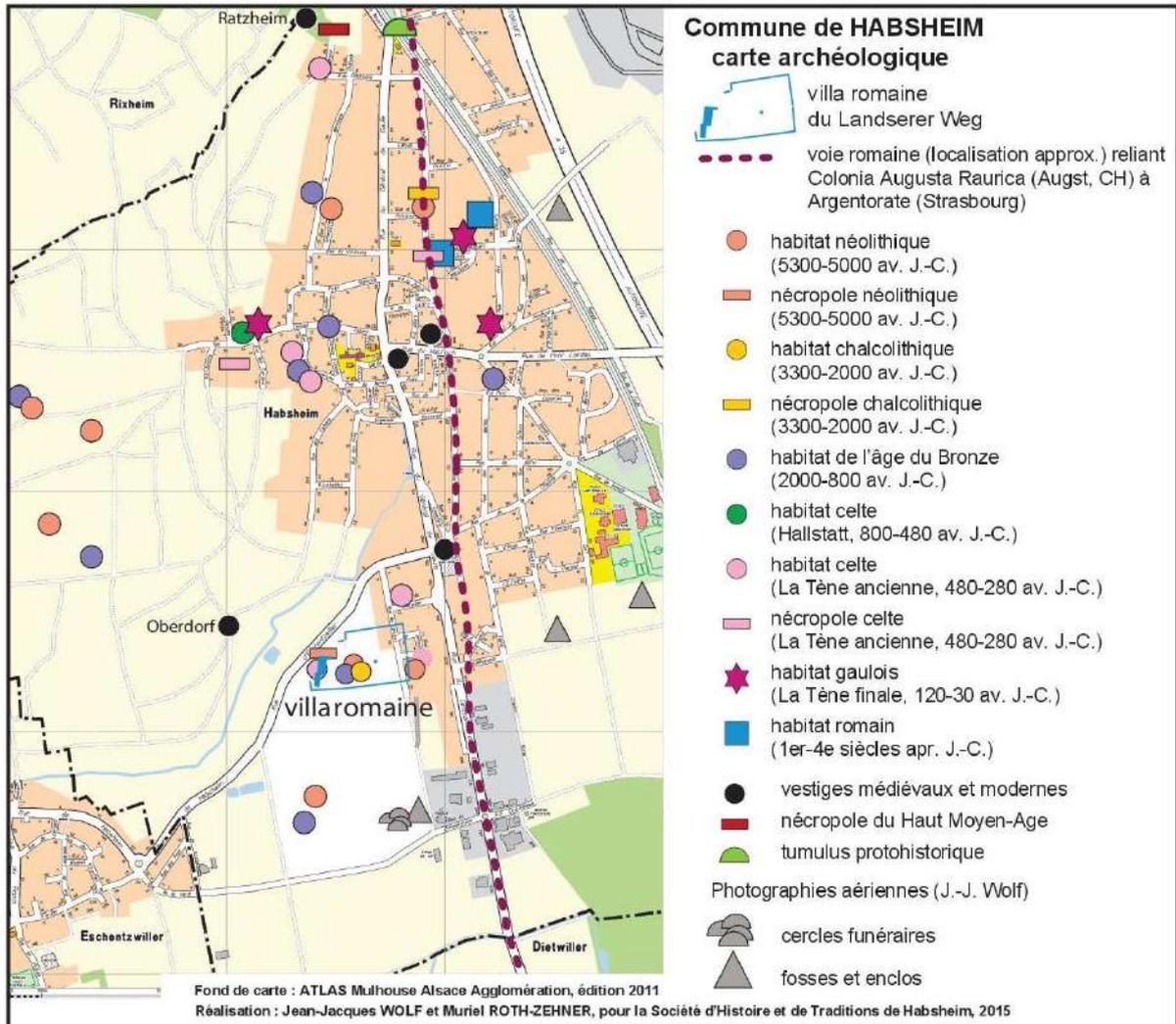
- à l'Ouest, en une part «urbaine», réservée aux habitations prestigieuses du maître et de l'intendant et à un relais lié au trafic de la route Sierentz-Horbourg, distante de 600 m à l'Est.
- à l'Est, en une part «rustique», composée de bâtiments d'exploitation, d'ateliers, d'entrepôts et des demeures modestes de la main d'œuvre servile, s'ordonnant autour d'un temple.

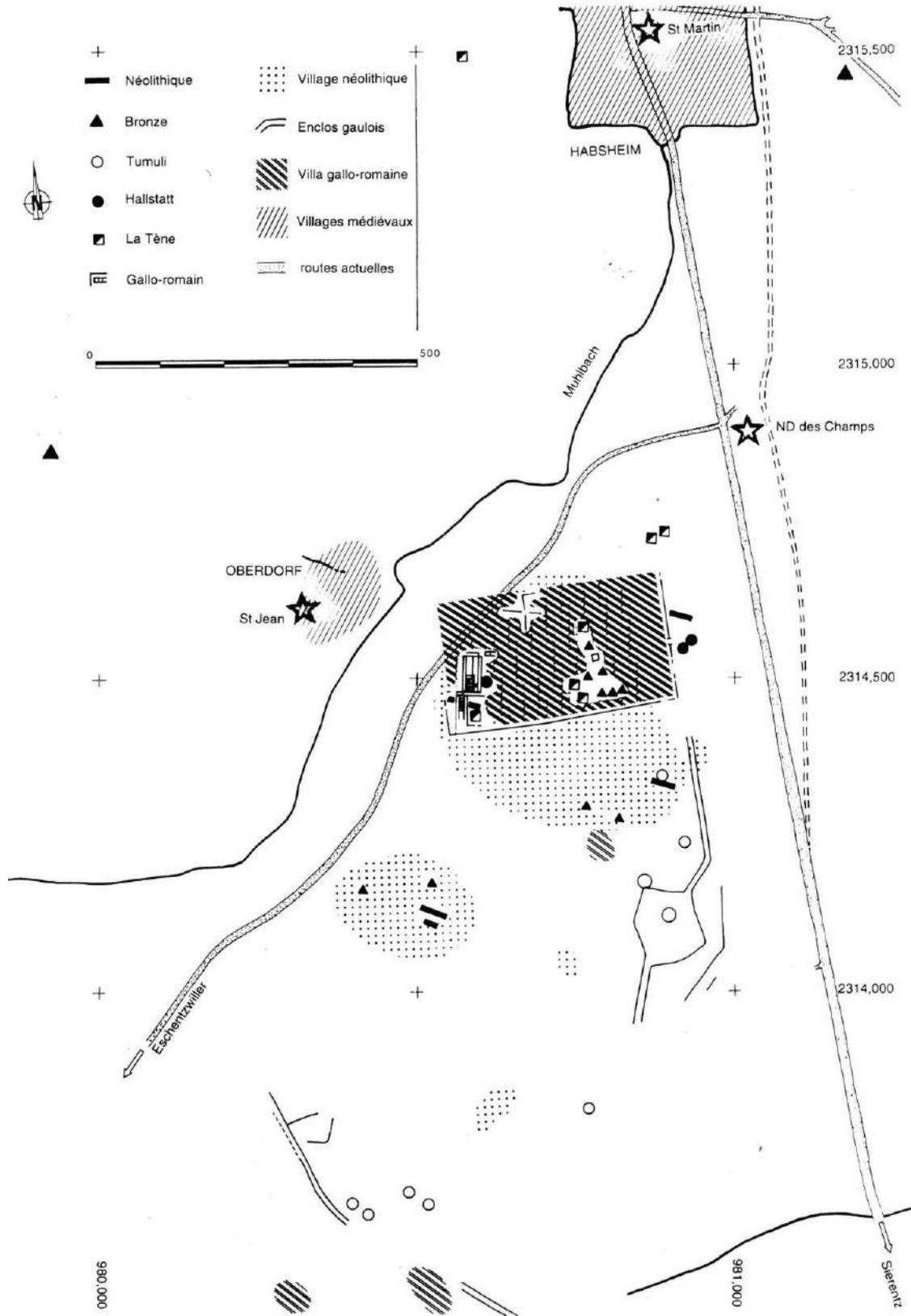
Près du porche de la villa se situe la nécropole.



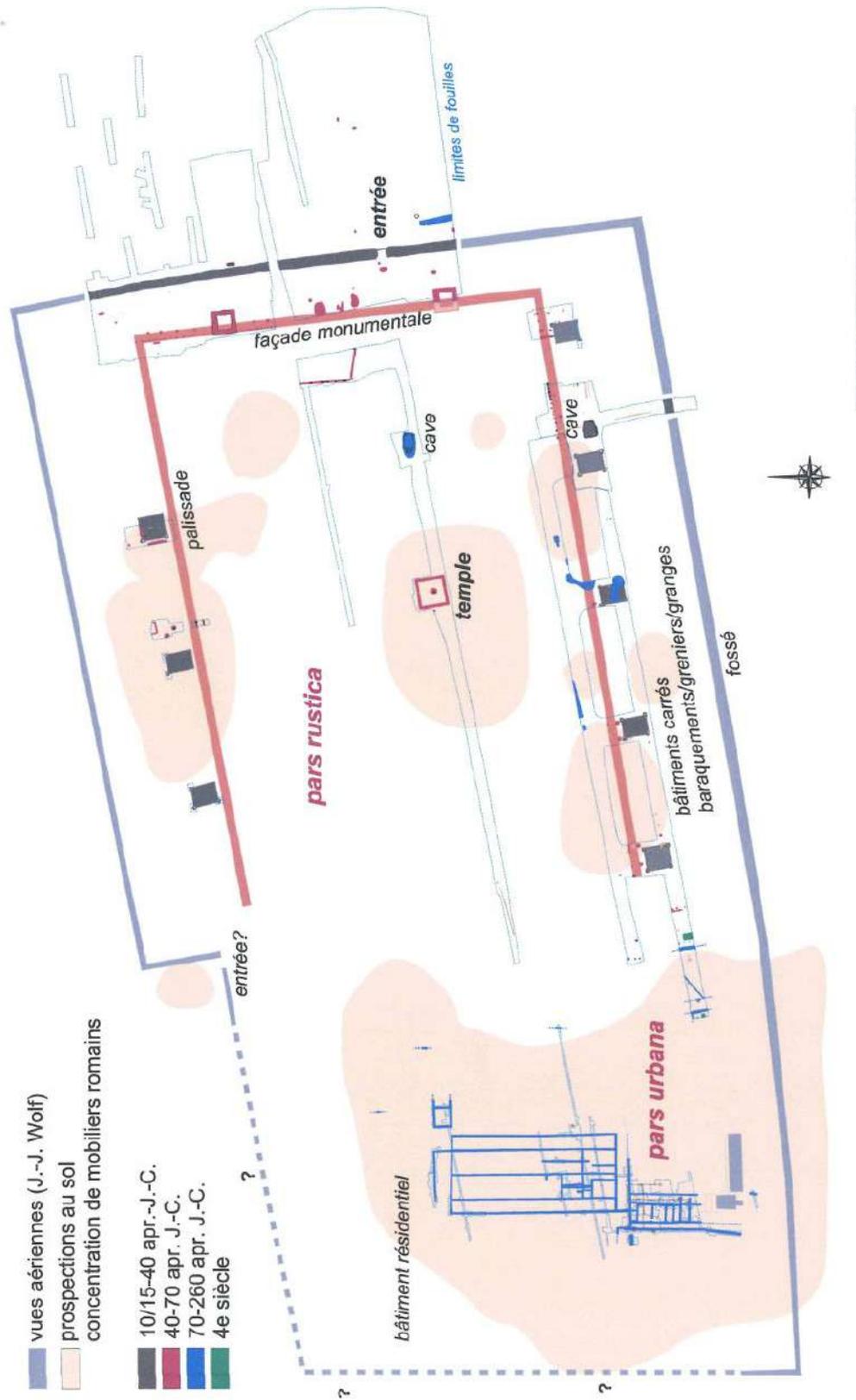
CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION
DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE
HABSHEIM-SUD







Carte réalisée par : Murielle ROTH-ZEHNER (ancienne Directrice scientifique de Antéa Archéologie) et Jean-Jacques WOLF (ancien Archéologue départemental)



2.2.2 Evolution de l'urbanisation



➤ **1885 : une concentration de l'habitat dans le noyau ancien**

L'espace urbanisé se compose du noyau ancien dense qui s'organise autour du croisement central et de l'église Saint-Martin. On assiste déjà à l'apparition d'une tendance à l'extension linéaire du bâti le long de la RD 66 et de la D 56 II. Malgré cet élément de rupture dans l'organisation générale de la commune, le bâti semble suivre un schéma classique de développement avec une structure concentrique commandée par les fossés conduisant le Muhlbach de part et d'autre du noyau.

➤ **1957 : Les premiers signes de développement**

En un peu plus de 70 ans l'aspect général de la commune a peu évolué. On assiste cependant à un développement de l'urbanisation linéaire qui remplit l'espace entre l'ancienne ville et la voie de chemin de fer. Le front que l'on connaît encore aujourd'hui se met alors en place sans que les terrains situés au-delà de la route soient exploités. Une même tendance se fait jour le long de la voie qui mène vers Kembs au travers de la Hardt. Cette voie dessert en particulier des usines qui jouxtent la ligne de chemin de fer.

➤ **1986 : Les conséquences de l'explosion urbaine**

Les trois décennies qui séparent 1957 de 1986 furent le cadre d'une évolution extrêmement forte et soudaine. L'afflux de population a radicalement changé l'image de la commune. L'urbanisation s'est essentiellement faite entre la RD 66 et la colline et entre la RD 66 et la voie ferrée. Les terrains situés sur les versants de la colline commencent à subir une forte pression urbaine. Une extension de près d'un kilomètre commence à se développer au Sud de la colline en direction de Schlierbach.

➤ **1994 : L'accentuation des grandes tendances**

La forme globale de la commune n'a guère évolué depuis le milieu des années 80. On note une certaine densification des espaces ainsi que l'implantation de collectifs relativement hauts (3 niveaux, voire 5 dont 2 dans les toits) dans le tissu urbain. La zone d'activité située au Nord entre la voie ferrée et l'A 35 est désormais utilisée : on ne compte plus beaucoup de parcelles vides. Le secteur d'extension au Sud se poursuit avec notamment l'implantation de nombreuses activités artisanales.

➤ **De 1994 à nos jours : La densification et l'amorce de la mutation du tissu urbain**

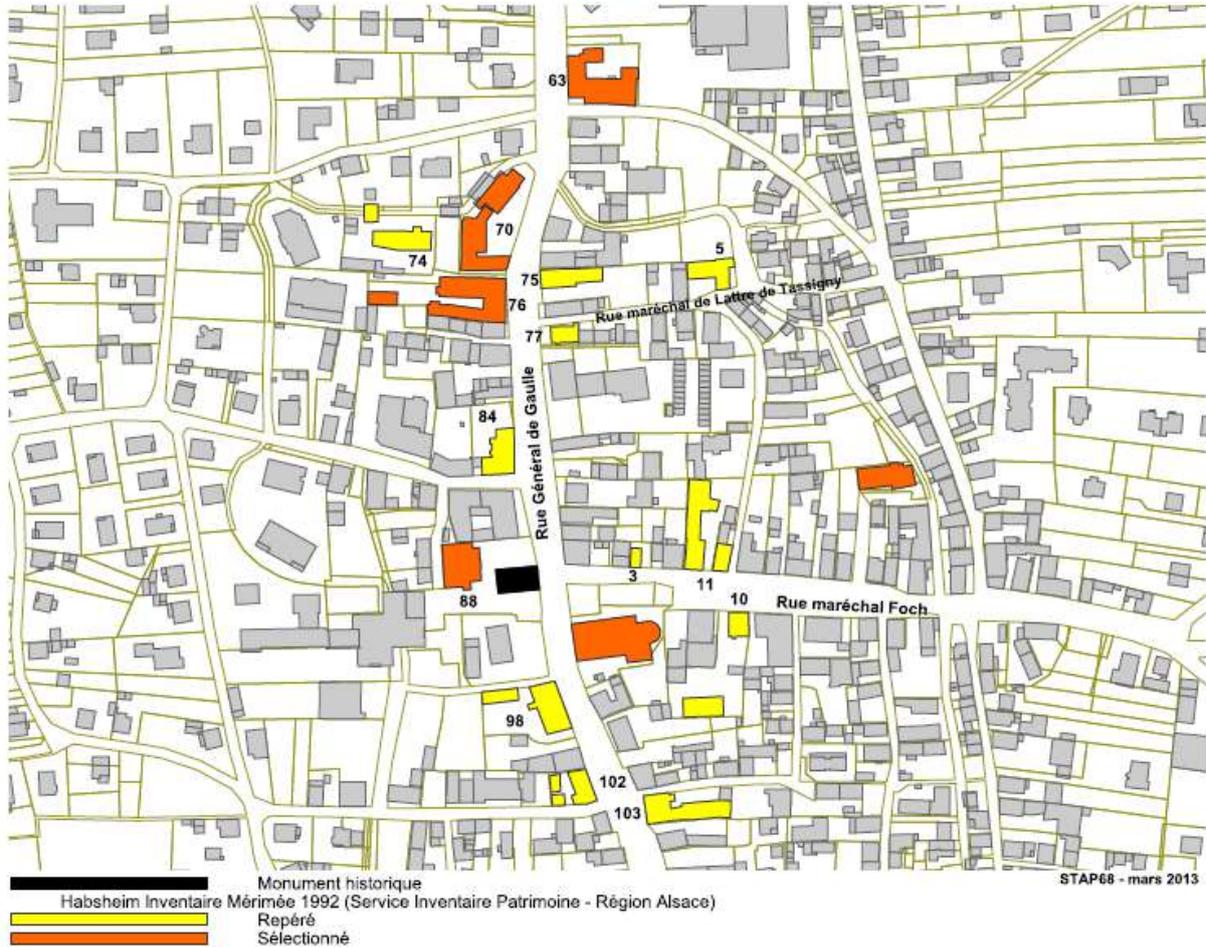


Les limites de l'enveloppe urbaine sont restées celles qui se sont dessinées dans le milieu des années 80. Les vides importants du tissu urbain ont progressivement été comblés par des opérations de lotissements (rue d'Uffheim, rue Nungesser et Coli, rue de la Délivrance, ...) ou par des opérations groupées soit sous forme d'habitat collectif, soit sous forme d'habitat intermédiaire.

2.2.3 Patrimoine

Le noyau ancien qui s'est développé autour de l'église St-Martin se caractérise par une structure concentrique liée à la présence d'anciens fossés conduisant le cours d'eau du Muhlbach. Il comporte un certain nombre d'édifices à caractère patrimonial qui présentent un intérêt du point de vue historique et architectural et qui sont les vecteurs de l'identité de Habsheim.

Ces édifices sont repérés sur la carte patrimoniale ci-dessous.



Au nombre des édifices constitutifs du patrimoine remarquable figure le Dorfhuis repéré en noir sur la carte ci-dessus.

édifice / site	Mairie-école dite Dorfhus
adresse	90 rue du Général de Gaulle
dénomination	mairie ; école
époque de construction	4e quart 16e siècle
année	1578
historique	Le gros-œuvre de la maison commune daté du 4e quart du 16e siècle, comme en témoigne le millésime 1578, accompagné des armes de la ville, qui figure sur une pierre du côté de la rue ; ses différentes affectations au fil des ans comme hôpital, caserne, tribunal, halle, école, lui ont fait perdre la plupart de ses ouvertures d'origine, son escalier, ainsi que ses pignons découverts à redents
description	La cave, qui ne s'étend que sous une partie du bâtiment, est voûtée en berceau plein-cintre
étages	sous-sol ; 1 étage carré ; étage de comble
gros-œuvre	grès ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon découvert ; demi-croupe
couverture (matériau)	tuile plate
couvrement	voûte en berceau plein-cintre
décor	sculpture
représentation	armoiries
	sujet : armoiries anciennes de la ville en bas relief, support : pierre dans le mur est
propriété	propriété publique
protection MH	1991 : inscrit MH partiellement

Source : Base MERIMEE



Photos : STAP 68 - Proposition de périmètre de protection modifié

édifice / site	Eglise Paroissiale Saint-Martin
adresse	rue du Général de Gaulle
dénomination	église paroissiale
parties non étudiées	enclos
époque de construction	13e siècle (?) ; 4e quart 18e siècle
auteur(s)	Zeller François Antoine (architecte)
historique	La tour médiévale de l'église paroissiale saint Martin a été rehaussée d'un niveau lors de la reconstruction de la nef par l'architecte François Antoine Zeller entre 1786 et 1789 (date et attribution par travaux historiques) ; le cimetière entourait l'église jusqu'en 1811
plan	plan allongé
étages	1 vaisseau
gros-œuvre	grès ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit
couverture (type)	toit à longs pans ; croupe ronde ; flèche carrée
couverture (matériau)	tuile plate
propriété	propriété publique

Source : Base MERIMEE



édifice / site	relais de poste, restaurant	
adresse	63 rue du Général de Gaulle	
Destinations successives	maison	
dénomination	relais de poste ; restaurant	
parties non étudiées	cour ; écurie	
époque de construction	19e siècle	
auteur(s)	maître d'œuvre inconnu	
historique	D'après la recherche historique, le restaurant Au Lion d'Or est un ancien relais de poste aux chevaux du 19e siècle ; c'est le notaire Knopff qui aurait fait construire les écuries en 1864 ; actuellement, cet édifice sert d'habitation	
élévation	élévation à travées	
étages	sous-sol ; rez-de-chaussée surélevé ; 1 étage carré	
escaliers	escalier dans-œuvre	
gros-œuvre	brique ; enduit	
couverture (type)	toit à longs pans ; croupe	
couverture (matériau)	tuile mécanique	
propriété	propriété privée	

Source : Base MERIMEE

Photo : STAP 68 - Proposition de périmètre de protection modifié

édifice / site	Maison	
adresse	70 rue du Général de Gaulle	
dénomination	maison	
parties non étudiées	cour ; atelier ; buanderie ; logement	
époque de construction	2e moitié 18e siècle	
siècle détail	17e siècle ; 19e siècle	
année	1657 ; 1671 ; 1867	
auteur(s)	maître d'œuvre inconnu	
historique	Cette maison date de la 2e moitié du 18e siècle ; quelques éléments du 17e siècle ont été réutilisés : pierre d'évier datée de 1657, pierre datée de 1671 dans le mur du bâtiment annexe sud, ancien hangar avec pressoir à huile, piédroits de cheminée sous le perron ; sur l'auge abreuvoir figure le millésime 1867 et l'inscription : Feninger, maire ; le bâtiment servant actuellement d'atelier est l'ancienne grange-étable ; prolongeant le logis, l'ancienne buanderie, qui abritait également l'alambic, en dessous d'un logement annexe, est désaffectée	
élévation	élévation à travées	
étages	sous-sol ; rez-de-chaussée surélevé ; 1 étage carré	
escaliers	escalier dans-œuvre ; escalier droit ; en charpente	
gros-œuvre	grès ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit	
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert	
couverture (matériau)	tuile plate	
typologie	cour ouverte ; logis en retrait	
propriété	propriété privée	

Source : Base MERIMEE

Photo : STAP 68 - Proposition de périmètre de protection modifié

<p>édifice / site Restaurant à la Ville de Mulhouse</p> <p>adresse 76 rue du Général de Gaulle</p> <p>dénomination restaurant</p> <p>parties non étudiées cour ; étable à chevaux ; logement</p> <p>époque de construction 18e siècle</p> <p>auteur(s) maître d'œuvre inconnu</p> <p>historique D'après le plan d'alignement de 1787, cet édifice du 18e siècle, appelé auberge à l'enseigne de l'ange, était la propriété du prévôt Kolb</p> <p>description Le bâtiment annexe servant d'écurie et de logement à l'étage est en pan de bois</p> <p>étages sous-sol ; 1 étage carré ; étage de comble</p> <p>escaliers escalier dans-œuvre ; escalier droit ; en charpente</p> <p>gros-œuvre grès ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit ; bois ; pan de bois</p> <p>couverture (type) toit à longs pans ; pignon couvert</p> <p>couverture (matériau) tuile mécanique</p> <p>propriété propriété privée</p>	
---	--

Source : Base MERIMEE

Photo : STAP 68 - Proposition de périmètre de protection modifié

<p>édifice / site Ecole</p> <p>adresse 88 rue du Général de Gaulle</p> <p>dénomination école</p> <p>époque de construction 2e moitié 19e siècle</p> <p>auteur(s) maître d'œuvre inconnu</p> <p>historique Ecole ne figurant pas sur le cadastre de 1823 mais datant de la seconde moitié du 19e siècle</p> <p>étages 1 étage carré</p> <p>escaliers escalier dans-œuvre ; escalier tournant ; en charpente</p> <p>gros-œuvre grès ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit</p> <p>couverture (type) toit à longs pans ; croupe</p> <p>couverture (matériau) tuile mécanique</p> <p>propriété propriété publique</p>
--

Source : Base MERIMEE

édifice / site	Synagogue
adresse	3 impasse de la Synagogue
dénomination	synagogue
parties non étudiées	maison
époque de construction	limite 18e siècle 19e siècle
auteur(s)	maître d'œuvre inconnu
historique	La synagogue de Habsheim, qui figure sur le plan cadastral de 1823, a été édifée vers 1800 ; elle sert actuellement de remise ; l'ancienne maison du rabbin qui y est accolée, restaurée vers 1930, sert de logement
description	L'ancienne maison du rabbin comporte un sous-sol qui abritait un bain rituel, un rez-de-chaussée qui servit d'école et un étage carré
plan	plan allongé
étages	1 vaisseau ; sous-sol ; 1 étage carré
escaliers	escalier dans-œuvre ; escalier droit ; en charpente
gros-œuvre	calcaire ; moellon sans chaîne en pierre de taille ; enduit
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert
couverture (matériau)	tuile plate
propriété	propriété privée



Source : Base MERIMÉE

Photos : STAP 68 - Proposition de périmètre de protection modifié

Le lecteur désireux d'avoir une vision exhaustive du patrimoine de la commune peut consulter les sites internet suivants :

- www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/ qui donne accès à la base MERIMÉE
- <http://patrimoine.region-alsace.eu/fr/>

2.2.4 Analyse du tissu urbain

Le tissu urbain constitue la partie terminale du Sud-Est de la nappe urbaine de l'agglomération mulhousienne.

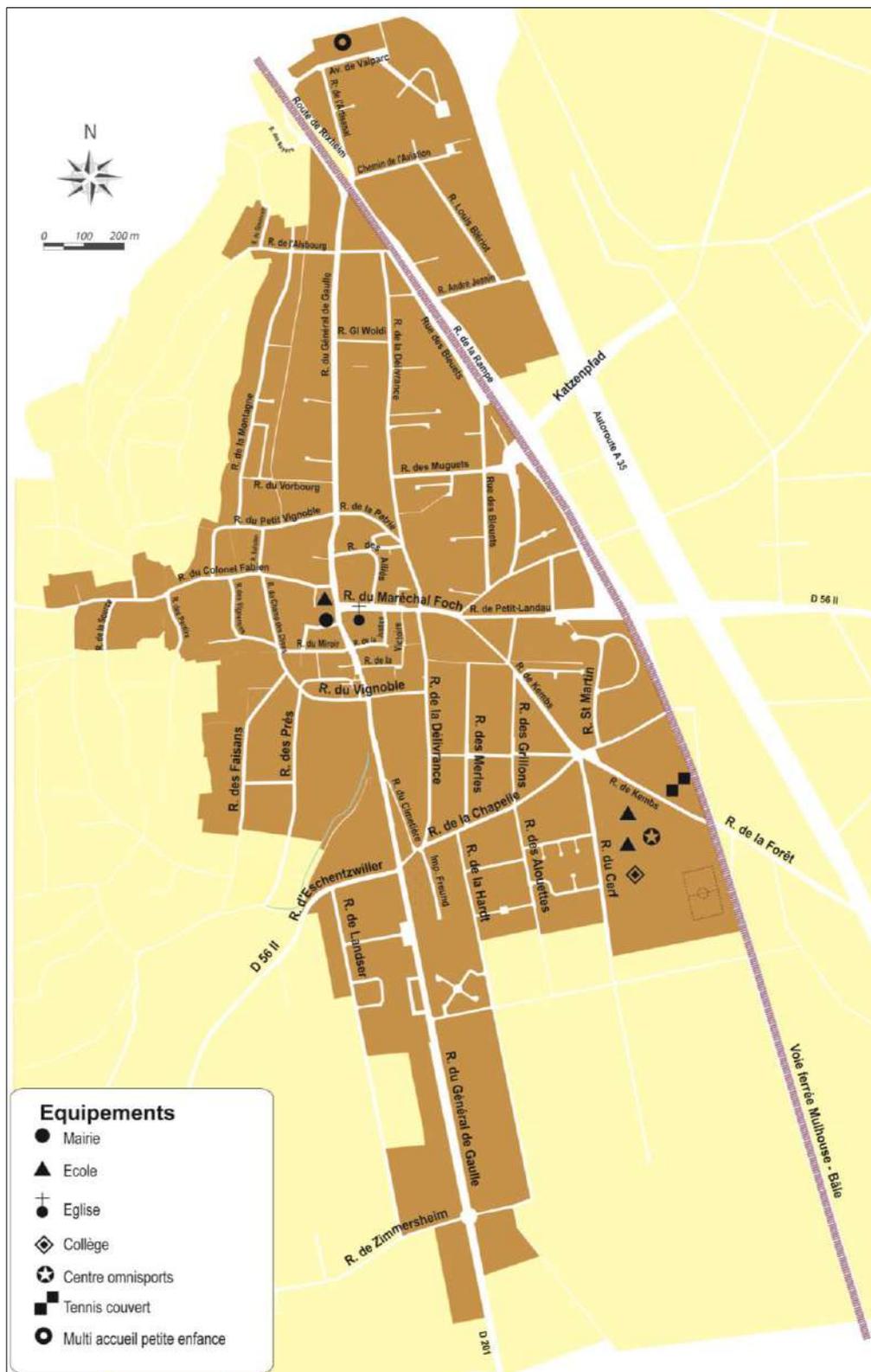
Les zones urbanisées de Habsheim, y compris l'emprise de l'aérodrome de Mulhouse - Habsheim, occupent environ 246 hectares soit près de 16% du ban communal. Elles se développent d'Est en Ouest sur une longueur approximative de 1,6 kilomètre entre la résidence Bellevue et l'autoroute A35, bien que la majeure partie de l'urbanisation à l'Est s'arrête à la voie ferrée Mulhouse – Bâle.

Leur développement Nord – Sud se fait sur une longueur de 3,1 kilomètres entre la piscine au Nord et la zone d'activités au Sud. Une zone à dominante d'activités économiques occupe la frange Nord du ban communal (Valparc) et l'aérodrome est implanté au Nord-Est de la nappe urbaine.

Le tissu urbain de Habsheim comporte une inclusion à caractère naturel dans sa partie Sud-Ouest. Cette dernière correspond à la zone inondable du Muhlbach.



2.2.4.1 Le réseau de voirie



Le réseau routier

La commune de Habsheim est desservie par un réseau routier assez dense.

L'autoroute A35 traverse le ban communal du Nord au Sud et supporte un trafic moyen journalier de 49200 véhicules.

L'accès à l'autoroute A35 se fait au Nord du ban communal par la RD 201 qui traverse la commune du Nord au Sud.

La commune est traversée d'Ouest en Est par la RD 56 II (Rue d'Eschentzwiller, puis rues du Maréchal Foch et de Petit-Landau) qui permet de rejoindre Eschentzwiller et Mulhouse à l'Ouest et Kembs au Sud-Est. Le trafic moyen journalier est de 4816 véhicules pour le tronçon entre Eschentzwiller et la RD 201 dont 163 poids-lourds et de 1160 véhicules pour le tronçon RD 201 – Kembs, dont 51 poids-lourds.

La RD 57 traverse la forêt de la Hardt et permet de rejoindre Petit-Landau. Le trafic moyen journalier est de 583 véhicules dont 21 poids-lourds.

La RD 201 (rue du Général de Gaulle) entre sur le territoire communal au Nord pour irriguer la nappe urbaine dans sa partie médiane. Cette voie routière permet de rallier Rixheim où elle rejoint la RD 66 qui permet d'accéder à Mulhouse. Cet axe de transit supporte un trafic de 13147 véhicules dont 688 poids-lourds.

L'armature du réseau routier de Habsheim est constituée par les Routes Départementales mentionnées ci-dessus (rue du Général de Gaulle, rue d'Eschentzwiller et rue de Petit-Landau) auxquelles s'ajoute la rue de la Rampe qui revêt un caractère de voie de desserte et de transit.

De rues secondaires assurent un maillage relativement dense qui permet une bonne desserte de l'ensemble du tissu urbain (rue de la Délivrance, rue des Bleuets, rue de la Montagne, rue du Colonel Fabien, rue des Faisans, rue des Prés, rue de Kembs, rue de la Chapelle, rue du Cerf, rue de la Hardt et rue de Landser).

On relève un nombre important de voie de desserte en impasse.

L'offre de stationnement se répartit entre des aires de stationnement et du stationnement linéaire aménagé le long de certains tronçons de la voirie communale. Elle est localisée sur la carte de la page précédente. Le comptage a été effectué en juin 2015.

Les tableaux suivants donnent le nombre de places par types de stationnement et font apparaître le nombre de places pour personnes handicapées ainsi que celles pour les vélos et les bus.

Tableau des parcs publics de stationnement

Repère carte	Localisation	Nb places		VELOS	BUS
		Places gratuites	Places handicapées		
A	Cimetière	11	1		
B	Ecole maternelle du centre	17	1		
C	Gare	25	1	30	
D	Annexe de la Gare	15			
E	Eglise	41	1		
F	Mairie/école	61		30	
G	Résidence Le Clocher	9	1		
H	Plaine Sportive	229	6	34	4
I	Tennis Club	12		8	
J	Ecole Nathan Katz	32			
K	Garderie	12	1		
M	Résidence Angelico (rue De Gaulle)	31	2		
N	Résidence Saint Martin	54	2		
O	Derrière la Gare	64			
P	Annexe derrière la Gare	42	4	12	
	TOTAL	655	20	114	4

L'aire de stationnement repérée O est utilisée comme aire de covoiturage du fait de sa proximité avec la gare SNCF. Il est à noter que l'emplacement réservé pour la station de tram-train sera également affecté partiellement au covoiturage.

Tableau des parcs de stationnement commerciaux

Repère carte	Localisation	Nb places		VELOS
		Places gratuites	Places handicapées	
1	VALPARC (Axe central)	200	3	
2	Crédit Mutuel	8	1	
3	Casino	67	2	6
4	Arc en Ciel	4		
	TOTAL	279	6	6

Tableau des stationnements linéaires

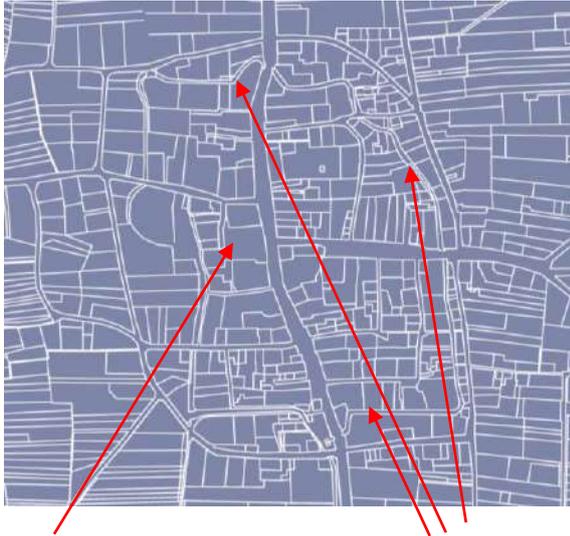
Localisation	Zone bleue	Nb places		VELOS	BUS
		Places gratuites	Places handicapées		
Chemin de l'Aviation		7			
Impasse de l'école		3			
Impasse Freund		14			
Rue des Bergers		18			
Rue Louis Blériot		33			
Rue des Bleuets		59			
Rue de la Carrière		7			
Rue du Cerf		36	1	3	
Rue de la Délivrance		59			
Rue d'Eschentzwiller		8			
Rue du Colonel Fabien		33			
Rue des Faisans		20			
Rue du Maréchal Foch		19			
Rue du Général De Gaulle	77	157	1		
Rue des Grillons		34			
Rue de Hombourg		17			
Rue de la Justice		5			
Rue de Kembs		34			
Rue de Landser		14			
Rue Saint Martin		15			
Rue des Merles		18			
Rue des Muguets		11			
Rue de Niffer		13			
Rue Nungesser et Coli		9			
Rue d'Ottmarsheim		13			
Rue de la Patrie		4			
Rue du Petit Vignoble		14			
Rue des Prés		21			
Rue du Président Roosevelt		11			
Rue de la Source		5			
Rue du Vignoble		19			
Rue Georges Wodli		8			
TOTAL	77	738	2	0	3

L'ensemble des places de stationnement présente des possibilités de mutualisation, notamment ceux liés à des commerces et des équipements publics.

2.2.4.3 Le parcellaire



Trois types de parcellaire coexistent : un parcellaire « médiéval » spécifique au noyau ancien, un parcellaire « agricole » de forme allongée et un parcellaire « remanié ».



Ecole du centre, Mairie fossés

Anciens fossés

Le parcellaire « médiéval » est emblématique du noyau ancien. Il résulte de l'organisation concentrique induite par les anciens fossés aujourd'hui canalisés dans lesquels s'écoulait le Muhlbach.

Des petites parcelles généralement de forme rectangulaires en constituent l'ossature.

Le développement des équipements publics (mairie, école, ...) a eu pour effet de générer des unités foncières de grande superficie.

Hormis la rue du Général de Gaulle et la rue du Maréchal Foch, le réseau viaire est constitué de voies étroites.



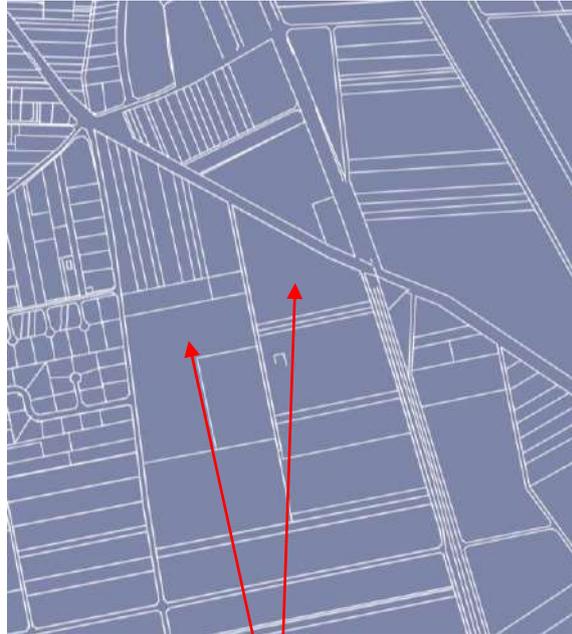
« Peigne » ou « casserole »

Le parcellaire « traditionnel », d'origine agricole, présentent une morphologie hétéroclite bien que les parcelles en lanière soient les nombreuses.

Le bâti s'est adapté à ce parcellaire et nombreuses sont les constructions implantées en épis par rapport à l'axe des voies ainsi que celles se développant sur les limites séparatives.

L'utilisation du potentiel constructible de parcelles non remembrées au préalable a eu pour conséquence de multiplier les voies de desserte privée, les impasses, créant dans le tissu parcellaire des voies en "peigne" ou encore en "casserole".

Les équipements publics à forte emprise ont une signature parcellaire caractéristique : la forme est nettement plus homogène et surtout les superficies des terrains d'assiette de ces équipements sont très importantes et donc facilement identifiables sur le plan parcellaire.



Collège – Ecole – Centre omnisports ...

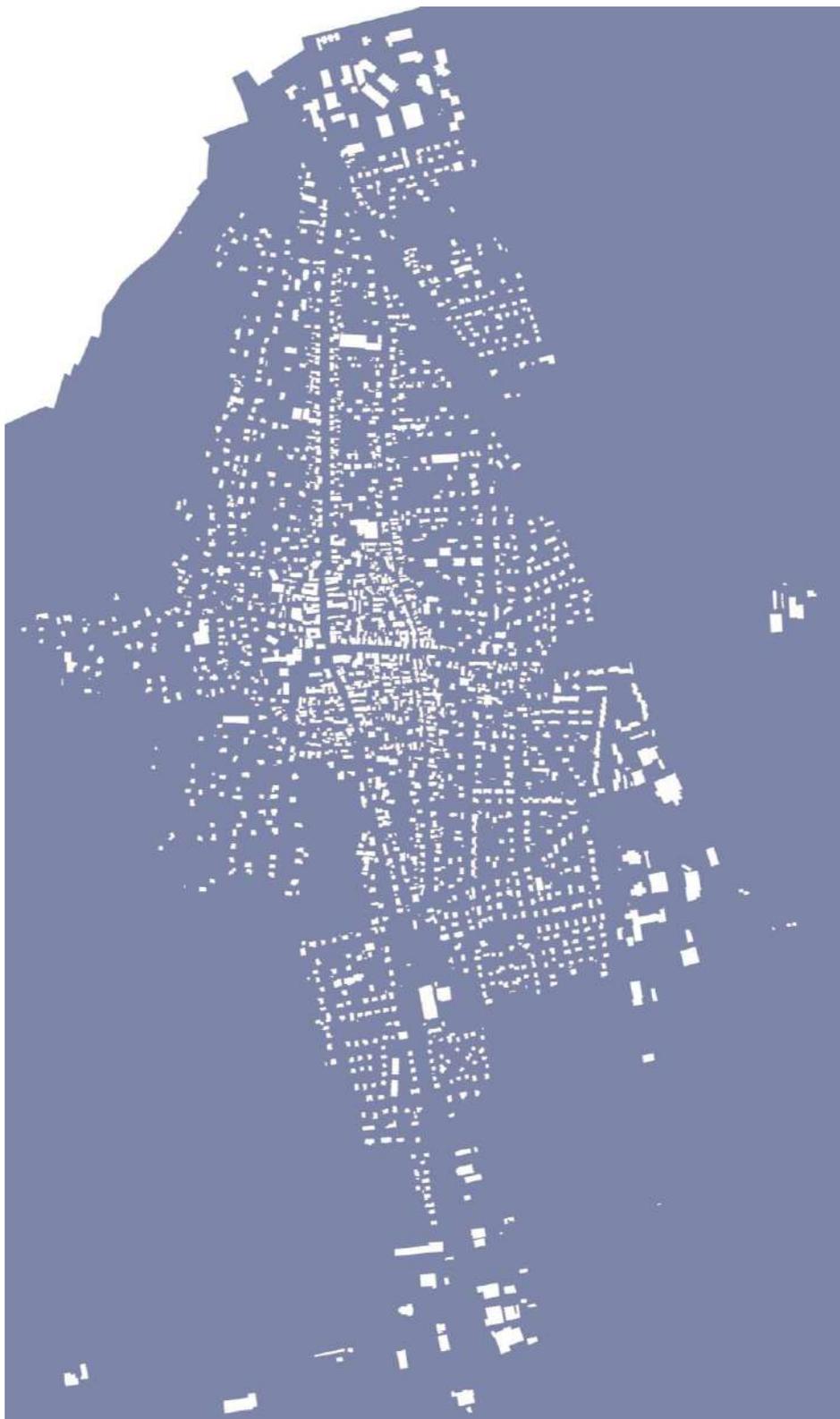


La structuration des extensions urbaines a généré un tissu parcellaire caractérisé par des formes homogènes et d'une régularité quasi monotone.

Cette organisation, emblématique des lotissements, produit un patchwork urbain dans lequel seules les voies de circulation sont porteuses d'une cohérence globale, chaque opération conservant sa logique propre.

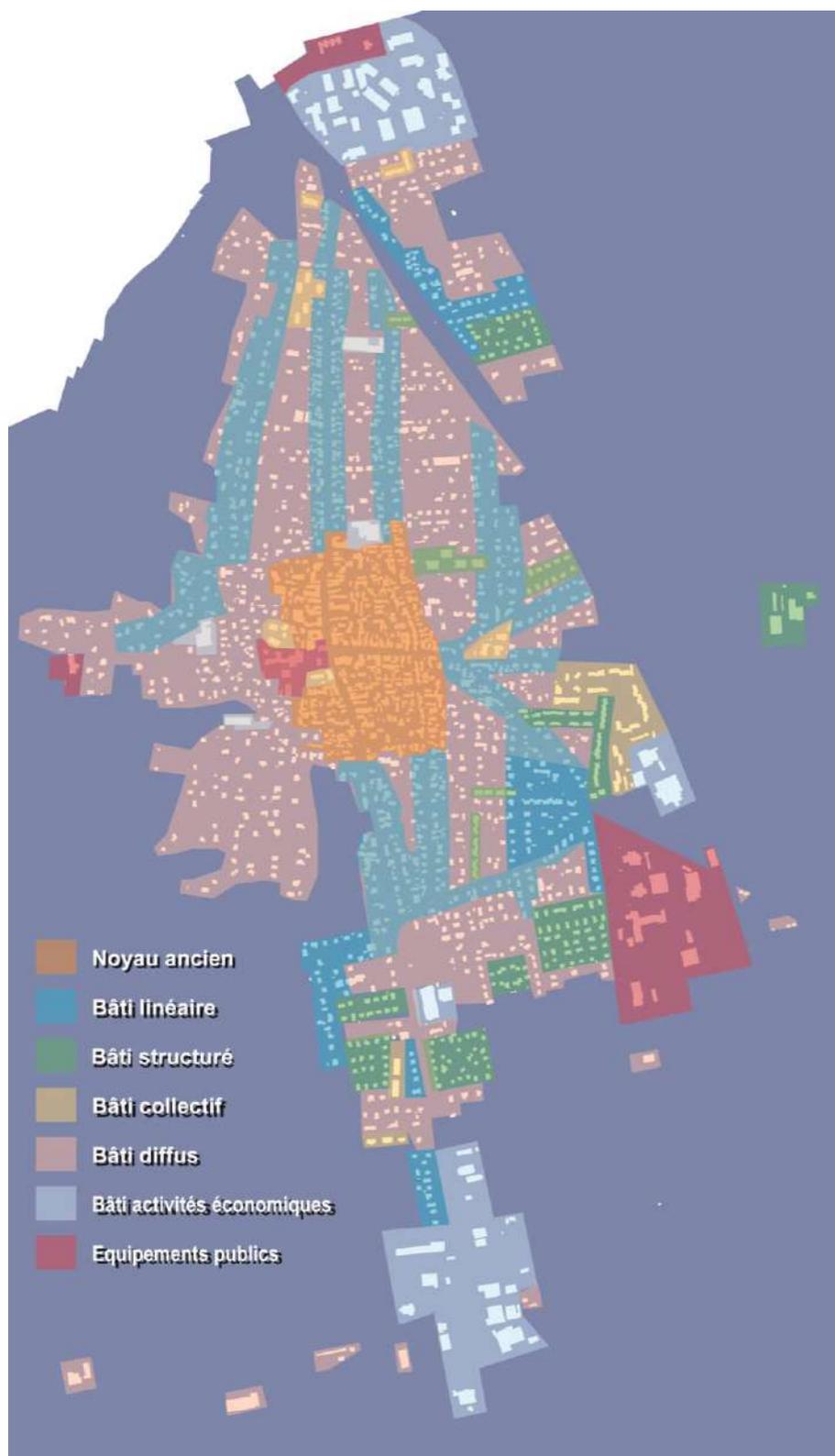
La diversité qui en résulte est toutefois un atout pour la qualité du paysage urbain. Par ailleurs, les parcellaires à maillage large favorisent la nature en ville en raison des plantations accompagnant les constructions.

2.2.4.4 Le bâti



La trame bâtie

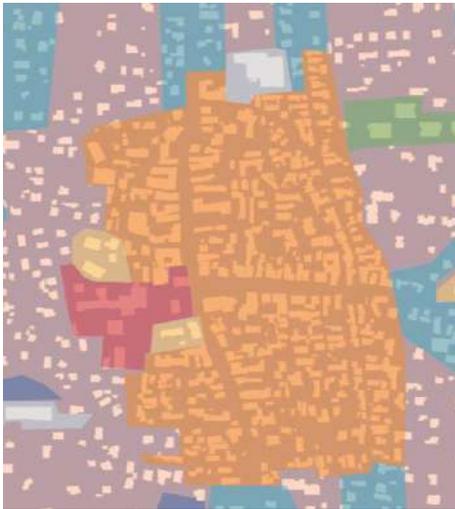
A la diversité du parcellaire correspond une grande variété de formes du bâti : le noyau ancien, le bâti linéaire, le bâti diffus, le bâti structuré, le bâti collectif, le bâti à vocation économique et les équipements publics.



La typologie du bâti

❖ **Le noyau ancien**

Le noyau ancien se développe au carrefour des deux axes routiers principaux de la commune. Outre sa valeur patrimoniale évoquée au § 2.3 Patrimoine, ce tissu urbain présente des caractéristiques morphologiques emblématiques des tissus médiévaux. La densité du bâti y résulte plus de l'implantation des constructions que de leur volumétrie. L'ordonnancement le long des voies publiques, sans être d'une rigueur extrême, permet de lire des alignements architecturaux le long de la rue du Général de Gaulle ainsi que le long de la rue du Maréchal Foch.



Ce tissu urbain a fait l'objet d'inclusions de bâti à destination de logement collectif et d'équipements publics à l'arrière de la mairie. Ces éléments « modernes » restent toutefois à l'échelle du bâti ancien et leur volumétrie s'intègre au tissu existant.

Le bâti ancien occupe également de manière quasi systématique les limites de propriété, ce qui lui confère une densité et une minéralité importantes.

La perception du paysage urbain est exclusivement celle que l'on a depuis l'espace public. Il n'existe quasiment pas de perméabilité visuelle vers les cœurs d'îlots.

❖ **Le bâti linéaire**

Le bâti linéaire se localise en bordure des voies principales telles que la rue du Général de Gaulle ou la rue de la Rampe, mais aussi le long de certains axes secondaires tels que la rue de la Montagne, la rue de la Délivrance, la rue des Bleuets ou la rue de la Chapelle.

Le bâti y est implanté à proximité de la rue avec une légère marge de recul et souvent un passage le long de la limite séparative pour assurer la desserte de l'arrière des parcelles. Le bâtiment d'habitation dont une façade donne sur l'espace public adopte une orientation tantôt avec pignon sur rue, tantôt avec le faîtage parallèle à l'axe de la voie, s'adaptant au parcellaire. Les annexes sont généralement implantées à l'arrière de la construction principale et parfois, lorsque la parcellaire n'est pas longiforme, à côté.



Le bâti linéaire présente une trame variable selon son ancienneté. Plutôt dense lorsqu'elle concerne des quartiers anciens, cette trame tend à constituer un ordre urbain de type continu avec des alignements architecturaux nettement perceptibles comme c'est le cas le long de la rue du Général de Gaulle au Nord du noyau ancien. Dans ces tissus plus anciens les espaces libres entre les constructions sont réduits au strict minimum.

La trame urbaine devient plus lâche dans les extensions récentes comme le long de la rue de la Montagne où l'effet des alignements architecturaux le long des voies est minoré par les espaces libres souvent végétalisés qui séparent les constructions les unes des autres et aussi parfois par la topographie.

❖ Le bâti structuré

Le bâti structuré constitue, eu égard à l'extension de la nappe urbaine, une part marginale du développement de la commune.

Ce type de bâti a été utilisé aussi bien pour réaliser des extensions urbaines que pour combler des vides résiduels du tissu urbain.

Les réalisations les plus notables ont été effectuées sous forme de lotissements tels que ceux de la rue de Dietwiller ou de la rue des Mésanges pour les plus anciens ou ceux de la rue d'Uffheim ou de la rue Nungesser et Coli pour les plus récents. Les lotissements les plus anciens présentent une densité plus faible que les opérations récentes pour lesquelles on peut noter une densification essentiellement due à la diminution de la superficie des parcelles d'assise du bâti, dans les deux cas, en effet, le bâti est implanté en retrait des voies et des limites de propriété.



On relève l'existence de formes alternatives au lotissement « tablette de chocolat » à savoir l'habitat intermédiaire qui est constituées par des opérations de constructions jumelées ou en bande comme dans le quartier Saint-Martin.

La forme urbaine qui en résulte est d'une plus grande lisibilité morphologique du fait des alignements architecturaux qu'elle induit.

Le recours au bâti structuré pour les extensions urbaines trouve son origine dans les dispositions réglementaires qui imposent un aménagement d'ensemble.

❖ Le bâti collectif

Le bâti collectif constitue une composante du tissu urbain de Habsheim depuis la fin des années 1960 époque de construction du quartier Saint Martin Toutefois ce n'est qu'à partir des années 1990 que le bâti collectif commence à émailler la nappe urbaine

A l'instar du bâti structuré, le bâti collectif exploite les vides du tissu urbain. Ce type de bâti résulte également d'opérations de renouvellement urbain telles que celle réalisée rue de Petit-Landau ou ruelle de la Mairie.

Le bâti collectif présente des modes d'implantation assez variables selon qu'il concerne des opérations d'ensemble ou des opérations exploitant un vide du tissu urbain.



Pour les opérations d'ensemble dont le quartier Saint-Martin est emblématique, le parcellaire est totalement recomposé et ce sont les voies de desserte créées pour l'opération qui induisent les implantations. On a alors à faire à des éléments du tissu urbain dotés d'une logique propre pour lesquels on peut constater deux préoccupations d'aménagement :

- la structuration du bâti de manière à ce que les implantations aboutissent à un ordonnancement urbain,
- le traitement des espaces publics et l'accompagnement végétal qui contribuent fortement à l'intégration dans le paysage urbain

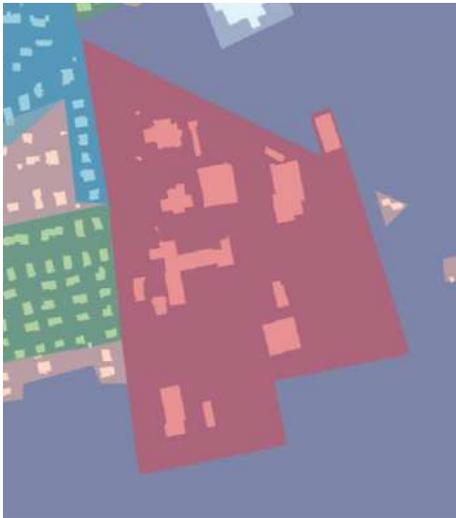


Dans les cas d'exploitation des vides du tissu urbain, le parcellaire n'est pas nécessairement recomposé. La logique d'implantation qui prévaut alors consiste à insérer le bâti collectif dans son environnement urbain immédiat de manière à ménager des rapports volumétriques acceptables et à assurer d'une part les obligations en matière de stationnement et d'autre part un traitement des abords qualitatif. Les modes d'implantation sont tributaires de ces impératifs ce qui peut induire dans certains cas l'abandon des préoccupations de forme urbaine ordonnancée.

Il est à noter que l'obligation de production de logements locatifs sociaux à laquelle est soumise la commune induit une croissance du bâti collectif.

❖ **Les équipements publics**

Le caractère périurbain de la commune et son poids démographique expliquent la présence de nombreux équipements publics. Ils sont principalement concentrés dans l'îlot délimité par la rue de Kembs au Nord, la rue du Cerf à l'Ouest, la voie ferrée Mulhouse – Bâle à l'Est et le chemin rural dit Kleinfeldweg au Sud



Le bâti correspondant aux équipements publics se caractérise par son emprise très importante et par une volumétrie généreuse.

Les vides apparents sont occupés par des aires de stationnement ou par des équipements sportifs de plein air.

On recense sur ce site : l'école maternelle Saint-Martin, l'école élémentaire Nathan Katz, l'OMSAL Salle Lucien Geng, le centre omnisports du Millénium, les terrains de tennis couverts et de plein air, le collège Henri Ulrich, le football club, les terrains de football, le point tri, les déchets des services techniques et les ateliers municipaux.

Un autre pôle d'équipements publics s'est constitué derrière la mairie avec l'école, l'accueil de loisirs périscolaires « l'île aux Copains ». Ce pôle est en voie de restructuration.

❖ **Le bâti à vocation économique**

Le bâti à vocation économique, hormis celui compatible avec l'habitat, fait l'objet d'une ségrégation spatiale destinée à éloigner autant que faire se peut les zones d'habitat des nuisances potentielles générées par les activités économiques de type artisanal ou industriel.

Ce bâti occupe principalement la partie méridionale et la partie septentrionale du tissu urbain (Valparc).

Une activité commerciale est implantée en limite Nord du noyau ancien et la nappe urbaine comporte quelques activités (EFFBE, Casino, ...)



Le bâti à vocation économique présente des constructions dont les emprises sont la plupart du temps importantes.

Les implantations sont régies par des contingences d'exploitation optimale des sites en fonction des processus de production, ce qui n'exclut pas des traitements des abords paysagés même s'ils revêtent parfois un caractère minimaliste comme c'est le cas pour la zone d'activités Sud.

Les espaces non bâtis sont essentiellement occupés par des stockages à l'air libre.



❖ La bâti diffus

Le bâti diffus que le pourrait également qualifier de bâti opportuniste exploite les potentiels du foncier mobilisables sans réflexion d'ensemble. L'implantation de ce type de bâti est de type aléatoire et elle couvre des réalités disparates qui vont des cœurs d'îlots au fonds de parcelles en passant par les terrains limitrophes à des opérations structurées. La rentabilisation du foncier se fait parfois au détriment d'une gestion économe des sols et la plupart du temps sans référence urbaine.

Il est possible de distinguer quatre types de bâti diffus :

- Le bâti diffus déconnecté.
C'est une forme de bâti relativement rare compte tenu de l'extension de la nappe urbaine. Elle se caractérise par une absence de lien spatial ou fonctionnel avec le reste du tissu urbain. On assimile ce type de bâti à du mitage (Chenil, Stand de tir, ...).
- Le bâti diffus en seconde profondeur à l'arrière de bâti linéaire.
L'existence de voies comportant des viabilités conduit à rechercher une exploitation du potentiel constructible au-delà de la première ligne de construction Ce type de bâti repose sur la possibilité de réaliser des accès à travers la première ligne de construction.
- Le bâti diffus en cœur d'îlot
L'absence de réflexion globale conduit assez souvent à une exploitation du potentiel constructible qui reste en-deçà de l'optimisation de ce potentiel. Là également la possibilité de réaliser des accès à travers le bâti en périphérie de l'îlot reste un facteur déterminant.
- Le bâti diffus en nappe
C'est la forme la plus libre de bâti. Mais cette liberté à un revers : l'absence de structuration de l'urbanisation conduit à une dilution du bâti dans le site. Le rendement de ces espaces bâti est très faible puisque leur caractéristique essentielle est leur grande consommation d'espace.

2.3 Le paysage

❖ *Le grand paysage*

Le paysage représenté à Habsheim est composite. Il comporte :

- un paysage bocager à mailles ouvertes dans une région de collines avec polyculture ; ce type est devenu rare dans l'Europe de l'Ouest où le remembrement des structures foncières a substitué de grands îlots d'exploitation à la mosaïque du petit parcellaire ;
- un paysage agroforestier de plaine en situation périurbaine : des champs ouverts, un horizon de forêt et de constructions, dont la lisibilité et la cohérence ne peuvent être assurées qu'au prix d'une grande discipline urbanistique.

❖ *Les unités du champ visuel*

Le relief, l'urbanisation, les infrastructures linéaires et la végétation délimitent des champs visuels autonomes, c'est-à-dire dont l'évolution n'interfère pas visuellement avec les unités voisines.

Il est ainsi possible de distinguer :

- ✓ les collines ;
- ✓ le vallon du Muhlbach à l'amont du village ;
- ✓ la plaine au Sud de l'agglomération ;
- ✓ la plaine à l'Est de l'autoroute ;
- ✓ la clairière de l'aérodrome ;
- ✓ le site du village.

Les collines

La mosaïque née de l'association des prés, des vergers, des vignes, de quelques champs de blé sur un parcellaire très éclaté, et de quelques haies issues de l'abandon de petites parcelles, a créé une forme de bocage intime où l'effet de lisière est multiplié à l'infinie. Mais, la singularité du milieu tient d'abord au microclimat sec et chaud qui y règne, induit par une exposition à l'Est et au Sud Est ainsi que par un sol naturellement bien drainé, ainsi qu'à la couverture de limons loessiques calcaires qui assure de bonnes réserves en eau favorables à la végétation.

Ces qualités microclimatiques créent une ambiance particulière, typique des paysages de loess.

Les collines représentent aujourd'hui le conservatoire d'un paysage agraire devenu rare, témoignage d'un vignoble disparu qui s'étendait au-dessus de la plaine du Rhin, de Rixheim à Hésingue et que les prés plantés d'arbres fruitiers ont progressivement remplacé au début du 20^e siècle.

C'est un paysage intime, fragile, qui permet de se croire loin de toute urbanité, alors que la ville enserre le relief sur pratiquement tous les côtés.

Le site a beaucoup évolué au cours des quarante dernières années. De nombreuses parcelles abandonnées se sont boisées : le processus d'enfrichement se poursuit. Parallèlement, le maïs a envahi la colline, infiltrant la trame parcellaire et élargissant la maille bocagère suite à l'évolution des îlots d'exploitation liée à la diminution du nombre de paysans.



Les collines dominant la plaine envahie par le maïs. Ce dernier pénètre les mailles de cette trame agraire éclatée au détriment des prés et des vergers.



Quelques vignes subsistent, témoignage du vignoble médiéval.



Des chemins creux



Des prés, des arbres fruitiers à haute tige, des champs et quelques bosquets formés sur des parcelles à l'abandon, font le paysage des collines.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a créé un espace naturel sensible en accordant à la commune un droit de préemption dans un but de protection et d'ouverture au public.

Le vallon du Muhlbach à l'amont du village

Le vallon du Muhlbach, à l'amont du village, est un espace plat qui valorise la descente des collines vers la plaine. Exempt de signe urbain et technologique, il offre une perspective sur le village compact d'Eschentzwiller et sur un front villageois encore préservé d'Habsheim.

Quelques arbres fruitiers et la ripisylve du ruisseau assurent une structuration minimale de cet espace.



Le vallon du Muhlbach, un espace plane ouvert sur les collines du Sundgau et exempt de signes technologiques et urbains.

La plaine au Sud de l'agglomération

L'urbanisation linéaire le long de la route départementale 66 est mise en exergue par la transparence de l'espace agricole, que seule la végétation rivulaire le long du Weiherbachgraben et les arbres d'alignement de la route viennent modérer. La lisière forestière constitue l'horizon vers l'Est, mais elle s'efface rapidement au profit de la ligne d'urbanisation.



Une plaine mitée avec la forêt pour horizon à l'Est et les collines à l'Ouest.

La plaine à l'Est de l'autoroute

Traversé par l'autoroute et coincé entre le front urbain et la lisière forestière, cet espace essentiellement perçu par les usagers de l'A35 et de la RD56II, présente des perspectives contrastées : la ville d'un côté, un espace transparent mettant en scène l'horizon forestier et, au-delà, la ligne bleue de la montagne (Forêt Noire). A l'Est de l'autoroute, les seules constructions perceptibles sont les constructions d'un centre équestre à l'abandon et les installations de la sablière.



Au-delà de l'autoroute, la plaine met en scène l'horizon vert de la forêt et l'horizon bleu de la montagne (Forêt Noire).



Les frondaisons de la lisière forestière animent le paysage des abords de la Hardt



L'ancien centre équestre et les installations de la sablière, vus depuis l'autoroute.

La clairière de l'aérodrome

L'aérodrome est inscrit dans une indentation de la forêt. L'espace est visuellement clos, côté autoroute, par une haie.

Cet espace parfaitement plan est marqué par les divers bâtiments et hangars situés sur les marges de la clairière. Les lisières forestières constituent la seule animation naturelle de cet espace singulier.



L'aérodrome

❖ *Le paysage bâti*

Le paysage bâti est contrasté : un centre ancien constitué de bâtiments aux volumes imposants, une périphérie largement dominée par les maisons individuelles et des extrémités marquées par des zones d'activités. Cette succession sur l'itinéraire de la RD66 donne un sentiment brouillon.

Le centre, avec ses constructions patrimoniales et ses arbres d'alignement, a du caractère. Trois éléments en altèrent cependant la cohérence :

- un immeuble d'architecture cubique daté des années 1970 casse l'unité des façades et des toitures ; un supermarché, d'implantation plus récente, par ses teintes et la minéralité de son esplanade apparaît également comme un objet incongru, bien son retrait le rend discret dans le paysage de la rue principale : des couleurs plus conformes aux nuanciers local (toiture, façades) et quelques arbres de hautes tiges pourraient néanmoins corriger cette impression ;
- la présence de quelques panneaux publicitaires ;
- l'importance de la circulation automobile dans cette traversée.

La lisibilité d'une partie des quartiers périphériques est réduite par la dispersion relative du bâti, notamment à l'Ouest du centre, alors les architectures des maisons existantes sont compatibles entre elles.

Par contre, les zones d'activités présentent l'aspect classique de ce type de quartiers où les entreprises ne s'embarrassent guère d'esthétique. La zone Sud est plus impactante que la zone Nord, dans la mesure où elle s'étire le long de la route départementale en un tissu hétéroclite et lâche.



Le centre



Rupture de la cohérence du paysage bâti, renforcée par le panneau publicitaire. Depuis la prise de vue l'immeuble supportant le panneau publicitaire a fait l'objet d'un traitement de façade en trompe-l'œil



Aspect de l'entrée Sud, bordée d'une zone d'activités.

❖ **Les portes d'agglomération**

La porte d'entrée Nord du bourg est de lecture difficile, la lisibilité du site étant altérée par l'enchevêtrement des infrastructures et les diverses constructions qui se sont ajoutées au fil du temps. Le passage sous la voie ferrée peut représenter une porte nette, sous réserve de créer une cohérence autour de ce passage. L'alignement de grands arbres de part et d'autre de la rue principale contribue à la qualité du paysage urbain dès cette porte ferroviaire franchie.

La porte d'entrée Sud est altérée par le délitement de l'urbanisation de long de cette voie, et davantage encore par le caractère de la zone d'activités. Une qualification de l'espace public tente d'améliorer la perception de cette porte. Des interventions plus lourdes sur l'aspect du bâti seront nécessaires pour corriger l'impression que peut avoir l'utilisateur de la route.

❖ **Les fonctions récréatives**

Les collines remplissent une indéniable fonction sociale en donnant aux familles un espace de promenade déconnecté de la ville proche. Il est possible d'y rencontrer des personnes tous les jours de la semaine, mais c'est les dimanches par beau temps que la fréquentation est la plus élevée. Un balisage des itinéraires accompagne d'ailleurs les promeneurs.

Les collines sont également investies par l'association des arboriculteurs et une association qui œuvre pour la restauration du vignoble. De nombreuses parcelles participent de l'économie domestique.

Le passage des naturalistes est aujourd'hui moins régulier que dans les années 1970.

B. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Données de cadrage territorial

	Superficie (km ²)	Population	Population active	Logements
Commune de Habsheim	15,63	4 865	2 451	2 162
SCoT de la Région Mulhousienne	415,53	258 351	120 387	122 451
Département du Haut-Rhin	3525,17	749 782	364 638	353 865

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation principale

L'analyse socio-économique nécessite de situer Habsheim dans son contexte territorial. C'est pourquoi il a été retenu de faire des comparaisons avec l'aire du SCoT de la Région Mulhousienne et le Département du Haut-Rhin.

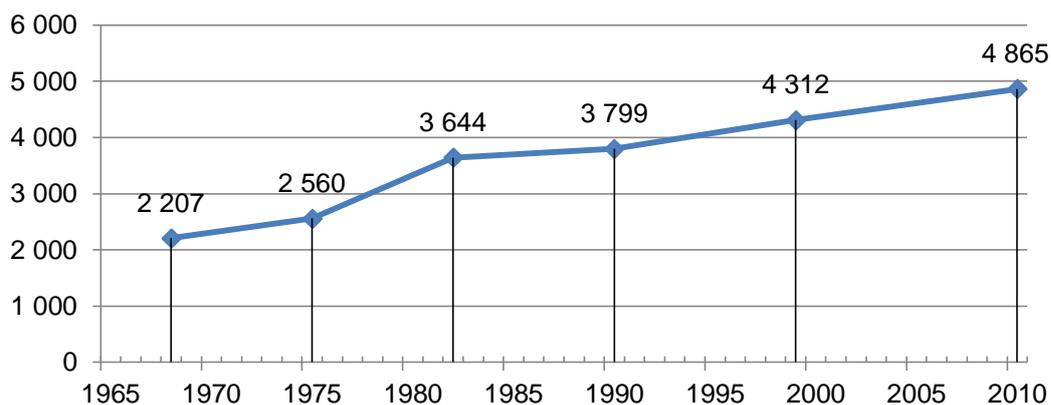
Nota : Selon l'INSEE, les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins 5 ans.

1 Population

1.1 L'évolution démographique globale et ses facteurs

L'évolution démographique globale

Evolution globale de la population



Source : INSEE RP 1968-2010 - Exploitation principale

De 2207 en 1968, la population de Habsheim est passée à 4865 habitants en 2010.

L'évolution démographique des 40 dernières années se caractérise par un accroissement très important : la population a plus que doublé (+ 120 %).

L'ensemble des périodes intercensitaires se caractérise par une croissance démographique qui n'est toutefois pas homogène :

- Les périodes 1968-1975 et 1975-1982 sont celles où l'accroissement a été le plus important,
- La période 1982-1990 se caractérise par une relative stagnation,
- Pour les périodes suivantes, entre 1990 et 2010, la croissance démographique est davantage modérée.

L'évolution démographique de la commune présente des taux plus importants que ceux enregistrés pour le canton, le territoire du SCOT et le département. Ce constat confirme le dynamisme démographique de la commune.

Evolution globale de la population avec variations

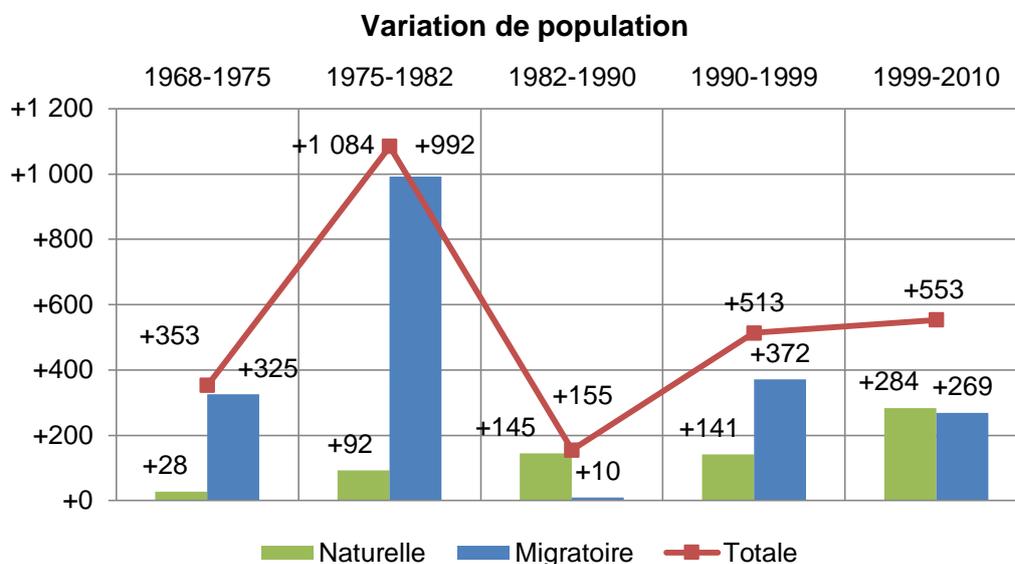
		1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Variation absolue	Commune de Habsheim	+353	+1 084	+155	+513	+553
	Canton de Habsheim	+6 158	+3 505	+994	+1 893	+1 539
	SCOT de la Région Mulhousienne (périmètres stats 2013)	+23 393	+4 600	+4 575	+8 165	+7 300
	Département du Haut-Rhin	+50 191	+15 163	+20 947	+36 390	+42 073
Taux de variation intercensitaire	Commune de Habsheim	+16,0%	+42,3%	+4,3%	+13,5%	+12,8%
	Canton de Habsheim	+32,9%	+14,1%	+3,5%	+6,4%	+4,9%
	SCOT de la Région Mulhousienne (périmètres stats 2013)	+11,1%	+2,0%	+1,9%	+3,4%	+2,9%
	Département du Haut-Rhin	+8,6%	+2,4%	+3,2%	+5,4%	+5,9%
Taux de variation annuel	Commune de Habsheim	+2,1%	+5,1%	+0,5%	+1,4%	+1,1%
	Canton de Habsheim	+4,2%	+1,9%	+0,4%	+0,7%	+0,4%
	SCOT de la Région Mulhousienne (périmètres stats 2013)	+1,5%	+0,3%	+0,2%	+0,4%	+0,3%
	Département du Haut-Rhin	+1,2%	+0,3%	+0,4%	+0,6%	+0,5%

Source : INSEE RP 1968-2010 - Exploitation principale

Les facteurs d'évolution

L'évolution de la population est régie par deux composantes : la variation naturelle ou mouvement naturel (bilan des naissances et des décès), et la variation migratoire ou solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).

La nature du mouvement naturel permet d'apprécier le renouvellement des générations et celle du solde migratoire l'attractivité de la commune.



Source : INSEE RP 1968-2010 - Exploitation principale

L'évolution démographique repose sur deux facteurs : le solde naturel qui représente le bilan entre les naissances et les décès et le solde migratoire qui représente le bilan entre les arrivées et les départs d'habitants. Au fil du temps, on peut observer un net changement dans les composantes de l'évolution démographique.

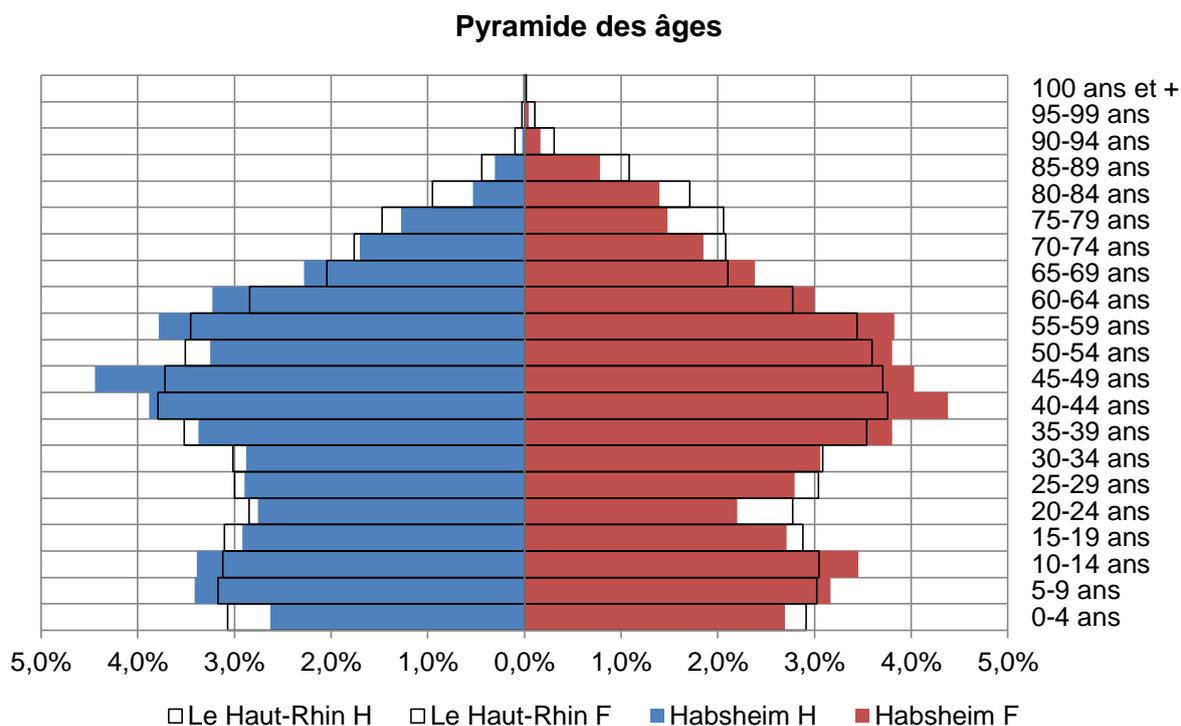
Pour les périodes intercensitaires 1968-1975 et 1975-1982 la croissance démographique est quasi exclusivement exogène, c'est-à-dire qu'elle n'est due qu'à l'arrivée de population nouvelle, le solde migratoire représentant 91% de l'évolution totale. Sur ces périodes, le solde naturel est toutefois positif et permet donc, même si ce n'est que de façon marginale, d'assurer le renouvellement des générations.

Mise en évidence dans l'analyse de l'évolution globale, la période de stagnation de la croissance démographique entre 1982 et 1990 voit s'opérer un revirement notable, puisque la croissance est alors quasi exclusivement de type endogène, c'est-à-dire qu'elle n'est due qu'à l'excédent des naissances sur les décès.

Les périodes ultérieures à 1990 illustrent une normalisation des facteurs d'évolution. Entre 1990 et 1999, la part du solde migratoire est encore prépondérante mais elle ne représente plus que 72% de l'évolution totale. La dernière période intercensitaire montre qu'entre 1999 et 2010, la croissance démographique a trouvé son origine à part quasiment égale dans le solde naturel et dans le solde migratoire.

1.2 La structure par âge et le vieillissement de la population

La pyramide des âges

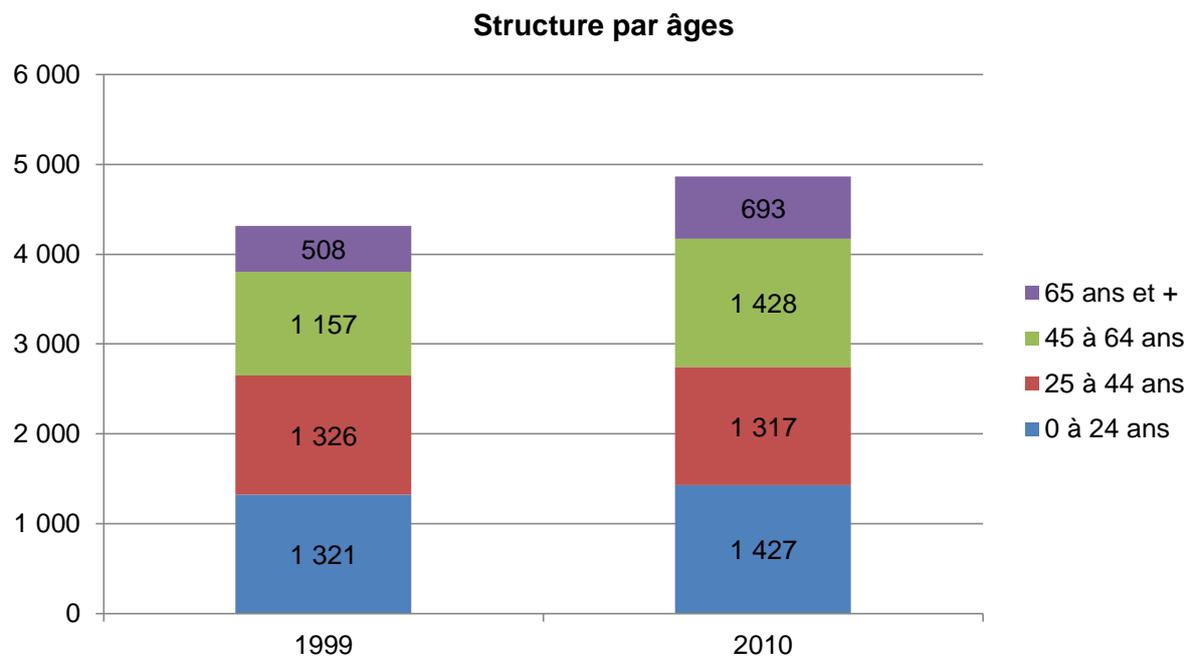


Source : INSEE RP 2010 - Exploitation complémentaire

La pyramide des âges reflète le dynamisme démographique de Habsheim par rapport au département du Haut-Rhin :

- la population jeune, tant féminine que masculine, est surreprésentée de 5 à 14 ans, les tranches de 0 à 4 ans et de 20 à 34 ans présentant un déficit,
- la population active de 35 à 60 ans est surreprésentée chez les femmes et déficitaire chez les hommes de 35 à 39 ans et chez ceux de 50 à 54 ans,
- malgré la présence dans la commune d'une maison de retraite, les séniors des deux sexes sont moins nombreux dans la commune.

La structure par âges



Source : INSEE RP 1999-2010- Exploitation complémentaire

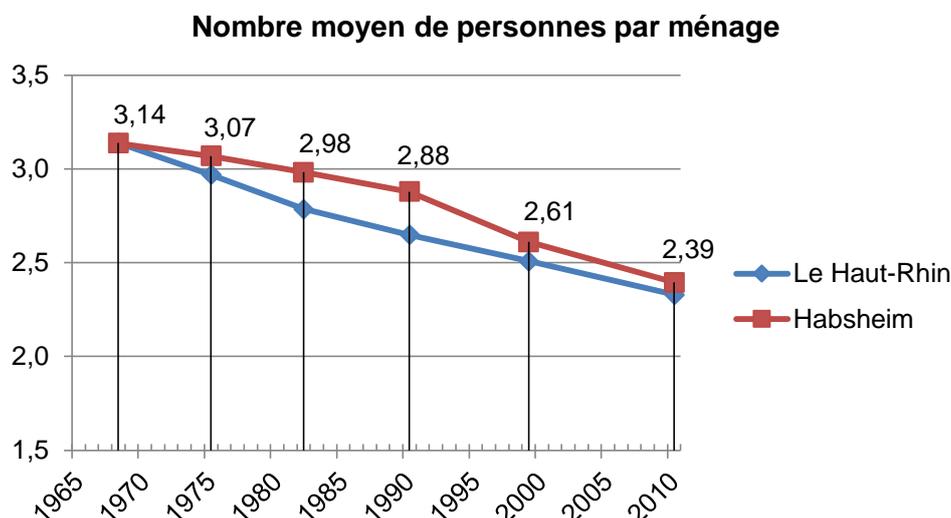
La répartition par grandes tranches d'âge se caractérise par :

- une légère diminution des 0-24 ans et des 25-44 ans qui sont passés de 31% de la population à respectivement 29% et 27%.
- une légère augmentation des 45-64 ans et des 65 ans et plus qui ont vu leur part augmenter de 2%.

2 Les ménages et le logement

La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

2.1 Evolution de la taille moyenne des ménages



Source : INSEE RP 1968-2010 - Exploitation principale

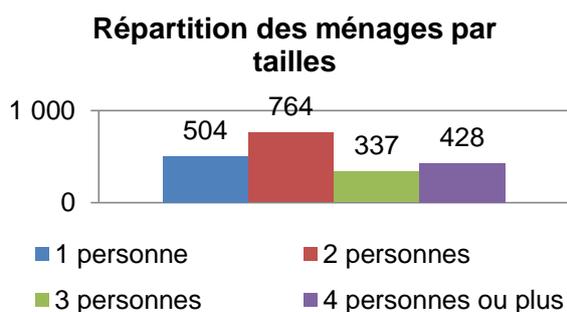
La courbe du nombre moyen de personne par ménage est systématiquement supérieure à celle de la moyenne départementale, depuis 1975.

On observe néanmoins une convergence de ces courbes qui s'amorce en 1999.

Que ce soit pour la commune ou pour le département, la caractéristique de l'évolution du nombre moyen de personne par ménage est une diminution.

En 2010, le nombre moyen de personne par ménage pour Habsheim et pour le Haut-Rhin se rejoignent quasiment autour du chiffre de 2,4.

2.2 Répartition des ménages par taille



Nombre de personnes des logements

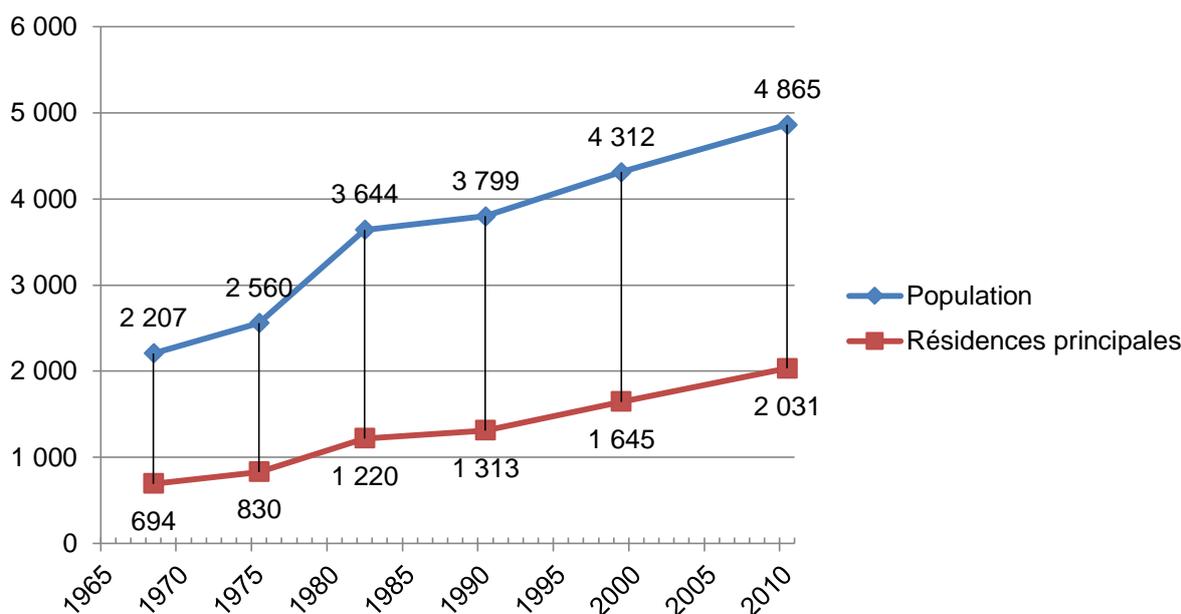
	Nombre de Résidences Principales	%
1 personne	504	24,79%
2 personnes	764	37,58%
3 personnes	337	16,58%
4 personnes ou plus	428	21,05%

Source: INSEE RP 2010 - Exploitation complémentaire

A Habsheim, un peu plus de 6 ménages sur 10 sont des foyers de 1 ou 2 personnes (62,4%) et un peu plus de 1 ménage sur 3 est constitué de 3 ou de 4 personnes ou plus.

2.3 Evolution du parc de logements

Evolutions comparées de la population et des résidences principales



Source : INSEE RP 1968-2010 - Exploitation principale

L'évolution du parc de logements au cours du temps a suivi de près celle de la population. En constante croissance depuis 1968, l'évolution de la population et du parc de logements a connu une légère baisse durant la période 1975-1982. Actuellement, quoique les deux courbes soient toujours en augmentation, celle de la population apparaît légèrement plus accrue que celle du nombre de résidences principales.

Evolution de la composition du parc de logements

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidence secondaires	Logements vacants
1968	728	694	2	32
1975	913	830	1	82
1982	1 296	1 220	8	68
1990	1 384	1 313	10	61
1999	1 722	1 645	13	64
2010	2 162	2 031	8	123

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation complémentaire

De 1968 à 2010, le nombre de logements de Habsheim a quasiment triplé. Ces derniers sont presque exclusivement des résidences principales. Excepté entre 1982 et 1990, entre chaque période intercensitaire, on observe une augmentation conséquente : 286 logements en moyenne de plus à chaque fois.

En 2010, la part des résidences secondaires est de 0,4 %, un taux qui a diminué depuis 1982.

Le taux de logements vacants est de 5,7 % en 2010, un taux qui a sensiblement augmenté depuis 1999.

2.4 Caractéristiques globales des résidences principales

Nombre de pièces en fonction du type de logement

	Nombre de logements					Total général
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou +	
Maison	1	20	104	310	1 030	1 465
Appartement	46	154	286	132	75	693
Autre	2		2			4
Total général	49	174	392	442	1 105	2 162

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation complémentaire

Les maisons sont, sans surprise, des logements de plus grande taille que les appartements. 70 % d'entre elles comptent 5 pièces ou plus, ce qui n'est le cas que pour 10,8 % des appartements, qui eux sont à 63,5 % des 2 ou 3 pièces.

Année de construction des logements en fonction du type

	Avant 1949	1949 à 1974	1975 à 1981	1982 à 1989	1990 à 1998	1999 à 2004	Total
Maison	281	344	262	141	182	147	1357
Appartement	57	40	134	25	164	113	532
Autre			1		3		4
Total	337	384	397	166	348	260	1893

Source : INSEE RP 2008 - Exploitation complémentaire

Le parc immobilier de Habsheim comporte globalement des logements de tous âges ce qui contribue à sa diversité. Les logements les plus anciens qui constituent un gisement potentiel pour le renouvellement urbain représentent 18% du parc immobilier et il s'agit majoritairement de maisons (8 logements sur 10).

C'est durant la période 1982-1989 que le plus faible nombre de logements a été construit.

L'habitat collectif est quant à lui plus récent : 52 % des appartements existants en 2004 ont été construits après 1990. Cette donnée atteste une mutation dans la production de logements, qui, jusqu'au début des années 1980, était dominée par la maison individuelle et qui depuis tend à une parité entre les logements collectifs et les logements individuel. Il faut y voir un indicateur de mutation urbaine pour Habsheim.

Statut d'occupation des résidences principales

	Propriétaire		Locataire		dont locataire HLM		Logé gratuitement		Ensemble résidence principales
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Commune de Habsheim	1 487	73,2%	515	25,4%	80	3,9%	29	1,4%	2 031
Canton de Habsheim	9 668	66,2%	4 686	32,1%	1 404	9,6%	260	1,8%	14 614
SCOT Région Mulhousienne	60 126	54,7%	47 637	43,3%	16 725	15,2%	2 197	2,0%	109 960
Département du Haut-Rhin	191 931	61,0%	115 455	36,7%	40 773	13,0%	7 298	2,3%	314 684

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation principale

Remarque: Le total en ligne n'est pas égal à 100% car les locataires HLM, sont également comptés dans la catégorie Locataires.

Le taux de propriétaires dans la commune est supérieur à ceux du canton, du SCoT et du département.

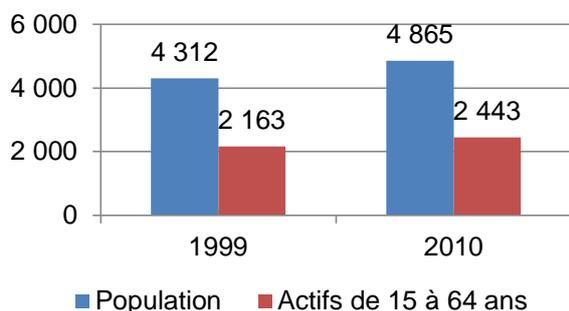
Inversement, le taux de locataires est inférieur à ceux observés dans les unités territoriales de comparaison, l'écart le plus important étant celui avec le SCoT.

Le taux de locataire HLM est lui aussi moins élevé que pour les trois autres territoires de référence.

3 Données économiques

3.1 Les actifs et les emplois

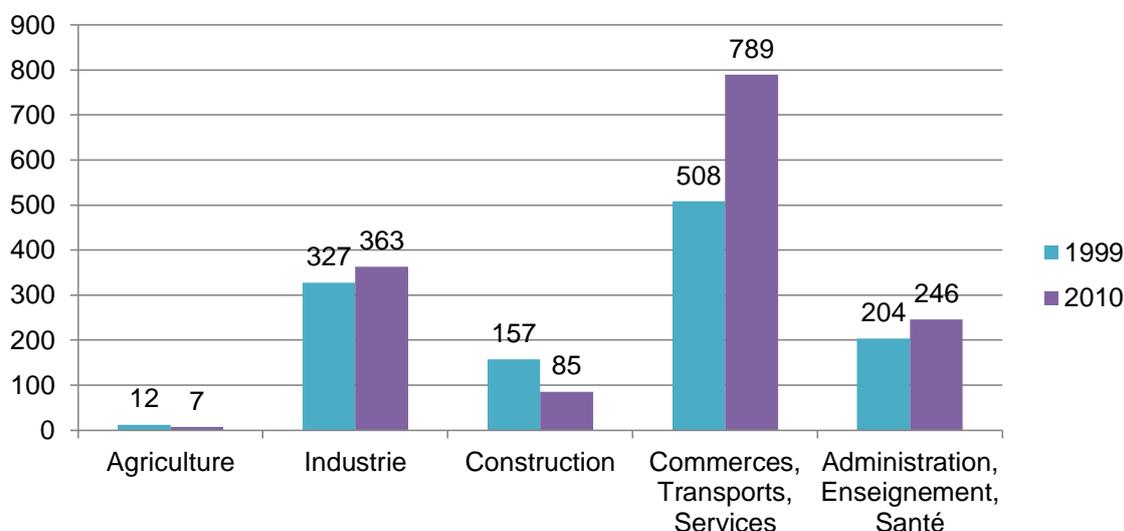
Evolution de la population par rapport aux actifs occupés



De 1999 à 2010, la population a augmenté de 553 habitants, le nombre d'actifs a augmenté de 280. On peut donc en conclure qu'un nouvel arrivant sur deux dans la commune est actif.

Source : INSEE RP 2008 - Exploitation principale

Emplois au lieu de travail par secteur d'activité



Source : INSEE RP 2010 - Exploitation complémentaire

L'évolution des emplois par secteur d'activité entre 1999 et 2010 se caractérise par :

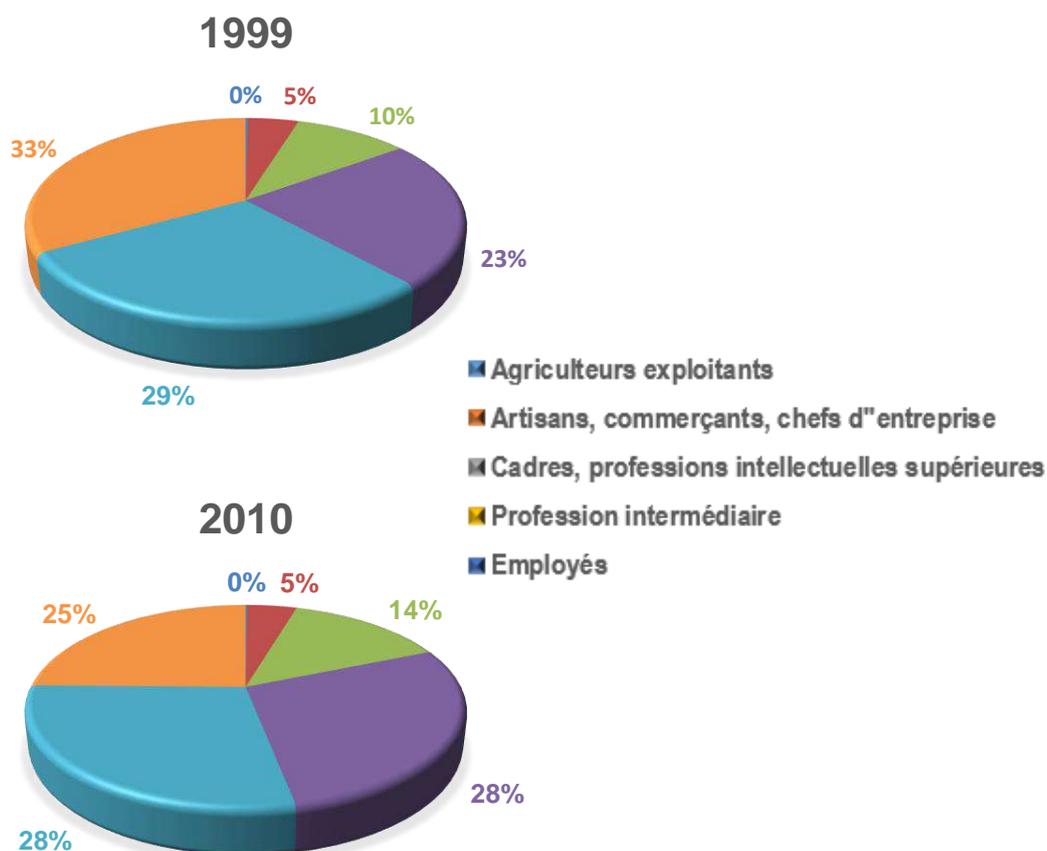
- une diminution de moitié de la part du secteur de l'agriculture,
- un léger recul du secteur de l'industrie (27% des emplois en 1999 et 24% en 2010),
- une baisse significative du secteur de la construction qui ne représente plus que 5,7% des emplois en 2010, alors que sa part en 1999 était de 13%,
- une augmentation importante du secteur commerces, transports et services qui représente un peu plus d'un emploi sur deux en 2010,
- une relative stabilité de la part du secteur administration, enseignement et santé qui passe de 16,9% des emplois en 1999 à 16,5% en 2010.

La structure globale des emplois par secteurs d'activité révèle une diversification assez importante, même si la tertiarisation emporte une prédominance des emplois de service.

3.2 Répartition socio-professionnelle de la population active

Répartition par CSP	en 1999	en 2010
Agriculteurs exploitants	5	4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	96	108
Cadres, professions intellectuelles supérieures	217	348
Profession intermédiaire	499	694
Employés	608	696
Ouvriers	705	608

Source : INSEE RP 1999-2010 - Exploitation complémentaire



Source : INSEE RP 1999-2010 - Exploitation complémentaire

Les principales évolutions de 1999 à 2008 se déclinent ainsi :

- accroissement des cadres et professions intermédiaires (ensemble : 33 % en 1999 ; 42 % en 2010) ;
- diminution de la part des employés et des ouvriers, la baisse étant particulièrement sensible pour la catégorie ouvrière (33 % en 1999 ; 25 % en 2010) ;
- stabilité des artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

3.3 Le chômage

	1999	2010
Nombre de chômeurs	110	186
Taux de chômage (au sens du RP)	5,1%	7,6%
Taux de chômage des hommes	3,4%	7,1%
Taux de chômage des femmes	7,2%	8,1%
Part des femmes parmi les chômeurs	62,7%	51,1%

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation principale

De 1999 à 2010, le chômage a augmenté, en valeur absolue comme en valeur relative. Le nombre de chômeurs s'est accru de 66 % et le taux de chômage est passé de 5,1 à 7,6 %.

Dans cette dégradation, les femmes apparaissent moins touchées que les hommes : leur taux de chômage n'a augmenté que de 0,9% alors que celui des hommes a quasiment doublé. Du coup, la part des femmes parmi les chômeurs a régressé, passant de près de 63 % en 1999 à 51,1 % en 2010.

3.4 Lieu de travail des actifs de la commune

	1999	2010
dans la commune de résidence	285	318
situé dans le département de résidence	1 265	1 390
situé dans un autre département de la région de résidence	9	12
situé dans une autre région en France métropolitaine	23	31
situé à l'étranger	470	513

Source : INSEE RP 2010 - Exploitation principale

Les destinations de travail des actifs de Habsheim présentent une stabilité remarquable entre 1999 et 2010 malgré l'augmentation du nombre d'actifs.

En 2010, les actifs résidants représentent 14% des actifs de la commune. La grande majorité des actifs migre vers une autre commune du Haut-Rhin et le travail frontalier concerne 1 actif sur 5.

Les destinations des actifs migrants sont majoritairement des communes du territoire du SCoT de la Région Mulhousienne parmi lesquelles Mulhouse constitue la destination principale. Les trajets domicile – travail sont donc courts pour la plupart des actifs migrants.

Le tableau ci-dessous donne les flux migratoires en %

Destination des travailleurs sortant de la commune	Flux
Autres communes du SCOT	44%
dont Mulhouse	20%
dont Rixheim	6%
dont Sausheim	5%
Etranger	19%
dont Suisse	18%
dont Allemagne	1%
Autres communes du Haut-Rhin	19%
dont Saint-Louis	5%
dont Huningue	2%
dont Sierentz	2%
Autre département	2%

Source : INSEE RP 2009 - Exploitation complémentaire

Origine des travailleurs entrant de la commune	Flux
Autres communes du SCOT	50%
dont Mulhouse	15%
dont Rixheim	8%
dont Riedisheim	3%
Autres communes du Haut-Rhin	25%
Autre département	1%

Source : INSEE RP 2009 - Exploitation complémentaire

La commune disposant de zones d'activités économiques, il est intéressant d'examiner la provenance des travailleurs de ces zones.

La moitié d'entre eux viennent d'une autre commune appartenant au territoire du SCoT, avec en tête Mulhouse, puis les communes voisines de Rixheim et Riedisheim.

On relève également que 1 entrant sur 5 est originaire d'une autre commune du Haut-Rhin.

3.5 L'activité agricole

	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Nombre d'exploitations agricoles	21	16	15
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	23	18	16
Surface agricole utilisée (en ha)	297	330	412
Cheptel (en UGBTA*)	218	130	145
Superficie en terres labourables (en ha)	261	284	358
Superficie en cultures permanentes (en ha)	1	1	1
Superficie toujours en herbe (en ha)	34	44	52

*UGBTA : L'unité gros bétail alimentation totale (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA). L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (par exemple, une vache laitière = 1 UGBAG, une vache nourrice = 0,85 UGBAG, une brebis = 0,15 UGBAG).

Source : RGA 2010 - Principaux résultats

L'agriculture constitue une activité dont les implications ne sont pas seulement économiques. En effet, près d'un quart du territoire communal est dévolu à cette activité.

Les recensements agricoles successifs mettent en exergue une érosion graduelle du nombre d'exploitants qui va de pair avec une augmentation sensible de la taille des exploitations. Cette tendance qui affecte l'ensemble de l'agriculture française traduit une rationalisation des exploitations qui se réalise au dépend des petites structures.

L'évolution globale de l'agriculture locale se caractérise par une régression de l'élevage (liée aux contraintes réglementaires de mise aux normes de bâtiment d'élevage, travail contraignant et peu rémunérateur, attrait des emplois frontaliers) expliquant la régression des surfaces en herbe, et, en parallèle, par une structuration et un développement de la filière céréale assurant un débouché aux productions locales.

La commune est située dans la région agricole de la Hardt où les cultures céréalières, et en particulier la maïsiculture occupe la majeure partie des terres arables.

On peut également noter l'importance du cheptel malgré une régression constante des effectifs.

4 Equipements et services

Activités artisanales et commerciales

	Nombre
Banque, Caisse d'Epargne	2
Pompes funèbres	1
Réparation automobile et de matériel agricole	9
Ecole de conduite	1
Maçon	2
Plâtrier peintre	3
Menuisier, charpentier, serrurier	4
Plombier, couvreur, chauffagiste	3
Electricien	2
Entreprise générale du bâtiment	1
Coiffure	4
Vétérinaire	1
Restaurant	7
Agence immobilière	7
Soins de beauté	1
Supermarché	1
Boulangerie	2
Boucherie charcuterie	1
Magasin de vêtements	1
Magasin de chaussures	1
Magasin de meubles	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	1
Droguerie quincaillerie bricolage	1
Parfumerie	1
Fleuriste	2

Source : INSEE BPE 2010

L'appareil artisanal et commercial de Habsheim est diversifié : 60 commerces, entreprises ou services étaient installés dans la commune en 2010 ce qui apporte une réponse locale à une bonne partie des besoins des habitants.

Enseignement, autres services publics et services de santé et d'aide à la personne

<i>Source : INSEE BPE 2010</i>	Nombre
Bureau de poste	1
Ecole maternelle	2
Ecole élémentaire	2
Collège	1

Pour les services de santé et d'aide à la personne, Habsheim dispose de :

<i>Source : INSEE BPE 2010</i>	Nombre
Médecin omnipraticien	5
Chirurgien-dentiste	4
Infirmier	3
Masseur kinésithérapeute	2
Opticien-lunetier	1
Orthophoniste	1
Pédicure-podologue	2
Pharmacie	1
Laboratoire d'analyses médicales	1
Personnes âgées : hébergement	1
Garde d'enfant d'âge préscolaire	1
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale	1
Taxi	4

Les équipements sportifs et de loisirs

Pour les équipements sportifs et de loisirs, la commune présente :

<i>Source : INSEE BPE 2010</i>	Nombre
Boulodrome	1
Tennis	1
Centre équestre	1
Athlétisme	1
Plateau extérieur ou salle multisports	2
Salle de terrains de petits jeux	1
Terrains de grands jeux	1
Salle de combat	1
Salle ou terrain spécialisé	1
Salle non spécialisé	2
Roller-Skate-Vélo bicross et freestyle	1
Boucle de randonnée	1

Le niveau d'équipement de la commune est élevé et contribue à son attractivité et à son dynamisme.

5 Les transports et les déplacements

L'analyse des transports et déplacements à Habsheim ne peut se limiter à l'échelle de la commune mais doit prendre en compte la totalité de l'agglomération mulhousienne. C'est pourquoi il est utile de rappeler les conclusions du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération mulhousienne avant d'exposer les spécificités habsheimaises.

Le Plan de Déplacements Urbains [PDU]

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est un document de planification. Il définit à l'échelle du périmètre des transports urbains (PTU) d'une agglomération, les orientations à court et moyen terme de la politique de transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement. Il vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part. Ses objectifs majeurs sont de maîtriser la circulation automobile et de promouvoir les modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

Le PDU de l'agglomération mulhousienne s'appuie sur une volonté de rééquilibrage de l'usage des différents modes de transport, en particulier pour limiter les nuisances liées à une circulation automobile trop importante et en constante augmentation. Plus généralement, ce rééquilibrage participera également à l'amélioration du cadre de vie dans l'agglomération mulhousienne et par conséquent à son attractivité.

Les 8 objectifs retenus, décrits ci-dessous, traduisent les orientations souhaitées concernant l'évolution des déplacements dans l'agglomération.

❖ **Développer les transports collectifs**

Pour que chacun puisse quotidiennement ou ponctuellement emprunter les transports collectifs, ces derniers doivent proposer une offre attractive et des services de qualité. En 1999, la part modale des transports collectifs dans l'ensemble des déplacements motorisés était estimée à 13% et la tendance au repli (dans le périmètre du PDU 2001). Une volonté politique a donc été affichée de développer fortement la fréquentation des transports collectifs dans les prochaines années, à une échelle élargie à l'ensemble de l'agglomération. Le projet de Tram Train associant tramway et tram-train en est la première expression. Le développement des transports collectifs passera également par l'amélioration des performances et de la qualité du service de transport (vitesse, confort, sécurité...) comme par la complémentarité entre les modes (correspondances, continuité de l'information ...).

❖ **Maîtriser le trafic automobile**

En l'absence de mesures fortes de limitation du trafic automobile et surtout des vitesses pratiquées, la tendance actuelle fait qu'à l'horizon de 10 à 15 ans les niveaux de bruit sur les voies primaires de l'agglomération reliant Mulhouse aux communes périphériques dépasseraient les seuils autorisés. Le diagnostic établi en 2000 a également montré que les centres de plusieurs communes de l'agglomération subissaient progressivement un engorgement de trafic.

Afin de réduire ces nuisances et pour éviter la dégradation continue des conditions de transport, il est nécessaire de maîtriser le trafic automobile et de chercher à stabiliser la part modale de l'automobile dans les déplacements locaux. Cela passe notamment par la déviation des flux de transit, qui permettra de lutter contre la dégradation de l'accès aux centres urbains et par la modération de la vitesse sur les routes urbaines de l'agglomération.

❖ **Favoriser le stationnement des résidents et les activités économiques**

Les travailleurs «pendulaires» utilisant leur voiture mobilisent inutilement ces places, au détriment des acheteurs et des visiteurs du centre ville, avec un impact certain sur le développement économique. Dans les secteurs centraux, il faut favoriser le stationnement des résidents et des clients des magasins et reporter les pendulaires soit vers des places de stationnement plus éloignées, comme les parkings relais, soit vers les autres modes de transport.

❖ **Encourager la pratique du vélo et de la marche à pied**

Dans l'agglomération mulhousienne, l'utilisation du vélo et le recours à la marche à pied se situent actuellement dans la moyenne nationale. Le développement de ces modes passe par une politique volontaire de rééquilibrage de l'usage de la voirie, aujourd'hui majoritairement dédiée à l'automobile (circulation et stationnement), en leur affectant plus d'espace. Le but n'est pas de rendre l'utilisation de la voiture impossible mais bien de lui redonner sa juste place dans un espace contraint.

Ainsi, pour le vélo, la construction progressive d'un réseau continu et maillé de pistes cyclables est nécessaire (53 km en 2004 sur la commune de Mulhouse), de même que le développement du stationnement sécurisé des vélos, sur les lieux de travail, dans les logements ou dans les centres villes. Il convient aussi de favoriser l'intermodalité avec les transports collectifs, en améliorant les possibilités de stationnement aux abords des gares ou des stations du Tram Train et en facilitant le transport des bicyclettes dans les transports publics. L'aménagement de zones 30 est également un des premiers vecteurs de développement du vélo.

❖ **Améliorer l'accessibilité de la voirie et des transports publics en faveur des personnes à mobilité réduite**

Le but est d'assurer le principe de la « mobilité pour tous ». Même si la voirie est mise à niveau au fur et à mesure des travaux d'aménagement, il reste que le réseau de voirie est trop peu accessible et que la continuité des itinéraires n'est pas toujours assurée.

❖ **Renforcer la sécurité des déplacements**

La sécurité des déplacements en voiture mais aussi en transport collectif, à vélo et à pied est une des priorités du PDU de l'agglomération mulhousienne et la plupart des dispositions y concourent

❖ **Se déplacer sans nuire à la santé**

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie a relancé l'élaboration des PDU afin que les agglomérations se dotent d'une politique de déplacements « durable » qui permet de limiter la pollution et les nuisances sur la santé publique.

Pour certains polluants, la tendance actuelle est à la diminution de la concentration dans l'atmosphère. Toutefois, la concentration des poussières en suspension est en augmentation et les seuils de recommandation et d'information (180 µg/m³) ou d'alerte (240 µg/m³) sont fréquemment dépassés en période de forte chaleur.

❖ **Mettre en cohérence les politiques de déplacements et du développement urbain**

Comme la plupart des agglomérations françaises, l'agglomération mulhousienne est touchée par le double phénomène de la croissance urbaine et de la périurbanisation, c'est-à-dire une augmentation de la population accompagnée d'un glissement progressif de celle-ci de la ville-centre vers les communes environnantes.

Le nombre et la longueur des déplacements s'en trouve augmenté, avec pour conséquence une concentration du trafic sur les axes radiaux de l'agglomération.

Le développement durable des villes passe par une vision à long terme des contraintes en matière de déplacements. Il faut tendre vers une structuration de l'urbanisme autour des grands axes de transport.

La réalisation du tramway et du tram-train doit être le moteur d'une politique nouvelle dans ce domaine.

Les prescriptions du PDU

En matière de transports collectifs

1. Mettre en place un réseau de tramway et de tram-train
2. Étudier les extensions potentielles du réseau de transport en commun en site propre à long terme
3. Restructurer le réseau bus
4. Élaborer un cahier des charges pour l'aménagement des points d'arrêt bus
5. Prendre des mesures en faveur de la vitesse commerciale des lignes de bus
6. Suivre et améliorer la qualité de service offerte sur le réseau urbain
7. Poursuivre la modernisation du parc de bus
8. Développer l'offre ferroviaire interurbaine et périurbaine
9. Améliorer les dessertes interurbaines par car
10. Poursuivre l'intégration tarifaire
11. Développer l'information multimodale sur le transport public dans l'agglomération mulhousienne
12. Proposer un tarif des transports collectifs avantageux lors de pics de pollution

En matière de voies publiques – circulation automobile

13. Réaliser un système d'évitement du centre d'agglomération
14. Mettre en place un groupe de travail «voirie»
15. Temporiser la circulation automobile sans pénaliser les bus
16. Aménager les «points noirs»
17. Sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse
18. Développer l'utilisation de revêtement anti-bruits sur les voies primaires de l'agglomération
19. Etendre la zone de stationnement payant au centre de l'agglomération

En matière de voies publiques – stationnement

20. Améliorer la signalétique des parkings
21. Augmenter le taux de rotation du stationnement dans certains centres villes hors Mulhouse
22. Poursuivre la réalisation de parkings relais avec les extensions du Tram Train et augmenter la capacité et la qualité du stationnement aux abords des gares
23. Adapter les normes de stationnement pour les nouvelles constructions à usage autre que d'habitation dans les zones desservies par les transports collectifs

En matière de voies publiques – vélos

24. Rendre opérationnel le schéma directeur des pistes cyclables du Pays de la Région Mulhousienne
25. Définir une programmation pluriannuelle d'aménagements cyclables
26. Développer le stationnement sécurisé des vélos

En matière de voies publiques – piétons

27. Rédiger une charte « piétons »
28. Sécuriser les itinéraires piétons en particulier aux abords des écoles
29. Améliorer l'accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite
30. Réaménager les points d'arrêt bus
31. Expérimenter des systèmes de ramassages scolaires piétons

En matière de transport de marchandises en ville

32. Harmoniser les réglementations relatives à la circulation et au stationnement des véhicules de livraison
33. Jalonner l'accès aux zones d'activités du nord de l'agglomération
34. Améliorer l'accès à l'Autoport Sud Alsace
35. Mettre en place un groupe de travail consultatif «Livraisons en ville»
36. Améliorer la signalisation en entrée de ville et en centre ville
37. Renforcer les moyens d'application de la réglementation
38. Retravailler le positionnement des aires de livraison
39. Inciter les transporteurs extérieurs à déposer leur fret destiné au centre ville chez les transporteurs locaux

En matière de promotion des modes alternatifs à la voiture

40. Sensibiliser les établissements publics et privés au management de la mobilité (PDE)
41. Lancer un service d'autopartage
42. Effectuer des actions de promotion du cyclisme
43. Etudier les besoins et la faisabilité d'un système d'information à destination des personnes à mobilité réduite
44. Réaliser des actions pédagogiques à destination des enfants (sécurité routière, modes alternatifs à l'automobile...)

Par délibération du 30 septembre 2011, le Conseil d'Agglomération de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération a lancé la révision du PDU approuvé le 2 décembre 2005.

Les enjeux suivants ont été énoncés :

- Agir pour le climat.
- Renforcer la sécurité des déplacements.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- S'adapter aux évolutions démographiques et au vieillissement de la population.
- Assurer le droit au transport pour chaque habitant de l'agglomération.
- Consolider l'accessibilité du territoire à l'échelle locale et transfrontalière.
- Contribuer à la santé et à la qualité de vie des habitants.

Quatre leviers sont identifiés pour alimenter le plan d'actions du PDU :

- La forme urbaine et la répartition géographique de l'habitat, des emplois, des équipements et des services.
- La qualité des espaces publics de la vie quotidienne.
- Le maillage des réseaux de transport et de circulation.
- L'accompagnement au changement de comportement de mobilité.

Les transports et déplacements à Habsheim

Moyens de transports principaux utilisés lors des déplacements domicile-travail

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Commune de Habsheim	4%	4%	3%	83%	7%
Canton de Habsheim	3%	4%	3%	81%	9%
SCOT de la Région Mulhousienne	3%	7%	4%	75%	12%
Département du Haut-Rhin	3%	7%	4%	78%	8%

Source : INSEE RP 2009 - Exploitation complémentaire

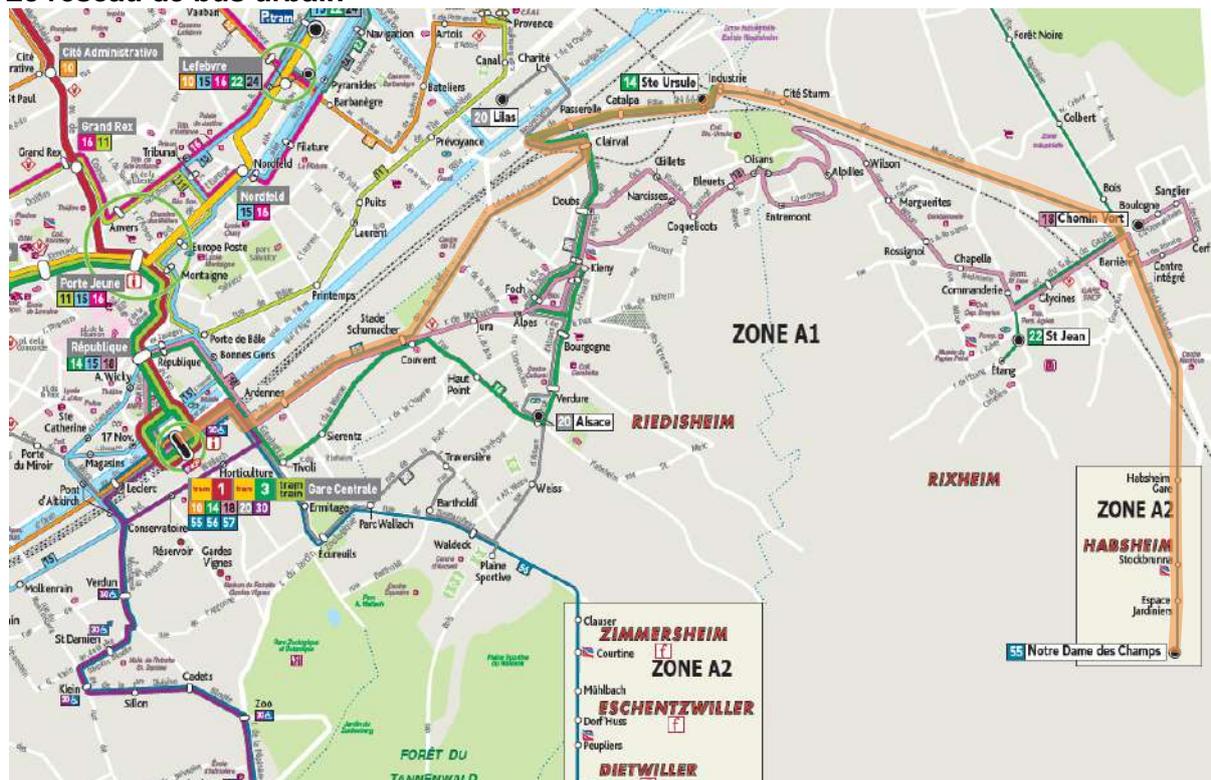
Le moyen de transport le plus utilisé par les habsheimois pour leurs déplacements domicile-travail est sans conteste la voiture, camion ou fourgonnette. En effet, 8 habitants sur 10 utilisent ce mode de transport.

La part des deux roues dans les déplacements de travail quoique très faible reste du même ordre que celle observée sur les territoires de comparaison.

Malgré la desserte de la commune par les transports en commun, ce mode de déplacement reste marginal et nettement en deçà du taux observé sur le territoire du SCoT de la Région Mulhousienne.

Les transports en commun

Le réseau de bus urbain



Habsheim est desservies par la ligne n° 55 du réseau de bus urbain géré par Mulhouse Alsace Agglomération qui en a confié l'exploitation à la société Soléa.

Cette ligne qui va de la Gare centrale de Mulhouse à Notre Dame des Champs comporte quatre arrêts sur le ban communal : Habsheim gare, Stockbrunn, Espace Jardiniers et Notre Dame des Champs. La durée du trajet entre les deux terminus est de 20 minutes.

Le réseau de bus interurbain

Des bus interurbains desservent la commune en direction de Mulhouse et Saint-Louis.

Le bus concerné est le Bus KUNEGEL (ligne 755) reliant Mulhouse et Saint-Louis (et retour) et s'arrêtant à Riedisheim, Rixheim, Habsheim, Schlierbach, Sierentz, Bartenheim, Blotzheim, Hésingue, Hegenheim, Bourgfelden, Saint-Louis.

Cette ligne comporte quatre arrêts situés devant l'Ancien Restaurant de la gare, la Pharmacie, le 108, rue de Gaulle et le cimetière.

Le temps de trajet moyen est de 40 minutes en direction de Saint-Louis et de 20 minutes en direction de Mulhouse. La ligne dessert également le lycée Bugatti d'Illzach.

Transport à la demande

En heures creuses, le service Filéa assuré par Soléa assure un transport à la demande et permet notamment un rabattement à partir des quatre arrêts de Habsheim vers la gare centrale de Mulhouse.

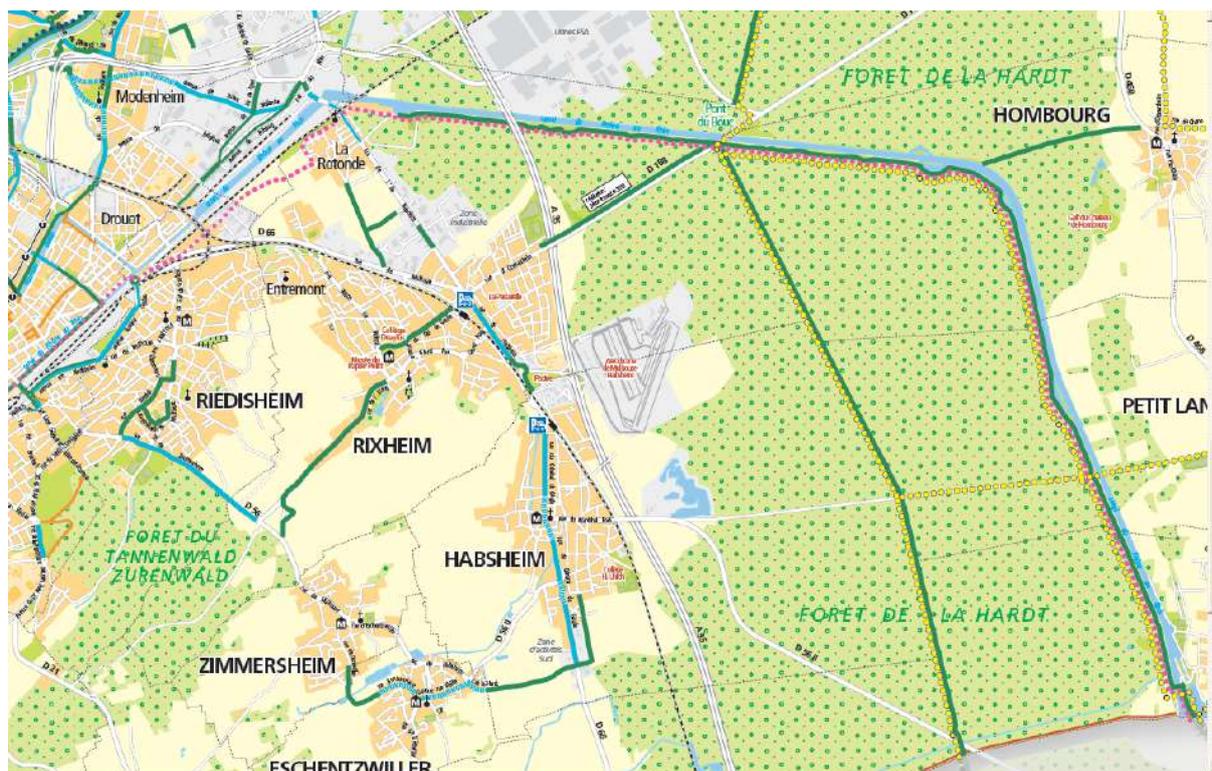
Le réseau ferroviaire

Le train desservant HABSHEIM est le REGIO reliant Mulhouse à destination de Bâle (et retour). En semaine on compte 24 trains par jour à destination de Bâle et de Mulhouse.

Les gares du parcours sont Rixheim, Habsheim, Sierentz, Bartenheim, St-Louis-la-Chaussée, St-Louis, Basel St Johann, Basel SNCF et Basel SBB

Le temps de trajet moyen est de 30 minutes en direction de Bâle et de 8 minutes en direction de Mulhouse.

5.1.1.1 Réseau cyclable



La commune est également concernée par deux itinéraires cyclables inscrits au Schéma départemental des itinéraires cyclables :

- Habsheim - forêt de la Hardt,
- Habsheim - Schlierbach.



LÉGENDE
Zeichenerklärung / Key

Aménagements cyclables :
Radwege / Cycle paths

- Piste cyclable - Voie verte deux sens de circulation
Radweg in beiden Stadtrichtungen / Cycle path in both directions of traffic
- Piste cyclable un sens de circulation
Radweg in einer Stadtrichtung / Cycle path in one direction of traffic
- Bande cyclable deux sens de circulation
Radfahrstreifen in beiden Stadtrichtungen / Cycle lane in both directions of traffic
- Bande cyclable un sens de circulation
Radfahrstreifen in einer Stadtrichtung / Cycle lane in one direction of traffic
- Double sens cyclable
Radfahrstreifen in beiden Richtungen / Cycle path in one against the direction of traffic
- Continuité jalonnée / Raccordeiment
Markierter Radwanderweg - Anschluss / Markized continuation - Connection

Itinéraires jalonnés :
Markierte Routen / Marked routes

- Eurovélo 6
Eurovelo 6 / Eurovelo 6
- 3 Pays
3 Länder / 3 lands
- 2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir
Zwei Ufer, drei Brücken, Tausende Dinge zu entdecken / 2 Rives, 3 bridges and thousand things to discover

Stationnement vélos :
Fahrradstellplatz / Bicycle park

- Stationnement dans les gares
Fahrradstellplatz in den Bahnhöfen / Bicycle park in stations

Réseaux de transports collectifs :
Öffentliche Verkehrsnetze / Public transport networks

- Ligne tramway - Station
Straßenbahnlinie - Haltestelle / Tramway line - Station
- Voie ferrée - Gare
Eisenbahnstrecke - Bahnhof / Railway - Station

Equipements divers :
Sonstige Einrichtungen / Other facilities

- Parc - Zone sportive
Park - Sportanlage / Park - Sports area
- Zone piétonne
Fußgängerzone / Pedestrian area
- Mairie
Rathaus / Town hall
- Eglise - Temple
Kirche - Gotteshaus / Church - temple

Limites :
Grenzen / Boundaries

- Frontière France - Allemagne
Deutsch-Französische Grenze / Frontier France - Germany
- Pays de la Région mulhousienne
Landkreis der in der elsässischen Region / Mulhouse Region
- Commune
Gemeinde / Commune

Edition juin 2010
Stand Juni 2010 / Situation in June 2010

0 1 km 2 km 3 km

L'aérodrome de Mulhouse-Habsheim

La gestion de l'aérodrome de Mulhouse/Habsheim est confiée au syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim (Syma), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil général.

Cinq organismes agréés proposent leurs services sur le site, notamment des écoles de pilotage :

- L'aéroclub du Haut-Rhin,
- L'aéroclub des Trois Frontières,
- L'aéroclub de Mulhouse,
- L'aéroclub Sud Alsace,
- Le Centre ULM de Haute-Alsace.

Situé entre la forêt de la Hardt et l'A 35, sur les bans communaux de Rixheim et Habsheim, l'aérodrome est doté de 4 pistes, de trois stations d'avitaillement et d'une tour de contrôle pour assurer le contrôle aérien.



L'aérodrome est doté de 4 pistes :

- Une piste en dur d'une largeur de 20 mètres et d'une longueur de 1000 mètres, orientée 02/20,
- Une piste en herbe pour planeurs d'une largeur de 80 mètres et d'une longueur de 1120 mètres, également orientée 02/20,
- Une piste en herbe d'une largeur de 95 mètres et d'une longueur de 640 mètres, orientée 16/34,
- Une piste en herbe pour planeurs d'une largeur de 100 mètres et d'une longueur de 765 mètres, orientée 16/34

Près de 500 pilotes fréquentent le site qui abrite une centaine d'avions. L'aérodrome compte environ 60 000 mouvements (atterrissage ou décollage) par an.

Le site présente également une activité aéronautique avec Mulhouse Air Service, une société de maintenance et de réparation des aéronefs.

C. LES CONTRAINTES D'AMENAGEMENT, LES RISQUES ET LES NUISANCES

D'une manière générale, la commune est tenue de respecter dans ses choix d'aménagement un certain nombre de contraintes légales. En outre, le ban communal est affecté par des contraintes naturelles dont la prise en compte est impérative dans le cadre de l'élaboration d'un P.L.U.

1. Les servitudes d'utilité publique

La commune est grevée par des servitudes dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du PLU. Dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme, il appartient à la commune de ne pas mettre en place des règles contraires à l'application des servitudes dont celles qui se révèlent les plus contraignantes sont les suivantes :

- **La servitude A1 Bois et forêts relevant du régime forestier**

La forêt de la Hardt est concernée par cette servitude qui s'ajoute à la domanialité est assurée la protection du massif forestier.

- **La servitude AC1 Protection des sites**

Le Dorfhus étant classé monument historique, un périmètre de protection de 500 mètres autour de cet édifice a été institué.

Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est à dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

Une modification de ce périmètre est approuvée conjointement au P.L.U. Elle a pour effet de faire coïncider le périmètre de protection avec les limites de la zone UA correspondant au noyau ancien.

- **La servitude A4 Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux**

Cette servitude concerne les terrains riverains du Muhlbach, y compris dans son parcours urbain où il a été canalisé et enfoui. Cette servitude permet d'assurer le passage des engins mécanisés d'entretien sur une bande de 4 m de part et d'autre des berges.

- **La servitude AS1 relative à la protection des eaux potables**

Les puits de captages situés dans la forêt de la Hardt sont protégés par cette servitude. Cette protection qui se décompose en un périmètre de protection rapprochée et un périmètre de protection éloignée vise d'une manière générale à interdire toutes les occupations ou utilisations du sol susceptibles d'altérer la qualité de l'eau et à réglementer l'usage du sol pour garantir la préservation de la ressource en eau potable.

- **La servitude T5 Aéroport Dégagement**

Cette servitude est liée à la présence de l'aéroport de Mulhouse – Habsheim. Elle vise à prendre en compte les activités aéronautiques notamment en évitant que des constructions de trop grande hauteur ne créent une gêne pour les manœuvres d'approche des avions ou que des obstacles constituent un danger pour la circulation aérienne.

2. Le SDAGE Rhin-Meuse et le SAGE III-Nappe-Rhin

Conformément à la Loi sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin-Meuse 2016-2021 (adopté par le Comité de Bassin le 30 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonateur de bassin.) détermine les grands enjeux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements pour les atteindre.

Les mesures territorialisées ont été définies pour permettre de faire face aux pressions significatives identifiées dans l'Etat des lieux 2013 et qui ont permis de définir les enjeux et les orientations fondamentales qui figurent dans le SDAGE. Elles sont présentées ci-après par domaine

⇒ Les mesures territorialisées du domaine « **milieux aquatiques** » sont les suivantes :

Orientations fondamentales	Code de la mesure	Intitulé de la mesure
T3 - 02 T3 - 03 T3 - 04 T3 - 05	MIA0202	Restauration des cours d'eau
T3 - 02 T3 - 03 T3 - 04 T3 - 05	MIA0203	Renaturation des cours d'eau
T3 - 03 T3 - 05	MIA0304	Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
T3 - 02 T3 - 04 T3 - 05	MIA0401	Réduire l'impact de plans d'eau
T3 - 02	MIA0402	Mise en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau
T3 - 07	MIA0601	Maîtrise foncière de zones humides
T3 - 02 T3 - 03 T3 - 04 T3 - 07	MIA0602	Restauration d'une zone humide

⇒ Les mesures territorialisées du domaine « **assainissement** » sont les suivantes :

Orientations fondamentales	Code de la mesure	Intitulé de la mesure
T2 - 02	ASS0101	Etude globale et schéma directeur
T2 - 03 T5A - 05 T5B - 01	ASS0201	Pluvial strictement
T2 - 01 T2 - 03	ASS13	Station d'épuration, point de rejet, boues et matières de vidange

⇒ Les mesures territorialisées du domaine «industries et artisanat» sont les suivantes :

Orientations fondamentales	Code de la mesure	Intitulé de la mesure
T2 - O1	IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat
T2 - O1	IND0401	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances
T2 - O1	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux sites industriels et "sites et sols pollués"
T2 - O1 T2 - O2 T2 - O3	IND12	Ouvrages de dépollution en technologie propre Principalement pour les substances dangereuses
T2 - O1 T2 - O3	IND13	Réduire la pollution hors des substances dangereuses

⇒ Les mesures territorialisées du domaine «agriculture» sont les suivantes :

Orientations fondamentales	Code de la mesure	Intitulé de la mesure
T2 - O4	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
T2 - O4	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
T2 - O4 T2 - O6	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (agriculture biologique, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
T1 - O1 T2 - O4 T2 - O6	AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC (Aire d'alimentation de captages)

⇒ Les mesures territorialisées du domaine «ressources» sont les suivantes :

Orientations fondamentales	Code de la mesure	Intitulé de la mesure
T1 - O1 T2 - O4 T2 - O6	RES0101	Elaboration d'un schéma directeur ou d'une étude globale
T1 - O1 T2 - O1 T2 - O5	RES0202	Mettre en place une ressource de substitution
T4 - O1 T5B - O1	RES0701	Ressource de substitution ou complémentaire

Le SDAGE n'est pas opposable au tiers, mais demeure opposable aux communes dans le cadre de l'élaboration des SCOT, PLU, Carte Communale qui doivent être rendus compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau définie par ce document.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) est une déclinaison locale de ces enjeux et définit les actions nécessaires. Approuvé par arrêté préfectoral, ses orientations ont une portée réglementaire et deviennent le cadre de planification de la politique locale de l'eau. Habsheim relève du SAGE III-Nappe-Rhin approuvé par arrêté préfectoral du 17 janvier 2005, actuellement en révision, au titre des eaux souterraines uniquement.

3. Les sites et sols pollués et les sites industriels et activités de service

Les sites et sols pollués

La base de données BASOL sur les sites et sols pollués ne mentionne aucun site sur le territoire de Habsheim

Les sites industriels et activités de service

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable tient un inventaire d'anciens sites industriels et activités de services appelé BASIAS. Cet inventaire a pour but de conserver la mémoire de ces sites pour fournir "des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. Cette banque de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit".

En ce qui concerne Habsheim, les sites suivants sont recensés.

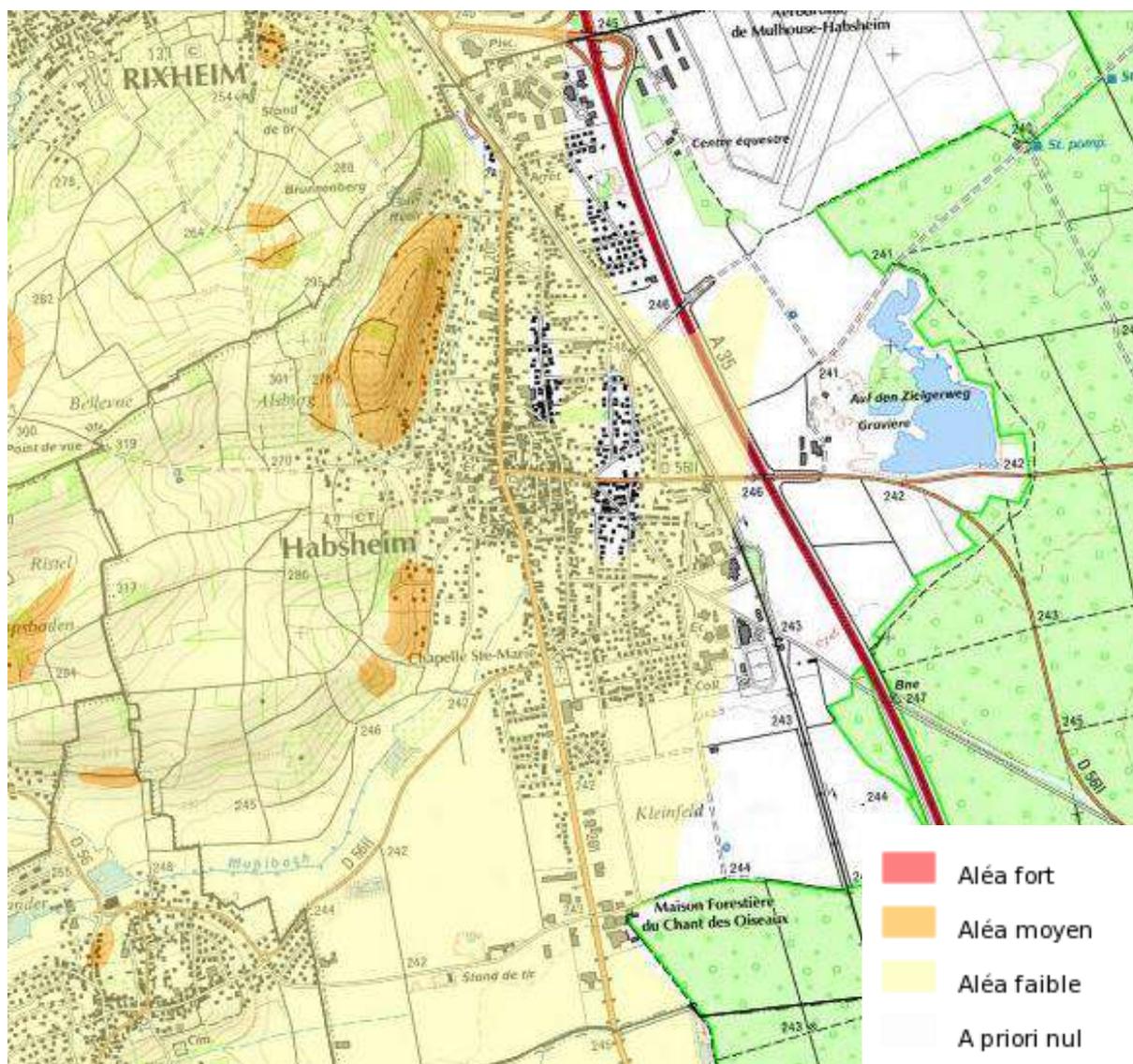
Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse
ALS6800452		Gravière	Am Kembserweg
ALS6800911	CINDI SARL	Atelier de travail mécanique des métaux.	173 Rue Général de Gaulle du
ALS6800910	MARRONIERS (Les)	Station service	63 Rue Général de Gaulle du
ALS6800977	KLEIN SA	Chaudronnerie, Serrurerie	Route nationale 66
ALS6800453		Gravière	Zu Holzweg und Viehweg Zug
ALS6800908	DIETRICH Daniel	Garage St Martin	11 Rue Zurich de
ALS6800909	SAREP	Transformation de matières plastiques.	7 Rue Zurich de
ALS6800393		Décharge d'ordures ménagères Viehweg	
ALS6800479		Excavation	
ALS6800478		Ballastière	
ALS6800906	HERLEM	Centrale d'enrobage	
ALS6800907	WELLER Frères Ets	Centrale d'enrobage	
ALS6800912	DDE	Entretien et réparation mécanique, dépôt.	
ALS6800913	HAAS	Fonderie de chandelles, Savonnerie	
ALS6800914	MEYER (Frédéric)	Brasserie	
ALS6800915		Abattoir	
ALS6800916	MIEG (Tissage)	Tissage Mieg	
ALS6800917	LEVY (Jonathan) Tissage	Tissage Jonathan Levy	
	Activité terminée		



Source : BASIAS

5. Les risques de retrait et gonflement des argiles

L'ensemble du territoire communal est soumis à des aléas de retrait-gonflement des argiles pouvant avoir des conséquences sur la stabilité des sols et des désordres sur les bâtiments. Une cartographie du degré d'intensité de ce phénomène a été réalisée par le BRGM. Il convient de prendre en compte ce risque dans les choix d'urbanisme à opérer sur ces territoires.



Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/carte#/com/68118>

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, comme c'est le cas pour la majorité du territoire de Habsheim, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Les abords de la rue de la Montagne et de la rue des Faisans sont concernés par un aléa moyen.

6. Les nuisances sonores des transports

Devant l'augmentation des nuisances sonores liées au transport terrestre et en raison de la croissance constante du nombre de véhicules en circulation une loi destinée à lutter contre les effets du bruit a été votée le 31 décembre 1992. Ce texte fondateur fut précisé par le décret d'application du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996. Il en résulte la définition de certains tronçons de voies particulièrement affectés par le bruit.

L'arrêté préfectoral du 21 février 2013 modifiant l'arrêté 24 juin 1998 modifié porte classement des infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin et détermine l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage. Cet arrêté peut être consulté à la Préfecture, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ainsi que dans les mairies des communes concernées.

Habsheim est affectée par cette réglementation pour les voies suivantes :

Autoroute :

Voie	Tronçon	Catégorie	Largeur
A 35	de Ech. A 36 à Ech. Bartenheim (117+925)	1	300 m

Routes départementales :

Voie	Tronçon	Catégorie	Largeur
D 201	de Giratoire vers Habsheim à Habsheim sud RD 56 II	3	100
	de Habsheim LA Sud à Schlierbach RD 6b I		
	de Habsheim sud RD 56 II à Habsheim LA Sud	4	30

Voie ferrée :

Voie	Tronçon	Catégorie	Largeur
Ligne Strasbourg-Bâle	de Mulhouse (108,750) à Saint-Louis (136,923)	1	300 m

Le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2015-031-PR du 06 novembre 2015. Il abroge l'arrêté de 2012.

7. Voies à grande circulation

Le décret du 31 mai 2010 modifiant le décret du 3 juin 2009 fixe la liste des routes à grande circulation. L'autoroute A 35 figure sur cette liste et est donc concernée par les dispositions des articles L.111-6 à L.111-10 du code de l'Urbanisme.

Rappel des dispositions des articles L.111-6 et L. 111-8 du Code de l'Urbanisme

Article L. 111-6 - En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des autres routes visées à l'article L. 141-19.

Article L. 111-8 – Le plan local d'urbanisme, ou un document en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

8. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Alsace

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) s'inscrit dans les lois Grenelle I et II d'août 2009 et de juillet 2010 et répond au décret d'application du 27 décembre 2012. Il correspond au schéma opérationnel de mise en oeuvre de la trame verte et bleue à une échelle régionale. Il a été adopté le 22 décembre 2014.

En effet, les politiques de sauvegarde de la nature de ces trente dernières années n'ont pas été suffisantes pour arrêter l'érosion globale et rapide de la biodiversité, constat auquel il convient de faire face.

La fragmentation des espaces naturels constitue, avec leur destruction et leur dégradation, une des causes majeures de la perte de biodiversité. Le concept de trame verte et bleue vise à améliorer des continuités de milieux favorables aux espèces animales et végétales, afin de permettre leur déplacement, l'échange entre populations et favoriser ainsi la pérennité de leur évolution. En effet, les populations d'espèces animales et végétales ne peuvent se maintenir à long terme que si elles disposent de noyaux de population suffisamment importants (résistance aux aléas environnementaux défavorables, possibilité de rencontres entre individus de même espèce) et si des échanges entre populations voisines sont possibles (dispersion, migration, brassage génétique).

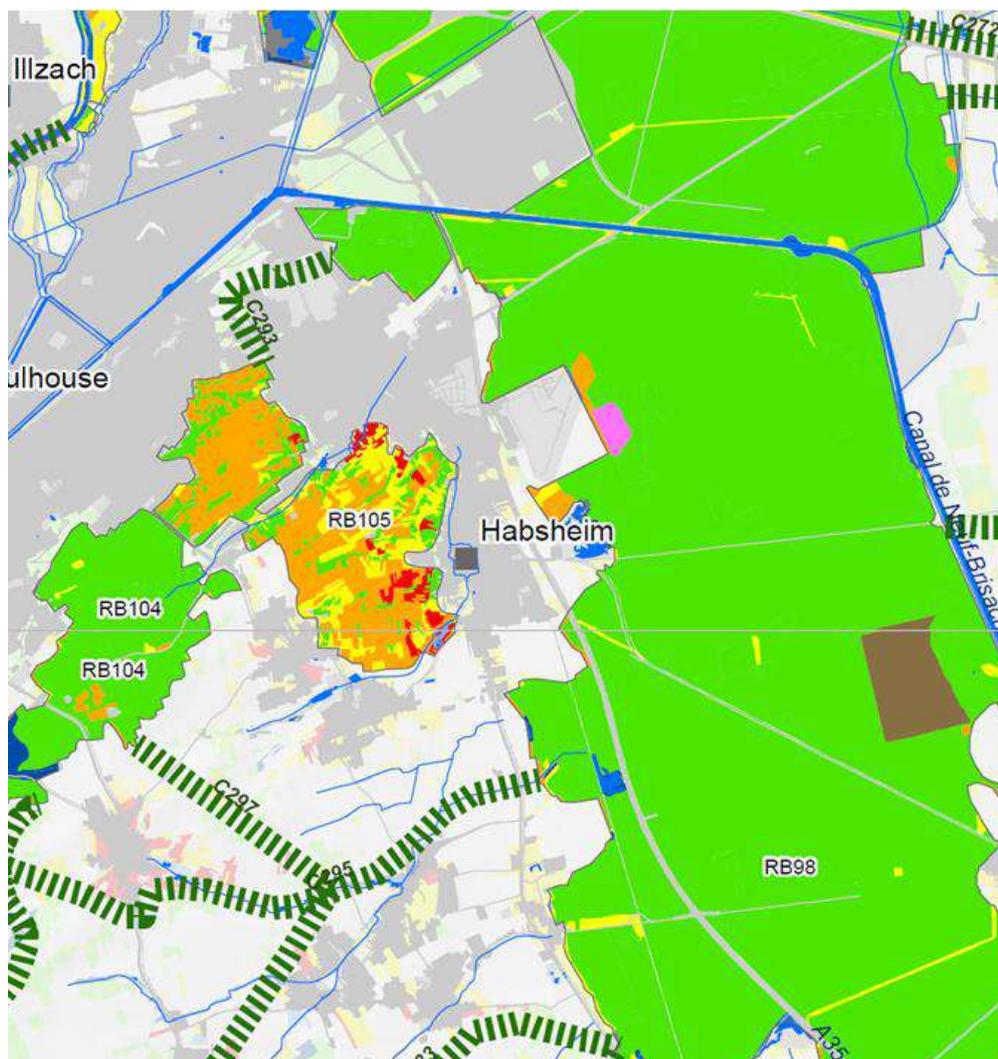
Le principe de la trame verte et bleue est d'identifier les secteurs où se trouvent les principales populations des différentes espèces et de focaliser l'attention sur la manière de les relier entre eux.

Le SRCE regroupe un ensemble de données et d'informations sur les milieux naturels existants et à reconquérir. Il donne à voir à une échelle de niveau régional (1/100 000^e) les itinéraires de cheminement naturel de la faune.

Le SRCE comprend :

- un résumé non technique ;
- le tome 1, consacré au texte de présentation : il comprend un diagnostic du territoire alsacien, une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, accompagné d'annexes d'information ;
- le tome 2, consacré à l'atlas cartographique : il comprend un atlas cartographique au 1/100 000^e avec des cartes d'orientation fixant les éléments de la trame et les objectifs de préservation ou restauration, des cartes d'information permettant une meilleure compréhension de la définition de la trame et mettant en évidence des points de vigilance à étudier plus en détail et enfin, une carte au 1/480 000^e regroupant les actions volontaires pour la mise en oeuvre de la trame verte et bleue ;
- un rapport environnemental.

Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte le SRCE. En application de l'article L 121-1 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme «...déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques... ».



Eléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE par sous-trames (types de milieux)
Extrait des cartes C5S12 et C5S14

Eléments de la TVB

Types de milieu	Réservoirs de biodiversité	Hors réservoirs de biodiversité
Sous-trames des milieux humides		
boisements humides		
milieux ouverts humides		
Sous-trames des milieux forestiers non humides		
forêts		
forêts à "vieux bois"		
Sous-trames des milieux ouverts non humides		
prairies		
vergers extensifs et pré-vergers		
milieux secs		
Sous-trames des milieux agricoles et anthropisés		
cultures annuelles et vignes		
gravières et carrières		

Corridors écologiques terrestres et cours d'eau

-  Corridors écologiques terrestres
-  Axes de passages préférentiels dans le Massif Vosgien et corridors Grand Tétras
-  Cours d'eau classés au titre de l'Art. 214-17 du Code de l'Environnement, listes 1 et 2
-  Cours d'eau à portion potentiellement mobile
-  Autres cours d'eau et canaux

Autres éléments

-  Zones urbanisées
-  Réseau routier principal
-  Autres routes

Nota :
 Les axes de passage préférentiels dans le Massif Vosgien correspondent :
 - aux coupures vertes entre les villages des vallées vosgiennes
 - aux axes de passage préférentiels du Cerf (réseau Ongulés Sauvages, ONCFS-FNC-FDC)
 - aux liaisons entre réservoirs de biodiversité pour Grand tétras

Pour Habsheim, le SRCE identifie la forêt de la Hardt et les collines du Tannenwald - Zuhrenwald en tant que réservoirs de biodiversité comportant des milieux forestiers et des milieux ouverts non humides

Aucun corridor écologique terrestre ne concerne le territoire communal.

9. Les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Mulhousienne

Ce document d'urbanisme, approuvé le 15 décembre 2007 est opposable aux communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur P.L.U., les dispositions des documents d'urbanisme locaux devant être compatibles avec celles du SCoT.

Les choix retenus pour le projet d'aménagement de ce territoire se déclinent en quatre thématiques majeures :

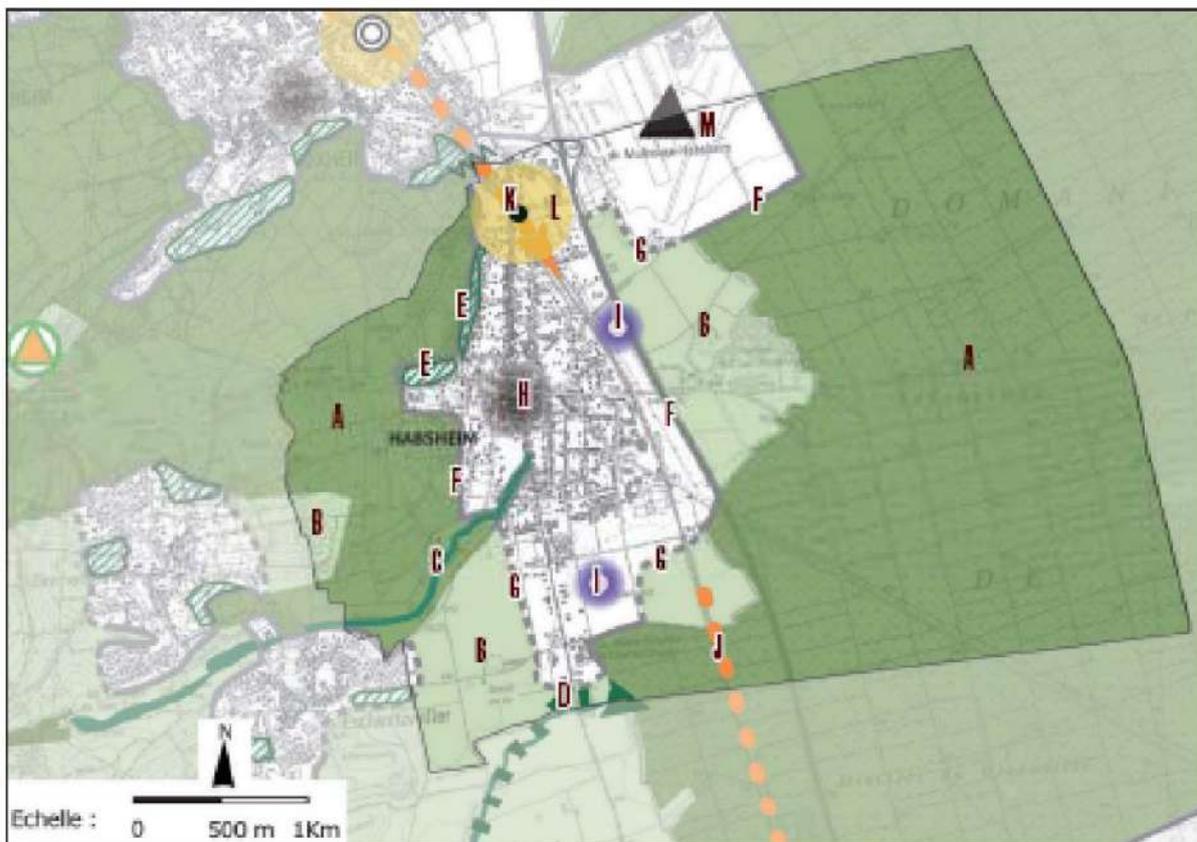
- Organiser l'espace,
- Offrir un cadre de vie de qualité,
- Répondre aux besoins de développement urbain,
- Diversifier l'offre de transports.

Ce schéma tient compte des besoins définis à l'horizon 2020.

Il a fixé une enveloppe et un rythme de croissance basé sur les potentialités du POS, en les adaptant aux besoins du territoire et aux enjeux de réduction de la consommation d'espace.

Ce document d'urbanisme détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Les orientations du SCOT de la Région Mulhousienne applicables au territoire de la commune de Habsheim sont repérées sur la carte de synthèse ci-après.



Source : SCoT de la Région Mulhousienne – Extrait de la carte de synthèse

A. Espaces naturels et agricoles sensibles à protéger

Niveau 1. Espaces naturels et agricoles sensibles à protéger

Ces espaces sensibles du point de vue environnemental ne peuvent accueillir que des constructions légères de petite dimension. L'extension mesurée et limitée des bâtiments agricoles existants, les constructions et installations liées et nécessaires à la gestion forestière peuvent être admises.

B. Espaces agricoles sensibles à pérenniser

Niveau 2. Espaces agricoles à pérenniser

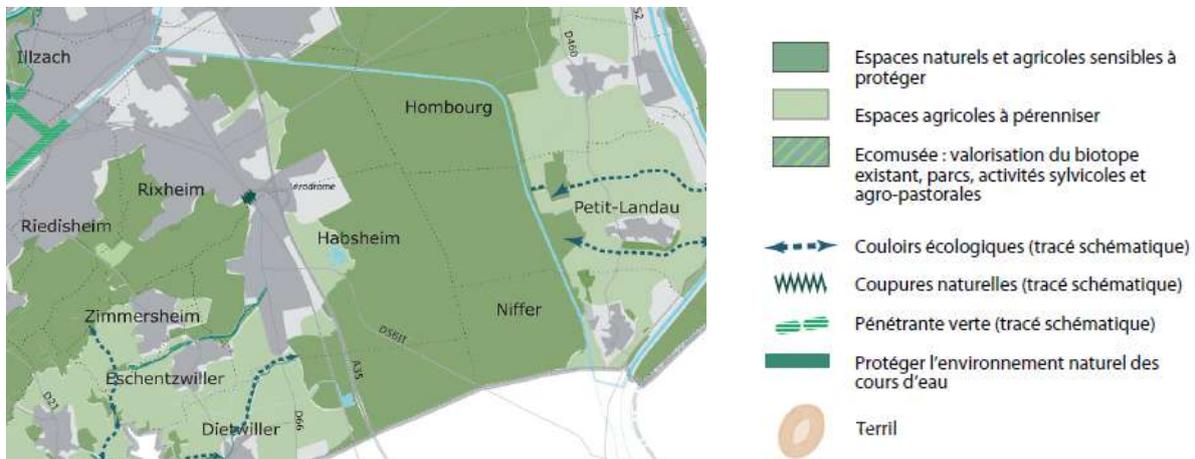
Ces espaces peuvent accueillir des constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation agricole.

Les bâtiments d'exploitation issus de nouvelles installations sont encadrés par les documents d'urbanisme locaux qui définissent des dispositions :

- pour assurer une intégration paysagère optimale des bâtiments d'exploitations ;
- pour réglementer les éventuelles constructions neuves à usage résidentiel destinées aux exploitants agricoles.

C. Protéger l'environnement naturel des cours d'eau

Outre les espaces protégés, les PLU protègent également et renforcent l'environnement naturel et végétal accompagnant les cours d'eau sur une largeur d'au moins 5 mètres sur chaque rive, qui peut être adaptée en milieu urbain. Les cours d'eau concernés figurent sur la carte thématique n°1 et sur la carte de synthèse.



Source : SCoT de la Région Mulhousienne – Extrait de la carte de thématique 1 Protéger les espaces naturels et agricoles

D. Couloirs écologiques (tracé schématique)

Afin d'assurer leur viabilité et leur pertinence écologique, leur largeur minimale est de l'ordre de 30 à 50 mètres hors chemins et cours d'eau, à adapter selon les spécificités du terrain.

E. Sites d'extension à enjeux paysagers

Dans les sites à enjeux paysager, les extensions urbaines sont possibles sous réserve de mesures adaptées concernant la densité et la forme bâtie, le traitement des limites d'urbanisation, les hauteurs de constructions et, le cas échéant, la conservation des boisements.

F. Limite d'urbanisation impérative

Afin de contenir la pression générée par les besoins d'urbanisation, le SCOT fixe des limites d'urbanisation. Ces limites figurent sur la carte de synthèse sous la forme de limites impératives en raison de la qualité et de la sensibilité des espaces attenants aux espaces urbanisés ou de l'existence de risques identifiés.

G. Limite d'urbanisation indicative

Afin de contenir la pression générée par les besoins d'urbanisation, le SCOT fixe des limites d'urbanisation. Ces limites figurent sur la carte de synthèse sous la forme de limites indicatives permettant une marge d'appréciation, notamment pour l'élaboration des zones d'application des règles de P.L.U.

H. Centre urbain à renforcer

- Dégager des capacités d'accueil pour les commerces, les services, les activités tertiaires et une offre résidentielle à caractère urbain,
- renforcer les centres par leur élargissement spatial,
- permettre un bon niveau d'accessibilité tous modes,
- préserver ou constituer un cadre architectural et urbain caractérisé par la qualité des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, une densité moyenne ou élevée.

I. Autre extension ou création de site d'activités de plus de 10 ha

Il s'agit d'une catégorie de sites d'intérêt local visés au DOG : sites d'intérêt local de moyenne dimension (plus de 10 ha y compris aménagements existants et extensions éventuelles), bien desservis par le réseau primaire de desserte routière. Ces sites ont vocation à accueillir des PME et de l'artisanat local. Ils bénéficient d'une desserte par les transports en commun. Ils sont localisés sur la carte de synthèse.

J. Extension des TCSP existants et options de tracé pour futurs TCSP

Réalisation d'une troisième voie ferrée sur l'axe Strasbourg – Basel (le tronçon Habsheim – Sierentz est déclaré d'utilité publique).

K. Arrêts et gares existants / à créer / à créer sous réserve de modification de contrainte liée au risque technologique

Les pôles d'échange existants sont pérennisés et leur renforcement est favorisé.

Existence de pôles d'échange spécialisés qui optimisent notamment le transfert voitures / transport en commun et les transferts entre les différents modes de transport en commun tels que les gares périurbaines de Bantzenheim, d'Habsheim et de Zillisheim. Celles-ci sont renforcées dans leur vocation de rabattement transport en commun, voiture, vélos.

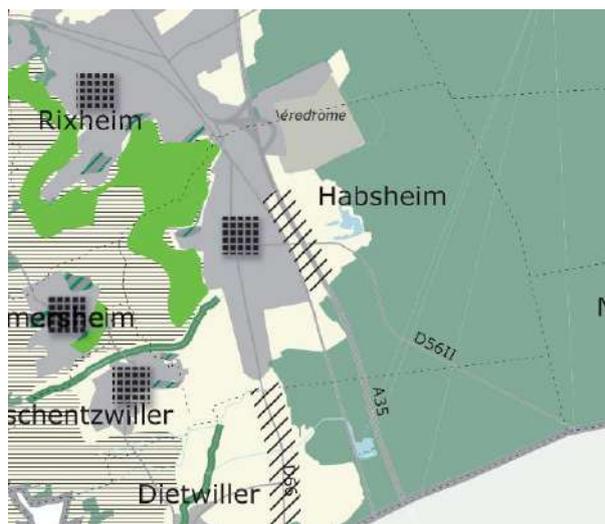
L. Espaces desservis par les transports en commun en site propre

Dans un rayon de l'ordre de 300 m au minimum autour des stations et des gares du réseau de transport en commun en site propre, des gares TER et des gares de tram-train existantes ou à créer, les dispositions du PLU permettent d'atteindre ou de conserver un niveau moyen ou élevé de densité de logements, services et activités.

M. Vocation aéronautique de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim à pérenniser

L'aérodrome de Habsheim – Rixheim est stratégique pour l'attractivité de la Région Mulhousienne. La vocation aéronautique de cet espace est donc à pérenniser.

Le SCoT définit également des orientations thématiques relatives à la valorisation du paysage et au développement des transports en commun qui trouvent à s'appliquer au territoire de Habsheim.



Valorisation du paysage	
	Forêts et boisements
	Paysages principalement composés de vergers comprenant les vignes AOC de Berrwiller
	Paysages des Collines
	Paysages de plaine - vallées structurantes - prairies, cultures, ...
	Ripisylves majeures
	Zones d'extension urbaine à sensibilité paysagère marquée
	Parcours routiers permettant de découvrir les paysages remarquables
	Sites à requalifier sur le plan du paysage
Préservation du patrimoine architectural et urbain	
	Centre historique de Mulhouse
	ZPPAUP à Mulhouse
	Patrimoine architectural de maisons de village
	Patrimoine industriel et minier
	Bâtiments industriels et/ou miniers
	Cités minières et ouvrières
	Ensembles patrimoniaux

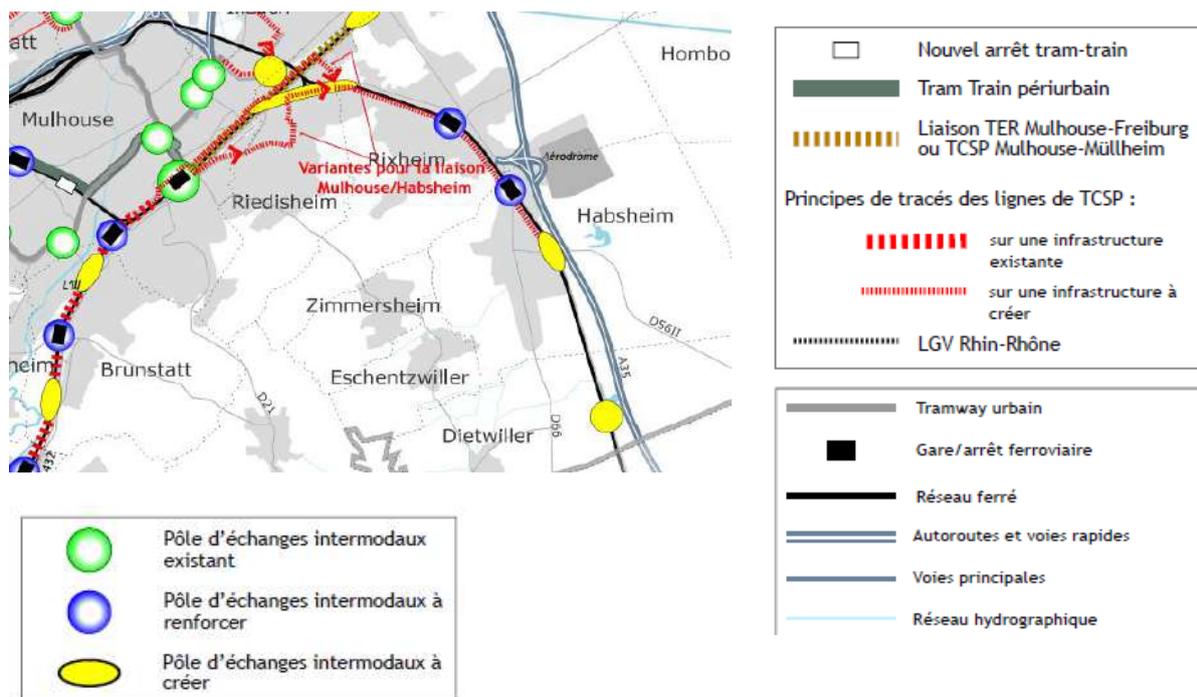
Le noyau ancien est identifié comme « Patrimoine architectural de maisons de village ».

L'autoroute A 35 et la RD 201 au Sud de la nappe urbaine sont identifiées comme « Parcours routiers permettant de découvrir les paysages remarquables »

Les milieux collinaires et la forêt de la Hardt sont identifiés comme paysages à valoriser

Source : SCoT de la Région Mulhousienne

Extrait de la carte de thématique 2 Protéger et valoriser les paysages remarquables et le patrimoine architectural et urbain



Source : SCoT de la Région Mulhousienne

Extrait de la carte de thématique 4 Développer le réseau de transports en commun / renforcer le maillage des pôles d'échanges intermodaux

Pour Habsheim, le développement du réseau de transports en commun en site propre repose sur l'extension du tram-train. Cette extension induit la création d'un pôle d'échanges intermodaux en fin de ligne.

La gare ferroviaire remplit un rôle de pôle intermodal à renforcer.

Le P.L.U. doit préserver la possibilité de création de ces infrastructures nouvelles.

En outre, le SCOT de la Région Mulhousienne fixe les limites et objectifs chiffrés suivants :

Extensions possibles et réserves :

- 23 ha à dominante d'habitat,
- 32 ha à dominante d'activités (ensemble de la commune).

Capacité de construction de logements neufs 2006-2020 :

650 dont, à titre indicatif, 50 % en densification.

Perspectives de production de logements sociaux 2006-2020 : 382

Densités minimales :

- Centre urbain : densité moyenne ou élevée
- Périmètre de 300 m autour de la gare : 35 logements/ha
- Ailleurs : 12 logements/ha

10. Les réseaux et l'élimination des déchets

L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de Habsheim est assurée par le SI d'Habsheim. Ce syndicat intercommunal comprend historiquement les communes de Habsheim et Rixheim depuis 1928 auxquelles se sont rajoutées Eschentzwiller et Zimmersheim. Les puits de captage de la Hardt produisant une eau trop chargée en pesticide sont actuellement en sommeil. L'eau distribuée est l'eau de Mulhouse puisée dans les champs captant de la Doller.

Le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse qui dispose de deux nappes aquifères différentes pour sa production provenant exclusivement de ressources souterraines

A l'Est, le service des Eaux de la Ville de Mulhouse possède six puits verticaux sur la commune de Hombourg, implantés au centre de la forêt domaniale de la Hardt depuis 1976. La production est à l'arrêt depuis septembre 2004 suite à une pollution des eaux par des produits phytosanitaires. Cette alimentation de secours pourrait néanmoins produire journalièrement 40 000 m³, soit l'équivalent d'une consommation moyenne de l'agglomération mulhousienne.

A l'Ouest, le service des Eaux de la Ville de Mulhouse possède huit ouvrages à drains rayonnants sur deux champs captant situés le long de la Doller : 2 ouvrages à Reiningue et 6 ouvrages au site du Hirtzbach à Mulhouse.

La capacité de production des captages de la Doller est d'environ 60 000 m³ / jour
Le prix du m³ d'eau en 2015 est de 4,4156 €.

L'assainissement

La commune de Habsheim fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne qui a compétence en matière de réseau d'assainissement après avoir eu en premier temps, la charge de l'épuration.

Epuraton

Les eaux rejetées après usage sont traitées à la station d'épuration intercommunale de Sausheim. Actuellement, 32 maisons possèdent encore un assainissement autonome.

La capacité de la station est de 28800 kg/j DBO5.

Le volume moyen journalier est de 83 400 m³.

Le débit horaire de pointe est de 6 950 m³ / h.

La capacité règlementaire est de 490 000 équivalents-habitants.

Le débit de référence est de 136 200 m³.

L'effluent est dégrillé, dessablé, puis subit un traitement biologique avant d'être évacué vers le Rhin. Les boues obtenues en sortie de station sont incinérées.

Le rendement épuratoire en DBO5 est de 94% et DCO de 86 % sur l'année 2004. Sur la même période, le taux d'élimination des matières en suspension est de 93 %. Compte tenu de ses résultats, l'eau en sortie de station est de bonne qualité.

Gestion

Le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne a confié la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Habsheim à la société SUEZ.

Elimination des déchets

Dans le cadre de ses missions de collecte sélective et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la Région Mulhousienne a adopté un schéma de maîtrise globale des déchets qui s'articule autour de 2 axes :

- Développer la valorisation matière (récupération, recyclage, réemploi) grâce à un dispositif multi filière de collecte sélective.
- Valoriser l'énergie potentielle générée par l'incinération des déchets tout en maîtrisant de façon très stricte les conditions de rejets dans l'atmosphère.

Pour ce faire, le SIVOM a mis en place un dispositif diversifié et complet de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, adapté aux objectifs réglementaires de la décennie à venir.

Un dispositif qui prend en compte la totalité des acteurs économiques (ménages et entreprises) ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants des ménages, déchets industriels banals et déchets hospitaliers).

La collecte sélective par apport volontaire.

Chaque citoyen dépose ses déchets par catégories, à la DéchetTRI ou dans les nombreux conteneurs de proximité, les PointTRI et les PointTRI Plus.

Les conteneurs de proximité

Ce sont des conteneurs destinés à recueillir le verre, les papiers-cartons, les bouteilles et flacons en plastique. Pour ces derniers, il existe des aires grillagées qu'on trouve notamment sur les parkings de supermarché.

Habsheim dispose des points de collecte suivants :

PointTRI Papier et Verre : 1 conteneur verre, 1 conteneur papier, Passage des Frères Hertzog,

PointTRI Plus : 1 conteneur verre, 1 conteneur papier, 1 conteneur plastique, Parking Casino

PointTRI Plus : 1 conteneur verre, 1 conteneur papier, Rue de la Délivrance

La collecte sélective en porte-à-porte

Dans certaines communes ou certains quartiers, la collecte s'effectue à l'aide de contenants ramassés directement devant chez soi.

L'eco-conteneur

Dès 1997, le SIVOM a réalisé un test de collecte sélective en porte à porte, en habitat vertical dense, afin d'améliorer les performances de la collecte sélective traditionnelle par apport volontaire dans ce type d'habitat.

L'objectif est d'inciter les habitants à séparer les déchets recyclables des ordures ménagères.

Après le quartier des Coteaux à Mulhouse, l'opération s'est progressivement étendue à d'autres quartiers : Entremont à Rixheim, Bourgogne à Riedisheim, Parc Ferrier à Pfastatt, Forêt et Chevreuils à Lutterbach.

Concrètement, des bacs de couleur bleue baptisés "Eco-conteneurs" destinés à collecter en mélange les papiers/cartons, journaux/magazines et les bouteilles plastique ont été installés.

De plus, une information personnalisée a été diffusée en porte à porte par le biais "d'ambassadeurs du tri".

Le sac transparent jaune et le bac à couvercle jaune

Pour certaines communes ou quartiers, la collecte sélective s'effectue également en porte-à-porte mais avec un dispositif bien spécifique :

- Les habitants de maisons individuelles disposent d'un sac transparent jaune pour y mettre papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique. Ils disposent également d'un bac vert pour les déchets verts et d'un bac bleu pour les ordures ménagères.
- Les habitants d'immeubles disposent d'un bac à couvercle jaune pour y mettre papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique. Ils disposent également d'un bac à couvercle à couvercle marron pour les ordures ménagères.

Les communes concernées sont Ungersheim, Feldkirch, Bollwiller, Berrwiller, Pulversheim, Staffelfelden, Ruelisheim, Wittenheim, Kingersheim, Richwiller.

Se rajoutent le quartier de Dornach, une partie du Haut-Poirier et un îlot résidentiel du centre de Mulhouse.

Au vu des très bons résultats, ce dispositif devrait s'étendre à d'autres communes du périmètre du SIVOM.

Déchetteries

La déchetterie la plus proche est implantée Chemin de Bantzenheim à Rixheim.

Traitement des déchets : le Centre de TRI

Situé Avenue d'Italie à Illzach, le Centre de TRI vient compléter le dispositif qui prévoyait la réalisation d'un réseau de DéchetTRI intercommunales dédié aux particuliers et la construction d'un Centre de Tri pour les déchets des artisans et commerçants.

Doté d'une capacité de 45 000 tonnes, il accueille tous types de déchets Industriels Banals (DIB) tels que cartons d'emballages, films, plastiques, palettes etc. ainsi que des déchets de chantier : bois, ferrailles...

Il accueille également les déchets encombrants des ménages (DEM) collectés par les bennes à encombrants disposées sur la voie publique et dans les DéchetTRI.

L'objectif est de valoriser 25 % des déchets entrants. La fraction non valorisable rejoint l'usine d'incinération de Sausheim ou s'ils ne sont pas valorisables énergétiquement, le CET (Centre d'Enfouissement Technique de classe II) départemental situé sur les communes de Retzwiller et Wolfersdorf.

Les papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique issus de la collecte sélective sont triés par une société privée via un marché public.

Sur une table de tri manuel sont triés papiers, cartons, briques alimentaires et bouteilles plastiques en différentes catégories pour être ensuite compactés et transformés en balles avant de rejoindre les filières de recyclage.

L'opération « Compostage Individuel »

Le SIVOM avait lancé une opération pilote visant à promouvoir le compostage individuel sur 5 communes tests : Eschentzwiller, Morschwiller, Reiningue, Richwiller et Zimmersheim.

L'objectif étant de favoriser la prévention de la production de déchets par la mise en place de composteurs individuels à prix réduit pour les usagers. Les résultats ont été très encourageants : l'opération a donc été progressivement étendue aux autres communes du périmètre du SIVOM.

Les déchets en fibrociment amianté

Des campagnes de déstockage sont organisées par le SIVOM depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Le regroupement s'effectue le samedi sur le centre de tri d'Illzach, par le biais d'un prestataire agréé, la société Ferrari de Wittelsheim. Celle-ci prend en charge la collecte, le transport et le traitement des produits vers une filière réglementaire.

Une participation de 50 € HT/tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération. Les quantités sont limitées à 500 kg par famille.

En 2012, 3 opérations regroupant 178 foyers ont permis de collecter plus de 62 tonnes

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux

Il s'agit des piquants et coupants des particuliers en automédication.

Les déchetteries ne sont pas équipées pour recevoir ce type de déchets, cependant, le SIVOM a mis en place une filière de collecte en partenariat avec les hôpitaux de Mulhouse. Les déchets de soins piquants et tranchants peuvent être apportés à la barrière d'accueil de l'hôpital du Moensberg à Mulhouse le 1er samedi de chaque mois, de 11h à 12h, y compris les jours fériés.

Depuis fin 2012, une filière nationale de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est opérationnelle et la collecte de ces déchets peut se faire également en pharmacie. Pour connaître les sites de collecte des DASRI, il existe une carte interactive mise en place par cette filière : <http://nous-collectons.dastri.fr/>. Auparavant, l'utilisateur devra se procurer un collecteur réglementaire en pharmacie (boîte jaune).

11 Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets no 2010-1254 du 22 octobre 2010 et no 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

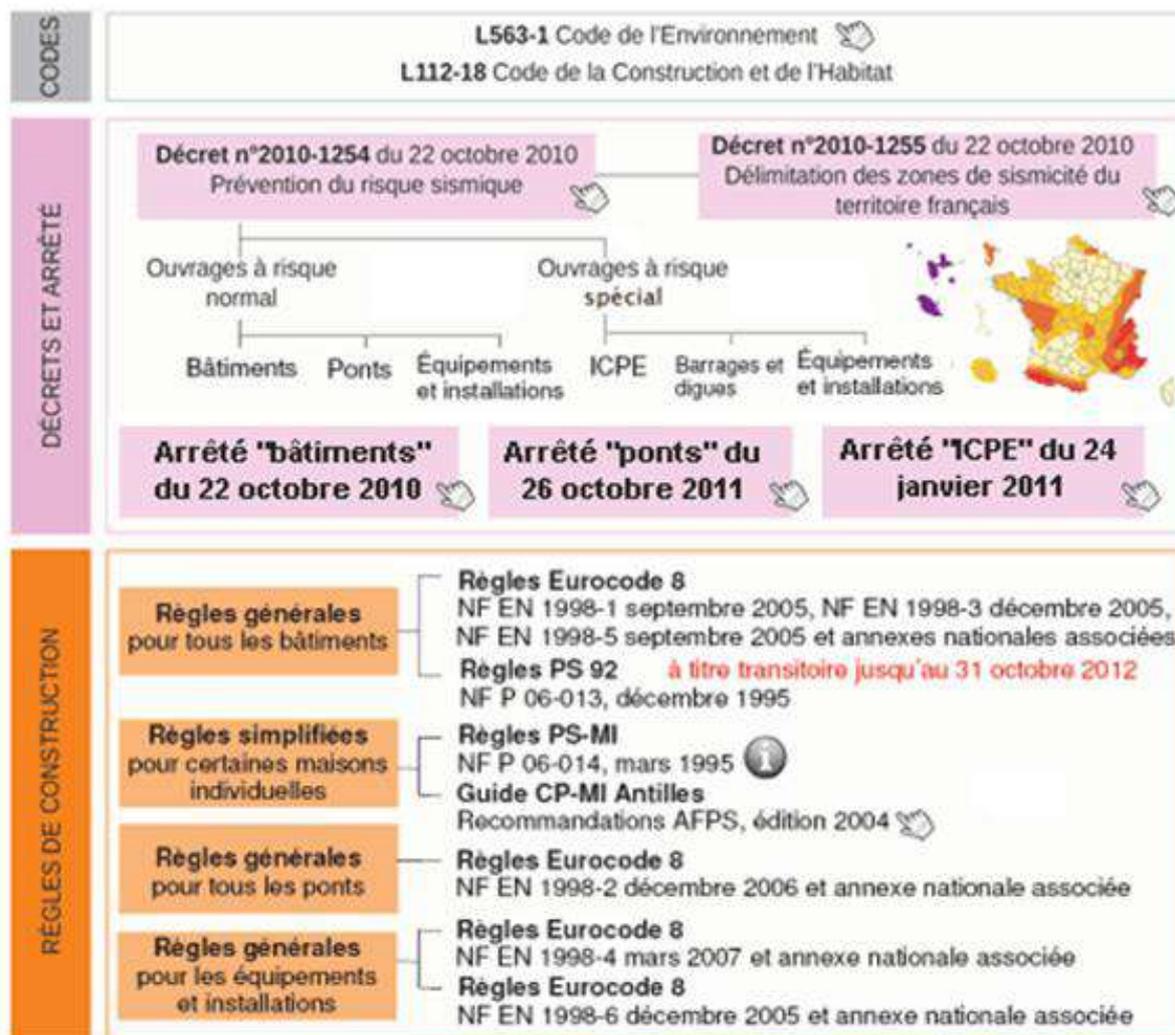
La réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. Ces règles sont définies dans la norme Eurocode 8 qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions nouvelles pour atteindre ce but.

En cas de secousse " nominale ", c'est-à-dire avec une amplitude théorique fixée selon chaque zone, une construction du bâti courant peut subir des dommages irréparables, mais ne doit pas s'effondrer sur ses occupants.

En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques devrait aussi permettre de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques. L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5.

Des règles spécifiques sont utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages, les installations classées et les installations nucléaires. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismiques sont le bon choix de l'implantation (notamment par la prise en compte de la nature du sol), la conception générale de l'ouvrage (qui doit favoriser un comportement adapté au séisme) et la qualité de l'exécution (qualité des matériaux, fixation des éléments non structuraux, mise en œuvre soignée).

Habsheim se situe en zone de sismicité 3 (modérée).



Source : <http://www.planseisme.fr>

12 Le risque d'exposition au plomb

En application du code de la santé publique, un constat de risques d'exposition au plomb (CREP) consistant en un repérage des revêtements contenant du plomb et en un relevé des facteurs de dégradation du bâti est obligatoire lors de la vente ou de la location d'immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949.

13 Le Plan Climat Territorial

En 2006, la Communauté d'agglomération est l'une des premières collectivités à lancer un Plan climat territorial à Mulhouse. Ce dernier vient compléter les actions nationales et internationales mises en place suite aux accords de Kyoto et du plan climat national. Le Plan climat territorial à Mulhouse a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur le territoire. Il fixe les grandes lignes à suivre et fédère des partenaires engagés dans la lutte contre l'effet de serre. Le Plan Climat Mulhouse Alsace a été approuvé le 12 juillet 2007 par le Conseil d'Agglomération.

Cet engagement se concrétise sous la forme d'une charte d'engagement signée par plus de 80 partenaires le 7 décembre 2007 et d'un document cadre approuvé à l'unanimité.

De juin à novembre 2010, le Plan Climat a fait l'objet d'une mise à jour dont la nouvelle charte a été signée le 19 novembre 2010.

L'actualisation du Plan climat territorial 2010 est l'occasion de réaffirmer et de développer la dynamique de l'ensemble du territoire, en tenant compte de l'engagement et des actions de chacun. Celles-ci se répartissent autour de 5 axes :

- Acheter et consommer durablement
- Aménager et gérer le territoire pour les générations futures
- Construire et rénover pour demain
- Développer les transports doux
- Informer et sensibiliser

Ce document a été enrichi par un volet d'adaptation du territoire aux changements climatiques et d'un volet énergétique

Acheter et consommer durablement

En dehors du logement et des transports, fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), notre mode de vie et la consommation quotidienne influent sur nos émissions de GES, de différentes façons :

- le choix des matières premières
- le mode de production/manu facturation
- le lieu de production (normes de pollutions différentes)
- le transport des marchandises
- le recyclage des produits

Pour répondre à la nécessaire mutation comportementale de la société de consommation, le Plan Climat Territorial décline de nombreux objectifs pour la mise en œuvre d'une consommation responsable :

- Faire de la collectivité une éco-consommatrice :
- Réduire les consommations-ressources
- Favoriser la consommation responsable
- Réduire les déchets et mieux trier
- Etablir des partenariats et sensibiliser

Aménager et gérer durablement le territoire

Mulhouse Alsace Agglomération et ses communes se doivent de limiter la consommation d'espace pour réduire les émissions de GES, en organisant le territoire de façon à réduire les besoins de déplacements motorisés individuels et à encourager les modes doux et faciliter l'utilisation des transports collectifs. Pour cela, il faut localiser les sites de développement, assurer la mixité fonctionnelle, respecter une densité urbaine minimale et laisser une place importante aux espaces publics.

Les objectifs suivants traduisent les directions dans lesquelles le Plan Climat va développer son action sur cette thématique :

- Favoriser un urbanisme durable
- Restaurer la nature sur le territoire communautaire
- Réaliser des opérations d'aménagement durable

Construire et rénover pour demain

Le bâti représente 38% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire m2A (tertiaire 12%, résidentiel 26%). De plus, 37% des logements privés sont des maisons individuelles.

Les bâtiments sont une grande source d'économies d'énergie

Avec l'arrivée de la réglementation RT 2012, le standard BBC (Bâtiment Basse Consommation) va devenir obligatoire. Il est possible d'aller encore plus loin avec l'introduction du standard BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) qui sera obligatoire pour la construction neuve dès 2020.

Cependant, les constructions neuves restent minoritaires et la rénovation est au cœur des enjeux de sobriété énergétique car c'est le parc bâti existant qui est le plus énergivore.

Se déplacer en préservant l'environnement

Les habitants de l'agglomération mulhousienne effectuent chaque jour de l'ordre de 760.000 déplacements (source : enquête déplacements 2009). Ceux-ci se répartissent entre les transports collectifs (10%), le vélo (3%), la marche à pied (23%) et surtout la voiture (65%). Ces pratiques fluctuent significativement d'un secteur à l'autre. Les Mulhousiens par exemple, effectuent 50% de leurs déplacements en voiture alors que les habitants de la périphérie l'utilisent dans 75% des cas. Hormis les déplacements générés par les habitants, un grand nombre d'automobiles et de poids lourds transitent chaque jour sur les autoroutes A36 (88000 véhicules/j) et A35 (38000 véhicules/j).

Le plan des déplacements urbains est l'outil local pour mettre en œuvre une mobilité plus durable dont l'objectif pourrait être le facteur 2 en 2025.

Le Plan Climat Territorial de l'agglomération mulhousienne demande au PDU de l'agglomération mulhousienne de contribuer à l'objectif « facteur 2 en 2025 » en réduisant les émissions du secteur des transports de plus de 20% entre 2002 et 2025.

Cet objectif devrait être atteint dans le domaine des transports si :

- 7% des déplacements réalisés en voiture se reportent vers les transports collectifs ;
- 25% des déplacements réalisés en voiture sur moins de 5 km se reportent sur la marche à pied ou le vélo ; et si
- le taux de remplissage de chaque voiture augmente de 20%.

En ce qui concerne les partenaires du Plan Climat les actions seront déclinées selon les objectifs suivants :

- Faciliter les modes de déplacements doux
- Limiter les émissions des véhicules à moteur
- Améliorer l'attractivité des transports en commun

Informer, sensibiliser et former

Parce que les émissions globales de gaz à effet de serre sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération résultent essentiellement des consommations « individuelles » de multiples acteurs, l'information, la formation et la sensibilisation constituent un volet essentiel et transversal du Plan Climat Territorial de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération [<http://www.mulhouse-alsace.fr/>] et le service Développement Durable apportent leur contribution à l'information.

Les structures ou agences suivantes ont développé des activités éducatives en vue de sensibiliser les publics :

- ✓ Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) le Moulin pour une éducation au Développement Durable, à l'Environnement et à la Nature,
- ✓ L'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie pour l'énergie (ALME),
- ✓ Le Parc Zoologique et Botanique pour la faune et la flore ou des structures associées,
- ✓ Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple dont Mulhouse Alsace Agglomération est membre pour les déchets (SIVOM),
- ✓ Le Service des Espaces Verts de la Ville de Mulhouse pour la flore,
- ✓ La Ville de Mulhouse pour l'eau.

14 Risque Transport de Matières Dangereuse

La commune de Habsheim est soumise au risque Transport de Matières Dangereuses par voie routière (A35), voie ferrée (Ligne Mulhouse – Bâle).

15 Catastrophes naturelles

La commune de Habsheim a été classée en catastrophe naturelle à plusieurs reprises :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	JO du
Inondations et coulées de boue	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	16/08/1989	16/08/1989	05/12/1989	13/12/1989
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	20/06/2002	20/06/2002	01/08/2002	23/08/2002

La prise en compte des coulées de boues a donné lieu à la réalisation en 2009 d'un bassin d'orage au bout de la rue du Colonel Fabien.

16 Le Plan de Gestion des Risques Inondation Rhin et Meuse

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) a été approuvé par arrêté préfectoral SGAR-2015-328 du 30 novembre 2015.

17 Les Plans d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim

La commune de Habsheim est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit [PEB] de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et par celui de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.

Le Plan d'Exposition au Bruit est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Il comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle du 1/25 000 qui indique les zones exposées au bruit. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A, B, C, ou D.

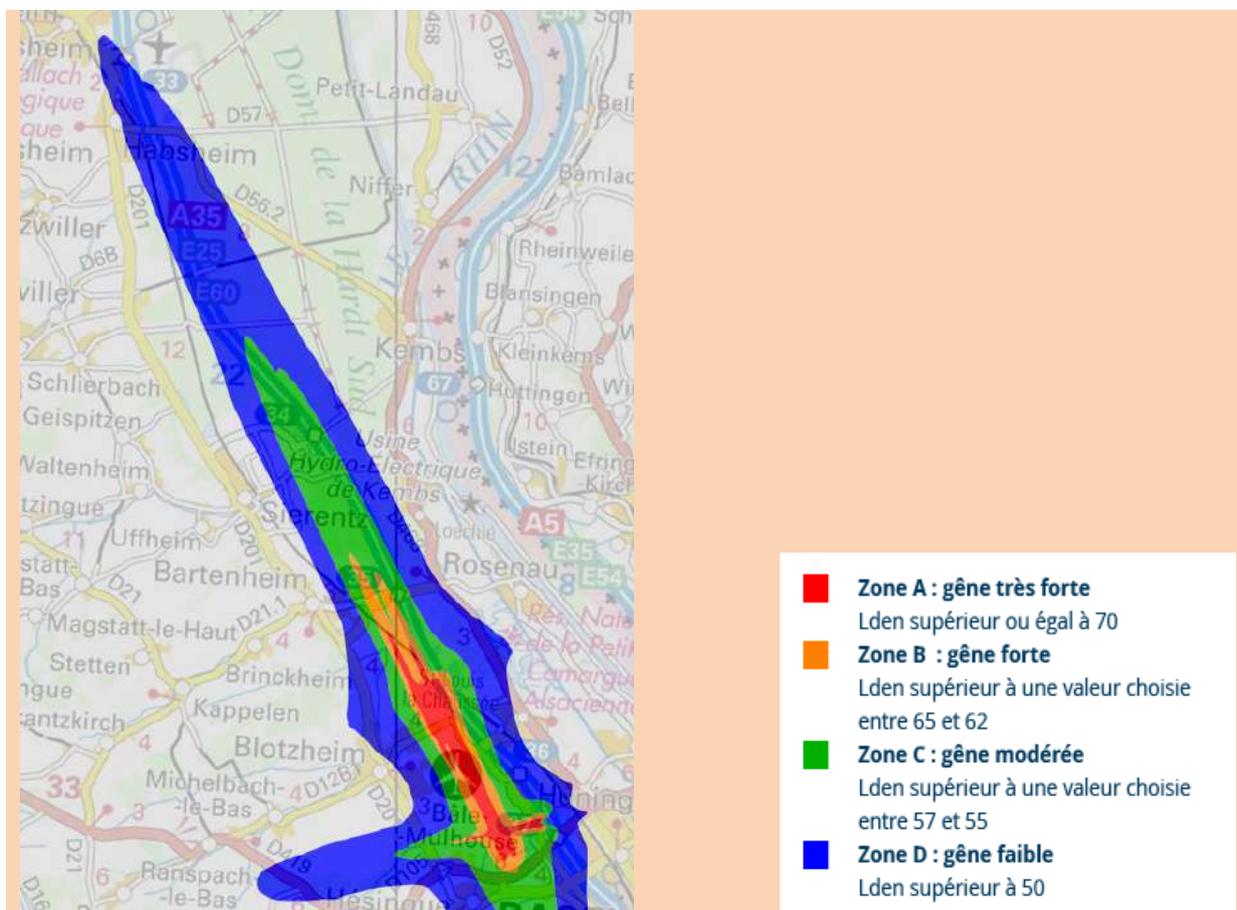
Zone A : Exposition au bruit très forte

Zone B : Exposition au bruit forte

Zone C : Exposition au bruit modérée

Zone D : Exposition au bruit faible

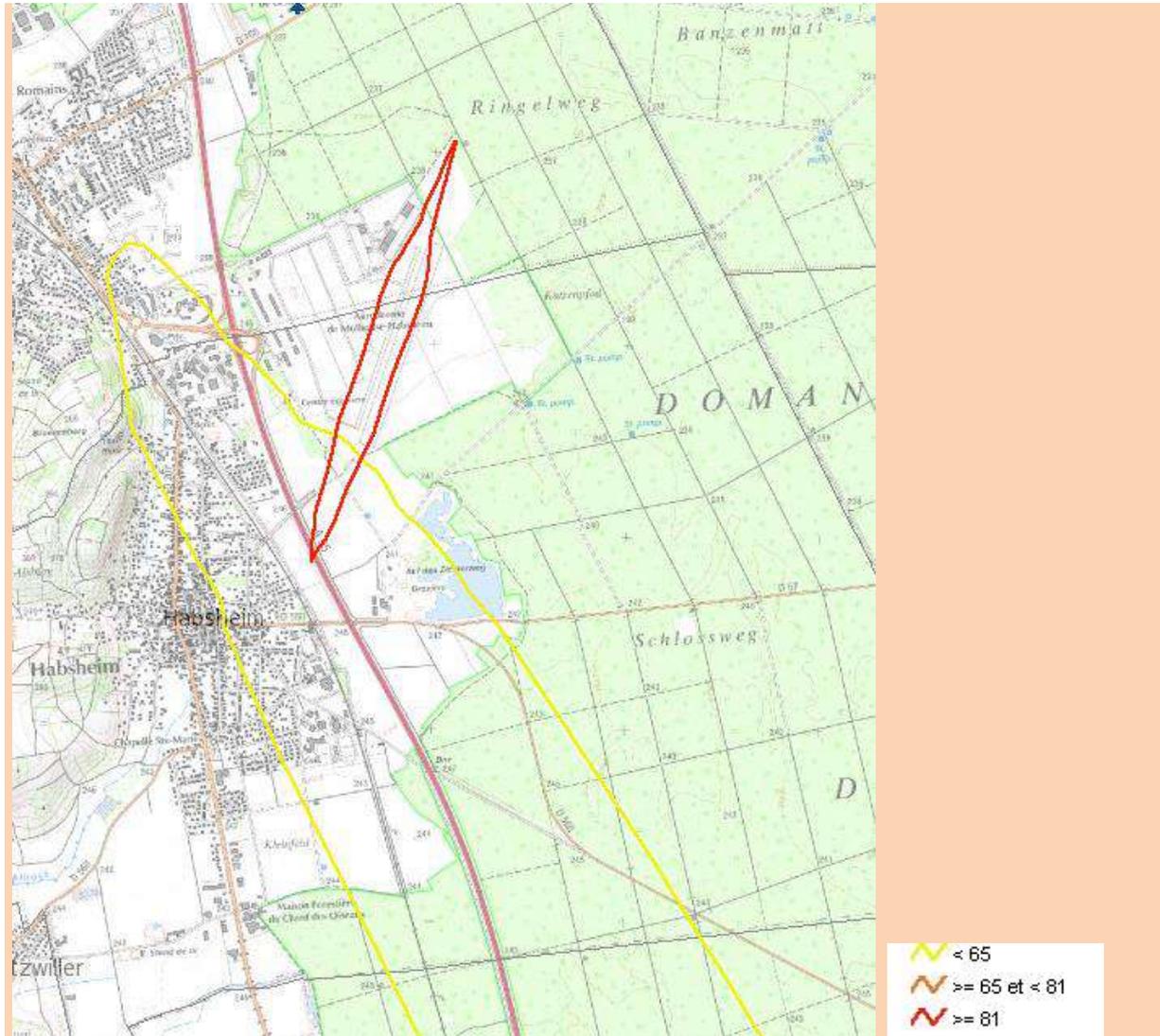
Aéroport de Bâle-Mulhouse : Le PEB de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (Euroairport) a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2004-299-8 du 25 octobre 2004.



La zone D de ce PEB impacte une partie du ban communal de Habsheim comportant des zones urbanisées.

Aérodrome de Mulhouse-Habsheim

L'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est doté d'un Plan d'Exposition au Bruit approuvé par décision préfectorale du 30 décembre 1982



La zone de bruit de cet aérodrome n'impacte aucune zone urbanisée.

Les Plans d'Exposition au Bruit dont il est fait mention ci-dessus sont annexés au dossier de P.L.U.

18 Les zones à connaissance de remaniement des sols

La commune a connaissance de zones dans lesquelles les sols ont été remaniés (anciennes ballastières, ancien dépôts de matières inertes, ...). Afin d'en conserver la mémoire et d'informer les pétitionnaires sur la nature hétérogène de ces sols (qui peut entraîner des désordres dans les constructions ou le recours à des fondations spéciales), il a été retenu de cartographier ces zones, à titre d'information, sur le règlement graphique.

P.L.U. Approuvé

